

Accélérer la transition vers un stockage durable et responsable

Rapport de développement durable 2025 de Tepsa Infra

Juin 2026



ROUEN
100
ANS

La sécurité, portée par notre valeur fondamentale « **Always Safe** », demeure une priorité absolue pour Tepsa. Elle constitue un pilier essentiel de notre performance durable et contribue à la création de valeur à long terme. En 2025, nous avons poursuivi nos efforts pour ancrer durablement une culture de la sécurité au sein du Groupe. À la suite de l'accident tragique survenu au début de l'année 2025 sur l'un de nos sites, nous avons engagé une réflexion approfondie sur le rôle central de la sécurité dans la conception, la priorisation et la mise en œuvre de nos opérations. Cet événement a renforcé notre volonté de tirer pleinement les enseignements de cette situation et de les traduire en améliorations durables. Notre ambition est de faire en sorte que la sécurité ne repose pas uniquement sur des procédures et des systèmes de contrôle, mais qu'elle soit profondément ancrée dans les comportements quotidiens, les responsabilités managériales et les processus de décision à tous les niveaux de l'organisation. Le développement d'une culture de la sécurité exigeante est une condition essentielle pour assurer la protection de nos collaborateurs, la maîtrise des risques opérationnels et préserver la confiance de l'ensemble de nos parties prenantes.

Parallèlement, le changement climatique et la transformation des systèmes énergétiques continuent d'influencer nos activités ainsi que les secteurs que nous accompagnons.

La transition énergétique et l'émergence de nouveaux carburants constituent un axe central de notre stratégie de développement. Elles orientent nos investissements et l'adaptation de nos infrastructures afin de soutenir les chaînes de valeur énergétiques de demain, tout en renforçant la pertinence de notre modèle d'affaires, sa résilience et sa croissance sur le long terme.

En 2025, les biocarburants ont représenté 12 % de notre chiffre d'affaires lié aux activités de stockage, soit une progression de 8,8 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution confirme la dynamique de croissance de ce segment stratégique. Nos plans d'investissement visent à faire évoluer nos installations afin de les rendre plus flexibles, performantes et adaptées aux évolutions du marché.

En 2025, nous avons poursuivi nos efforts de réduction de notre empreinte environnementale en enregistrant de nouveaux progrès mesurables. La mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique, l'électrification progressive de nos opérations, la substitution de certains combustibles ainsi que le développement de l'approvisionnement en électricité renouvelable, notamment via des installations solaires sur site, ont permis de porter la part des énergies renouvelables à près de 30 % de notre consommation totale d'électricité.

Notre intensité carbone a été ramenée à 1,1 kg de gaz à effet de serre (GES) par tonne de produit manutentionné, un niveau significativement inférieur à la moyenne du secteur. Cette performance reflète une réduction de 26 % de nos émissions de scopes 1 et 2 par rapport à l'année précédente et une baisse cumulée de 41 % depuis 2020.

Dans un contexte marqué par des évolutions économiques et politiques rapides en Europe et dans les régions liées à nos chaînes d'approvisionnement, nous continuons de suivre attentivement les facteurs susceptibles d'influencer nos activités. Les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés de l'énergie et les transformations des secteurs industriels créent un environnement incertain et influencent la demande de services de stockage. Face à ces défis, notre capacité d'adaptation demeure un atout essentiel. Fidèles à l'approche qui a guidé notre résilience lors des précédentes périodes de crise, nous continuerons à faire évoluer nos actifs, nos services et nos offres afin de répondre aux besoins de nos clients et de saisir les opportunités liées à la transformation des marchés.

Pour les années à venir, je suis convaincu que Tepsa continuera d'avancer avec une vision claire, portée par une ambition ESG en constante évolution, articulée autour de trois piliers : *Efficiency, Sustainability and Growth* pour **Efficacité, Durabilité, et Croissance**. Grâce à l'engagement de nos collaborateurs et au soutien continu de nos clients, qui sont au cœur de notre réussite, nous sommes convaincus de notre capacité à maintenir cette dynamique au cours des années à venir.

Bruno Hayem
PDG, Tepsa



Sommaire

Lettre du PDG2	À propos de nous6	Environnement17	Social32	Gouvernance46	Annexe51
Chiffres essentiels de 20254	À propos de Tepsa7	Changement climatique19	Nos effectifs et les acteurs de notre chaîne de valeur34	Pratiques commerciales47	Nos terminaux et dépôts52
Événements marquants de 20255	Nos missions et nos valeurs8	Pollution25	Recrutement et perfectionnement des talents35	Achats et relations fournisseurs49	Liste des ICP54
	Nos activités9	Eau27	Conditions de travail37	Cybersécurité50	Indice de contenu GRI59
	Notre chaîne de valeur11	Biodiversité28	Diversité et inclusion38		À propos de ce rapport62
	Évaluation de la double matérialité12	Économie circulaire et utilisation des ressources29	Santé et sécurité41		Définitions63
	Notre approche en matière de développement durable13		Communautés44		Rapport d'assurance65
			Clients45		



Exploitation

Pays : France, Espagne, Pays-Bas

3

Terminaux

15

Employés

570

Chiffre d'affaires total

262M€

Montant total du bilan

1,642M€

Chiffre d'affaires total
(sans ITC, avec EUP)

262M€

Capacité de stockage

Total (moyenne annuelle)

4,019 Mm³

↓0,3 % · ↑1 %

Chiffre d'affaires
lié au stockage

Total

268,59 M€

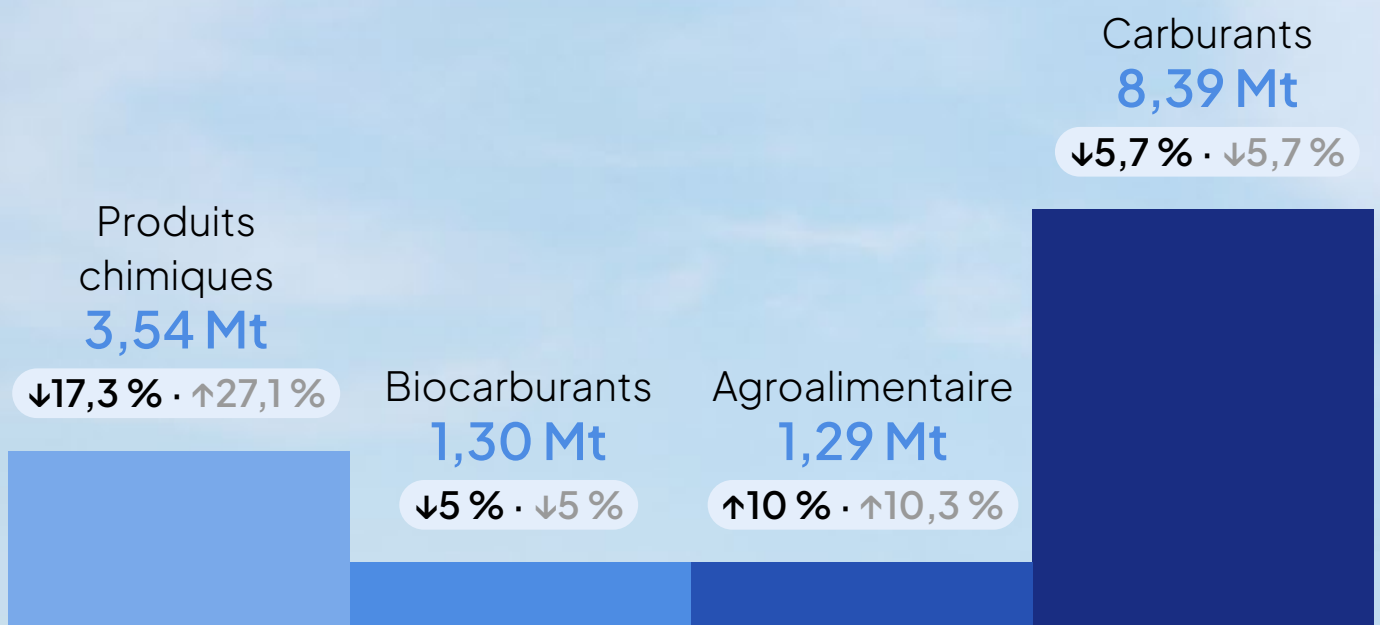
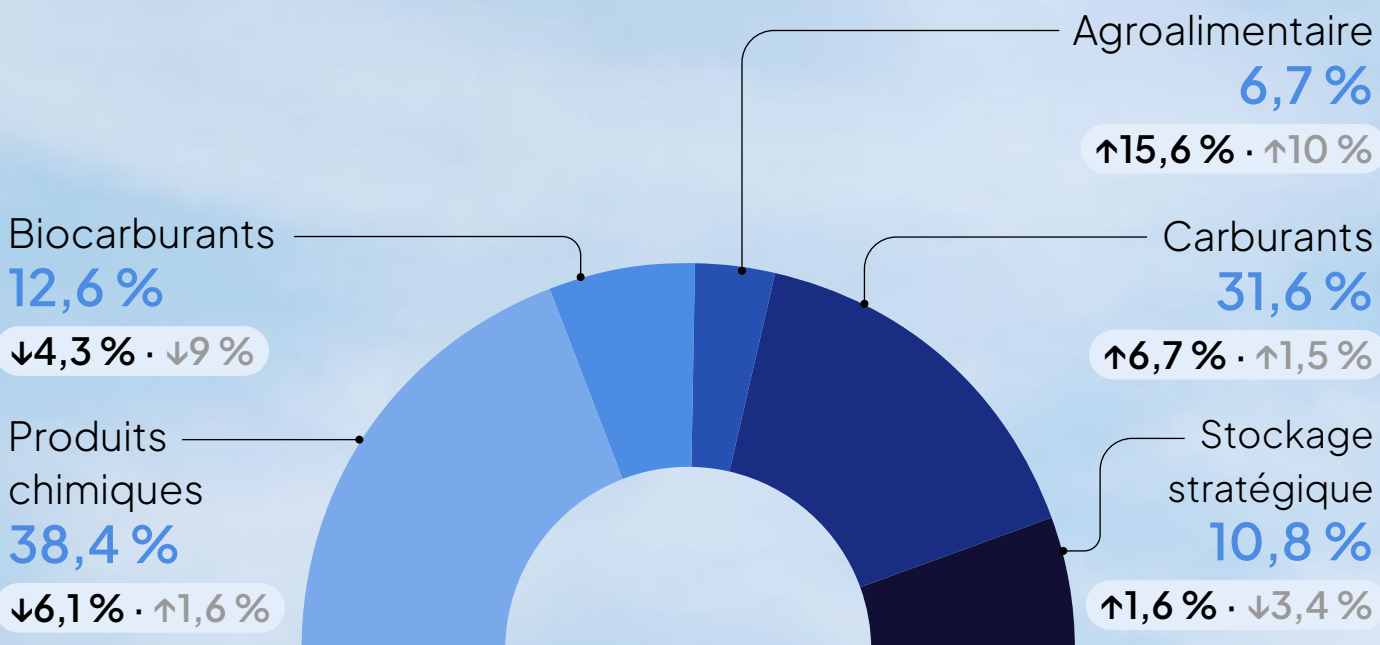
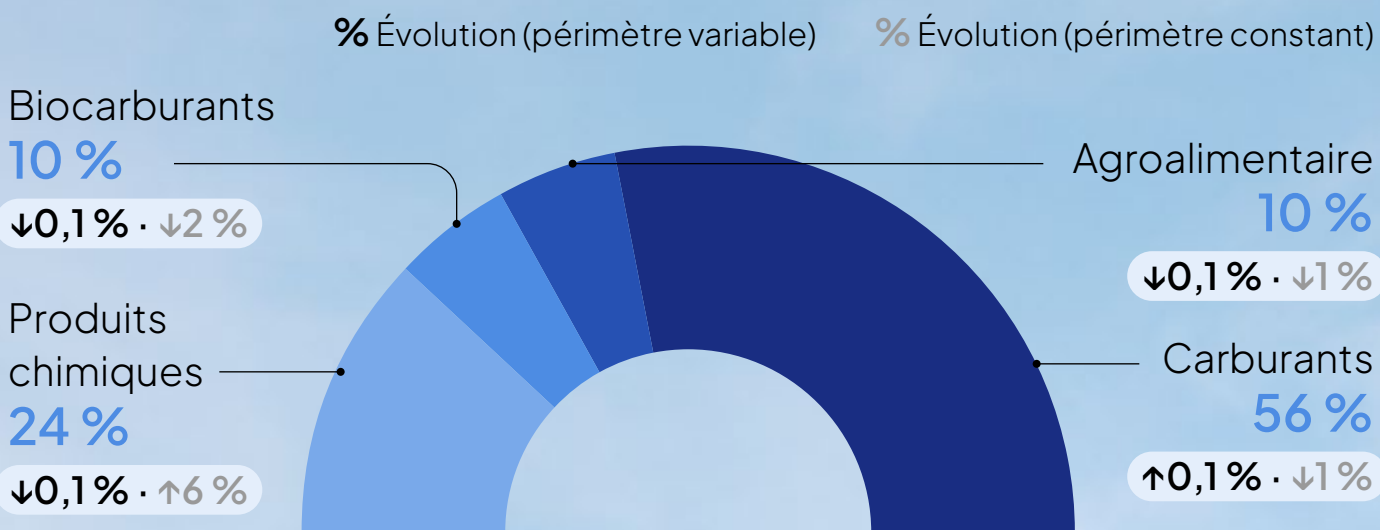
↓4,6 % · ↑0,2 %

Volumes traités

Total, avec ITC 100 %

14,52 Mt

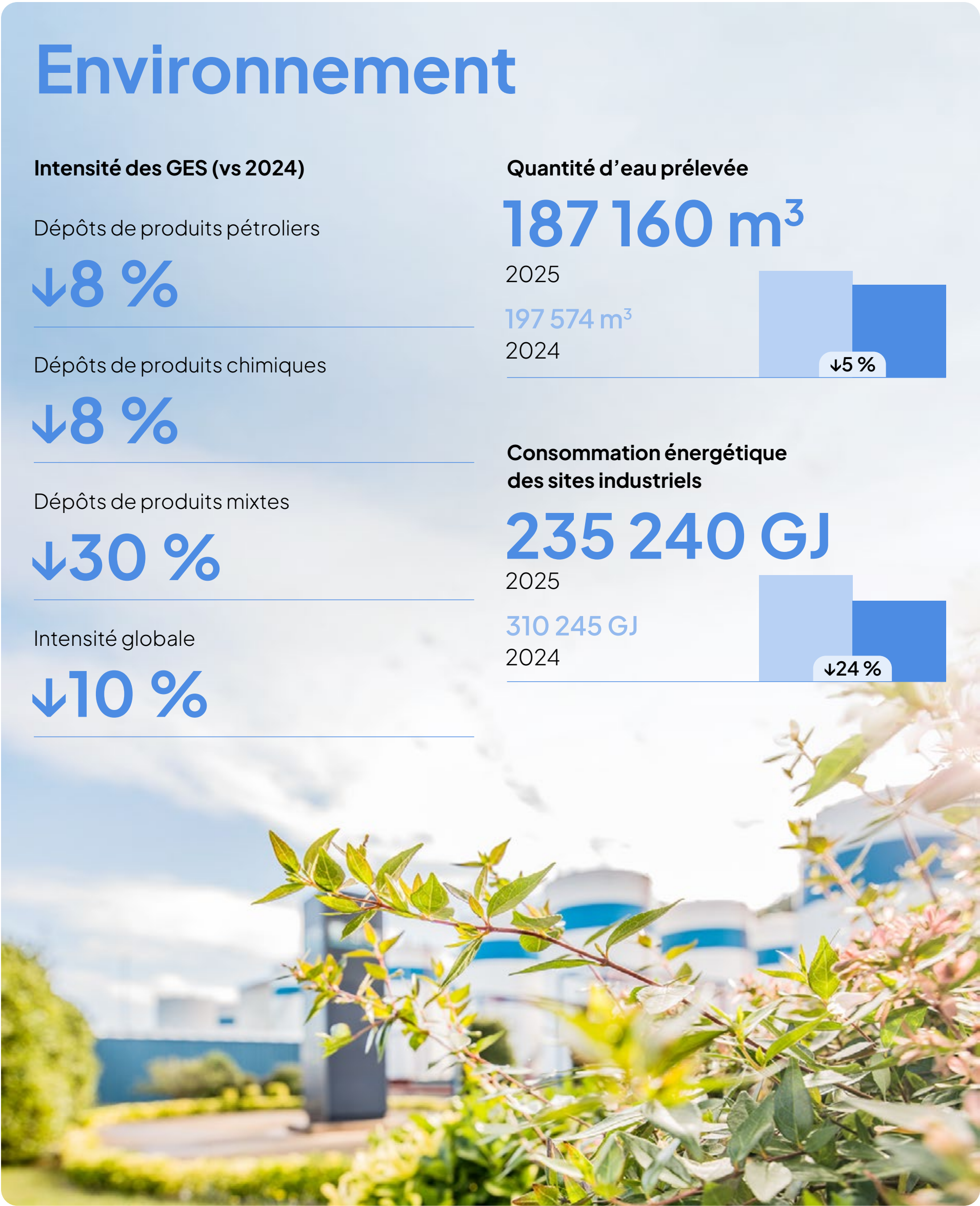
↓7,6 % · ↑3,1 %



68 %

des revenus liés aux activités de
stockage proviennent
des secteurs de la chimie, de
l'agroalimentaire, des biocarburants
et du stockage stratégique

Au cours de l'année, le périmètre organisationnel de Tepsa a évolué à la suite de deux opérations majeures : la cession du terminal ITC Rubis à Anvers en mai 2025 et l'acquisition du site EUP Europoort aux Pays-Bas en juillet 2025. Le périmètre variable pour l'année 2024 inclut ITC. Pour 2025, il comprend ITC pour la période de janvier à mai et EUP pour la période de juillet à décembre. Le périmètre constant, quant à lui, exclut à la fois ITC et EUP pour les exercices 2024 et 2025.



À propos de nous

En 2025, nous avons renforcé notre présence en Europe grâce à l'augmentation de nos capacités de stockage et au développement de nouvelles infrastructures destinées à accompagner les chaînes de valeur émergentes dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

Au cours de l'année, la structure organisationnelle de Tepsa a évolué à la suite de deux opérations majeures: la cession du site ITC Rubis à Anvers en mai 2025 et l'acquisition du site Europoort à Rotterdam en juillet 2025.

Le siège social de Tepsa est situé à Paris, en France.



Fondée en 1877, Tepsa Infra SAS (« Tepsa ») a su évoluer au fil du temps pour répondre aux besoins en constante évolution des secteurs qu'elle accompagne. Cette longue histoire témoigne d'un engagement constant en faveur de la fiabilité, de l'adaptabilité et de l'innovation, qui ont contribué à renforcer notre rôle et notre présence à l'échelle européenne. Chaque étape de notre développement a renforcé notre capacité à accompagner les chaînes d'approvisionnement, à anticiper les évolutions du marché et à proposer des solutions de stockage sûres et durables.

En 2025, nous avons poursuivi notre expansion et renforcé notre contribution aux chaînes de valeur énergétiques et industrielles, dans le prolongement de la nouvelle identité de marque lancée en 2024.

L'harmonisation de notre identité a posé les bases de notre croissance future, en définissant une orientation commune à l'ensemble de nos terminaux.

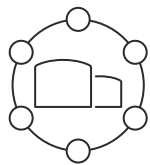
Aujourd'hui, Tepsa exploite un réseau de terminaux de stockage de vrac liquide situés à proximité des principaux axes de transport maritime, ferroviaire et par pipelines. Nos activités sont principalement concentrées sur les produits chimiques, les biocarburants, les produits agroalimentaires et les réserves stratégiques. Ensemble, ces activités constituent un portefeuille équilibré qui contribue au fonctionnement d'industries essentielles à la vie quotidienne à travers l'Europe. Sur l'ensemble de nos sites, nous appliquons des standards élevés en matière de sécurité et de responsabilité opérationnelle, soutenus par une expertise technique reconnue et une approche de long terme dans le développement de nos actifs.

Dans le cadre de notre transformation continue, nous concentrons nos efforts sur des infrastructures contribuant à la transition vers des produits à plus faible empreinte carbone et vers de nouveaux procédés industriels. Nos projets incluent le développement de solutions de stockage destinées aux marchés énergétiques émergents, le renforcement de nos capacités existantes ainsi que la création d'actifs visant à accroître la résilience régionale. À travers ces initiatives, nous poursuivons notre mission : fournir des solutions de stockage sûres, fiables et durables aux industries qui nous font confiance.



Nos missions

Des solutions de stockage durables pour le quotidien.



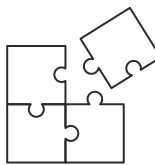
Nous mettons en relation les entreprises et les particuliers grâce à des solutions de stockage sécurisées.



Nous stockons des produits essentiels de manière durable.



Nous sommes un acteur indépendant de premier plan spécialisé dans le stockage de produits industriels en vrac liquide.



Nous nous engageons à fournir à nos clients des solutions flexibles, fiables et responsables, contribuant à rapprocher les industries de la société.



Notre objectif est de générer un impact positif et durable en appliquant des normes élevées de sécurité et de qualité dans l'ensemble de nos activités.

Nos valeurs

Notre objectif est de servir nos clients de la manière la plus efficace, fiable et durable possible. Nos valeurs façonnent notre culture d'entreprise et notre manière de travailler. Nos collaborateurs les incarnent au quotidien.



La sécurité avant tout

- La sécurité est au cœur de notre ADN, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, de toutes les personnes impliquées dans nos activités ou des communautés au sein desquelles nous opérons.
- Nous appliquons des standards rigoureux afin de garantir la sécurité de chaque produit dont nous avons la responsabilité.
- Nous favorisons activement une culture de prévention, de santé et de sécurité au sein de l'ensemble de nos activités.



Notre esprit d'entreprise

- Nous nous efforçons d'anticiper les évolutions futures et de contribuer activement à un secteur en pleine transformation.
- Notre capacité d'adaptation nous permet de répondre rapidement aux nouveaux défis.
- Nous avons confiance en notre capacité à ouvrir de nouvelles perspectives et à générer un impact significatif.
- Nous favorisons une culture d'entreprise qui attire des talents innovants et responsabilise nos collaborateurs, afin d'atteindre des niveaux d'excellence toujours plus élevés au service de nos clients et de la société.



Attention portée au client

- Nous avons à cœur d'agir comme un partenaire de long terme au sein de la chaîne d'approvisionnement de nos clients.
- Nous nous engageons à fournir des solutions adaptées, fiables et responsables, en anticipant les besoins de chaque client.
- Nous nous alignons sur les objectifs de nos clients et contribuons à la préservation de la qualité de leurs produits.
- Nous nous efforçons de maintenir un haut niveau de confiance dans chacune de nos relations et dans l'ensemble de nos projets.



Une culture du respect

- Nous agissons avec intégrité, guidés par le respect de nos activités, de nos collaborateurs et de nos clients, ainsi que des communautés au sein desquelles nous opérons et de l'environnement.
- Nous promouvons activement l'équité et le respect mutuel dans l'ensemble de nos relations professionnelles.
- Nous nous engageons à adopter un comportement éthique, équitable et transparent afin de contribuer positivement à la société, aujourd'hui comme à l'avenir.



Un engagement en faveur du développement durable

- Nous poursuivons notre engagement pour accompagner la transition vers une industrie plus durable.
- Cet engagement constitue un pilier central de notre vision à long terme.
- Nous sommes convaincus qu'il est possible de concilier prospérité économique, respect des personnes et préservation de l'environnement.
- Nous jouons un rôle actif dans la transition énergétique.

Nos activités

Nous fournissons des solutions indépendantes de stockage et de manutention de produits liquides en vrac.

Nos activités couvrent les produits chimiques, les biocarburants, les carburants et les produits agroalimentaires, qui jouent un rôle essentiel dans les chaînes d'approvisionnement européennes. Nous travaillons avec un large éventail de clients, notamment des fabricants de produits chimiques, des distributeurs, des négociants et des grossistes, auxquels nous apportons des solutions de stockage sûres et fiables, connectées aux principaux axes de transport.

Nos activités ont évolué en parallèle des transformations du paysage énergétique et industriel. Si notre histoire est étroitement liée au stockage et à la manutention de produits d'origine fossile, notre stratégie de diversification a profondément fait évoluer notre portefeuille d'activités. Aujourd'hui, une part significative de notre activité est consacrée aux produits chimiques, aux biocarburants et aux réserves stratégiques. Nous poursuivons l'adaptation de nos actifs afin de répondre aux exigences spécifiques de ces secteurs.



L'acquisition de GES Netherlands B.V. renforce notre présence stratégique dans la région ARA et constitue une nouvelle plateforme permettant d'accélérer la croissance de nos activités existantes, tout en soutenant notre diversification vers de nouveaux secteurs énergétiques. »

Bruno Hayem,
PDG de Tepsa



Gamme de produits



Produits chimiques

Notre activité dans le secteur des produits chimiques constitue un atout majeur, reposant sur une expertise dans les produits chimiques de spécialité. Sur certains de nos terminaux, cette activité n'engendre aucune émission liée aux produits. Nous cherchons toutefois à aller plus loin dans l'amélioration de la gestion des produits chimiques. Notre objectif est de fournir à nos clients des services de haute qualité, incluant des performances opérationnelles élevées et des connexions multimodales efficaces, tout en maintenant un engagement fort en faveur du développement durable.



Carburants durables

Dans le domaine des carburants durables, nous intervenons sur l'ensemble des maillons de la chaîne logistique des biocarburants. Notre activité couvre les matières premières, notamment les huiles de cuisson usagées (UCO) et les résidus d'huile de palme (POME), ainsi que les biocarburants tels que le HVO, l'UCOME (ester méthylique d'huiles de cuisson usagées) et le FAME (ester méthylique d'acides gras), que nous pouvons soit incorporer dans des mélanges, soit transborder. Nous reconnaissons l'importance pour nos clients d'une implication intégrée tout au long de la chaîne logistique et nous nous engageons à adapter nos installations en conséquence, en mettant l'accent sur des solutions multimodales performantes et flexibles.



Carburants

À mesure que nous devenons un acteur clé de la transition énergétique, nous continuons d'adapter et de faire évoluer nos activités. Notre rôle dans ce secteur consiste à garantir la continuité de l'approvisionnement dans les régions où nous opérons. Présents dans des ports stratégiques et à proximité des principaux centres de consommation, nous jouons un rôle essentiel au sein de la chaîne d'approvisionnement en carburants à travers l'Europe.



Produits agroalimentaires

Nous stockons divers produits tels que les engrais liquides, les huiles alimentaires, les graisses animales comestibles et la mélasse. Nous sommes le premier fournisseur de services de stockage d'engrais liquides en Europe occidentale. Le secteur agroalimentaire connaît une dynamique de croissance soutenue, et nous avons observé un développement significatif de cette activité au cours des dernières années.



Adoption de nouveaux carburants

- Transporteurs d'hydrogène organique liquide (LOHC)
 - Ammoniac, incluant l'utilisation du GPL comme agent d'initiation
 - Carburants synthétiques (par exemple l'e-méthanol)
- Stockage du CO₂
- La transition vers des produits décarbonés s'accompagne d'une intensification des besoins énergétiques, pouvant entraîner une augmentation des émissions associées à ces opérations (par exemple pour les biocarburants, les produits chimiques, l'ammoniac ou le GPL).

Nos activités

Croissance stratégique

Notre stratégie vise à renforcer notre position en tant que fournisseur de solutions de stockage sûres et décarbonées pour les produits liquides en vrac.

Nous nous engageons à :

- 1** Fournir un service de haute qualité à notre clientèle diversifiée
- 2** Respecter des normes rigoureuses en matière de sûreté, de sécurité et de qualité
- 3** Diversifier notre portefeuille d'activités et de produits
- 4** Contribuer à la décarbonation des chaînes de stockage et de valeur dans le cadre de leur transition vers la neutralité carbone
- 5** Contribuer à une croissance durable dans le contexte de la transition énergétique

Nos opportunités

À l'avenir, de nombreuses opportunités nous permettront de développer et de réorienter nos activités pour contribuer à la transition énergétique.

Développer de nouvelles compétences

- Élargir et développer notre offre au-delà de notre portefeuille et de nos produits existants, notamment dans le domaine des biocarburants
- Valoriser nos principaux atouts
- Renforcer notre compétitivité sur nos marchés

Renforcer notre rayonnement

- Tirer parti de notre taille et de notre croissance pour accompagner la transformation de l'entreprise
- Mettre à profit notre solidité financière afin de saisir des opportunités d'acquisition

Renforcer l'attractivité des talents

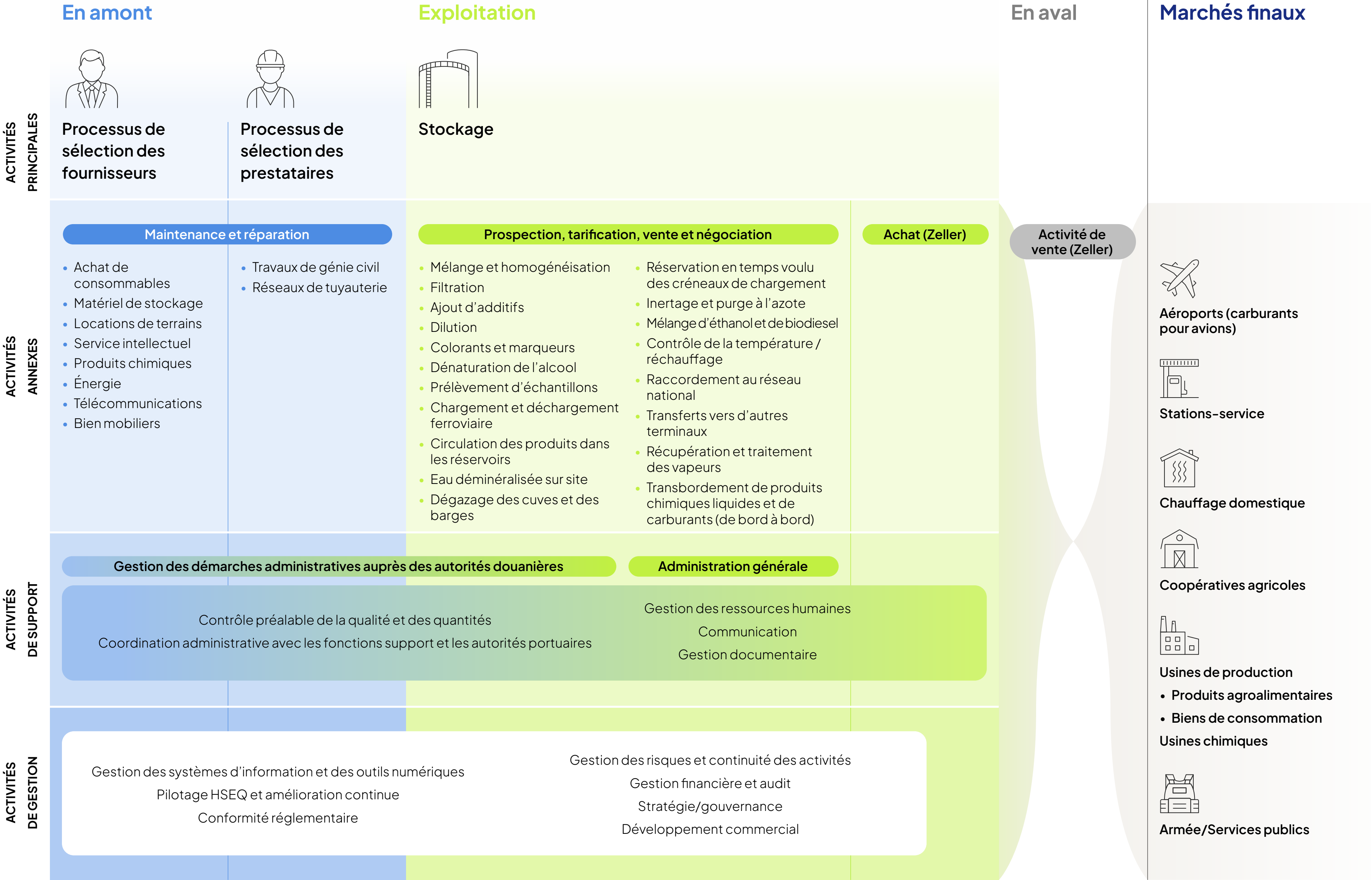
- Poursuivre des objectifs de croissance ambitieux afin d'attirer et de fidéliser les talents présents sur le marché
- Valoriser notre engagement environnemental afin d'attirer de nouveaux talents dans notre secteur

Renforcer les normes de sécurité

- Veiller en permanence au respect de normes de sécurité élevées
- Assurer les investissements nécessaires afin de maintenir la performance de nos infrastructures

Nous collaborons avec des opérateurs, fournisseurs et sous-traitants stratégiques tout au long de la chaîne de valeur afin de fournir des services de haute qualité, sûrs et flexibles.

Nos partenaires incluent notamment des compagnies maritimes ainsi que des exploitants de pipelines nationaux et internationaux. Grâce à ces relations, nous contribuons à la continuité des chaînes d’approvisionnement de nos clients et gérons des réserves stratégiques participant à la sécurité d’approvisionnement.



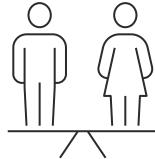
Évaluation de la double matérialité

En 2025, nous avons réalisé une évaluation de la double matérialité afin d’identifier les impacts, risques et opportunités liés au développement durable présentant une matérialité significative pour Tepsa.

Cette évaluation a été conduite conformément à la directive européenne relative au reporting de durabilité des entreprises (CSRD).

Neuf thématiques ont été identifiées comme matérielles : le changement climatique, la pollution, la biodiversité, l’économie circulaire, nos propres effectifs, les acteurs de la chaîne de valeur, les communautés concernées, les consommateurs et utilisateurs finaux, ainsi que la conduite des affaires.

Les détails des sous-thèmes identifiés comme étant matériels sont présentés dans le tableau ci-joint. Ils reflètent les principaux enjeux et opportunités auxquels notre entreprise est confrontée et contribueront à orienter notre développement dans les années à venir.

	Matérialité d’impact	Double matérialité	Matérialité financière
Environnement 	• Consommation d’énergie • Pollution de l’air • Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	• Pollution des sols • Pollution de l’eau • Lutte contre le changement climatique • Substances préoccupantes	• Perte de biodiversité • Adaptation au changement climatique • Utilisation des ressources
Social 	• Diversité, équité et inclusion (DE&I) – acteurs de la chaîne de valeur • Sécurité des données personnelles des consommateurs • Liberté d’expression (communautés)	• Santé et sécurité de nos collaborateurs • Santé et sécurité des acteurs de la chaîne de valeur • Sécurité des communautés • Évolution des comportements des clients	• Évolution des comportements au sein des communautés
Gouvernance 		• Engagement auprès des parties prenantes	• Lutte contre la corruption et les pots-de-vin • Supervision des enjeux ESG par le conseil d’administration • Gestion des risques



Notre approche en matière de développement durable

Tepsa inscrit le développement durable dans l'ensemble de ses activités à travers une approche intégrée reposant sur des engagements environnementaux, une gouvernance responsable, une évaluation de la double matérialité structurée et un pilotage transparent de ses indicateurs de performance.

Au cours de la dernière décennie, cette approche a façonné notre mode de fonctionnement, notre manière d'accompagner nos clients ainsi que notre contribution aux territoires situés à proximité de nos terminaux.

À la suite de notre première évaluation de matérialité réalisée en 2021, nous avons défini une feuille de route à horizon 2030, qui a guidé notre stratégie de développement durable au cours des cinq dernières années. Structurée autour de trois piliers, cette feuille de route reste au cœur de nos priorités, tout en étant appelée à évoluer dans les années à venir à la lumière des résultats de notre évaluation de la double matérialité.



Collaborateurs et communautés locales

Assurer la sécurité de nos équipes, promouvoir la diversité et l'intégrité, et soutenir le développement des territoires locaux.



Planète

Réduire nos émissions, conduire nos activités de manière sûre et responsable, et limiter notre impact sur l'environnement.



Développement

Accompagner la transition énergétique, fournir des services fiables et responsables, et soutenir nos clients tout au long des chaînes de valeur essentielles.

Notre stratégie repose sur un suivi rigoureux de la performance afin de garantir notre réussite. Nous renforçons également notre reporting extra-financier à travers des référentiels reconnus tels qu'EcoVadis, le CDP et le GRESB. La majorité de nos sites bénéficie par ailleurs de certifications ISO.

Dans une perspective de long terme, Tepsa développe la résilience nécessaire pour évoluer dans un environnement industriel et énergétique en mutation, tout en répondant aux attentes des industries et des communautés que nous servons.



Gouvernance

Tepsa dispose d'une structure de gouvernance conçue pour garantir des opérations sûres, responsables et tournées vers l'avenir. Le Conseil d'administration supervise l'orientation stratégique de l'entreprise et examine les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

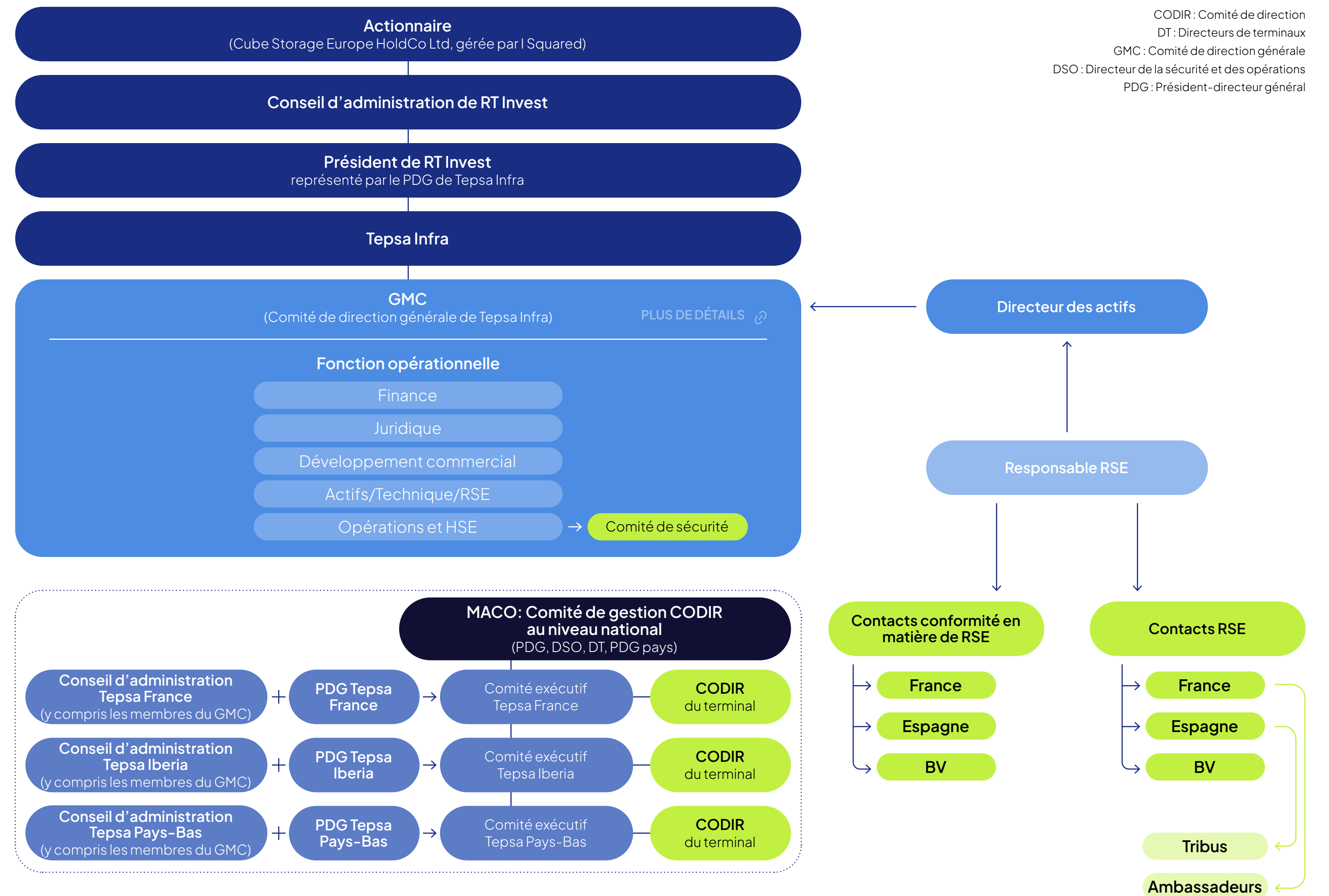
Les Comités de direction (CODIR) assurent la coordination des activités entre les différents pays et terminaux, avec des instances dédiées pour la France et la péninsule ibérique. Ils sont appuyés par des comités spécialisés couvrant les opérations, la santé et la sécurité, la conformité, la gestion des risques et le contrôle financier.

Le GMC constitue l'instance décisionnelle suprême en matière de développement durable et se réunit sur une base mensuelle.

Les ambassadeurs ESG

Les ambassadeurs ESG constituent un élément central de la structure de gouvernance en matière de développement durable de Tepsa. Nous disposons de représentants répartis en France et en Espagne, regroupés sous l'appellation "tribus". Nos ambassadeurs bénéficient d'une formation et favorisent l'engagement des collaborateurs sur les questions de développement durable dans l'ensemble de nos sites.

Les ambassadeurs contribuent à la mise en œuvre d'initiatives clés en matière de développement durable à l'échelle de l'entreprise, abordant des thèmes tels que la gestion environnementale, l'économie circulaire, la diversité et la philanthropie. Vingt sessions ont été organisées en 2025, auxquelles ont participé plus de 200 collaborateurs.



Notre approche en matière de développement durable

Engagement auprès des parties prenantes

Nous favorisons un dialogue ouvert, constructif et collaboratif avec l’ensemble de nos parties prenantes. Nous considérons que le développement de relations durables constitue le moyen le plus efficace de répondre, dans la durée, à leurs besoins actuels et futurs. Notre activité repose sur la confiance, soutenue par une communication transparente et adaptée dans le temps.

Notre démarche

Nous cherchons à engager un dialogue avec l’ensemble de nos parties prenantes, en accordant une attention particulière à celles qui présentent le plus d’importance et d’impact pour notre activité. L’écoute, la prise en compte des retours et la recherche d’accords équilibrés constituent des conditions essentielles à la continuité et à la performance de nos opérations. Le tableau ci-contre présente des exemples de nos modalités d’engagement auprès des parties prenantes.

Ensemble des parties prenantes	Comment nous engageons-nous ?	Pourquoi nous engageons-nous ?	Quels sont nos résultats ?
Clients	• Organisation de réunions et de bilans réguliers avec les responsables commerciaux • Analyse des nouvelles demandes, des projets et des besoins des clients • Participation à des salons professionnels (notamment EPCA, International Energy Week, Argus Biofuels Europe Conference) • Maintien d’un contact opérationnel quotidien • Démarche d’écoute et d’observation	• Comprendre et répondre aux besoins de nos clients • Approfondir notre compréhension des flux de produits et des stratégies de nos clients, ainsi que des dynamiques actuelles et futures du marché liées à la transition énergétique • Maintenir un haut niveau de confiance dans l’ensemble de nos relations et projets, et agir en tant que partenaire stratégique auprès de nos clients • Renforcer notre rôle de partenaire de long terme au sein des chaînes d’approvisionnement de nos clients • Comprendre et anticiper	• En tant qu’entreprise de services, nous alignons nos actions sur les objectifs de nos clients • Nous anticipons les tendances futures et contribuons à l’évolution rapide de notre secteur • Nous proposons à nos clients des services sur mesure, fondés sur des solutions adaptées, fiables et responsables • Nous développons de nouveaux services pour accompagner nos clients dans leurs trajectoires de transition • Nous consolidons et développons nos capacités
Communautés (local)	• Consultations dans le cadre des études d’impact environnemental et social • Mécanismes de résolution des différends	• Prendre en compte les préoccupations et les retours des communautés locales • Développer des relations constructives avec les acteurs locaux	• Nous soutenons les initiatives locales visant la création d’emplois, le développement économique et la préservation de l’environnement
Employés	• Entretiens annuels d’évaluation des performances des employés • Réalisation d’enquêtes de satisfaction auprès des employés • Déploiement de dispositifs de communication interne • Gestion des relations sociales • Collaboration avec les représentants du personnel • Coopération avec les délégués à la santé et à la sécurité	• Favoriser la communication interne • Recueillir des retours constructifs afin d’améliorer les conditions de travail et les activités de l’entreprise • Renforcer la fidélisation des employés • Promouvoir une culture d’entreprise attractive, favorisant l’innovation et la valorisation des talents	• Nous améliorons les conditions de travail • Nous instaurons la confiance
Gouvernements, organisations, décideurs politiques et autorités de régulation	• Participation à divers groupes techniques, normatifs et réglementaires (Gesip, EEMUA, CDI-T, Club CO2, etc.) • Adhésion à des associations professionnelles (par exemple FETSA, AEQT, ATliq) • Collaboration avec les décideurs publics	• Veiller au respect des cadres réglementaires applicables • Contribuer à la représentation de Tepsa auprès des parties prenantes externes • Mettre en avant, lorsque nécessaire, les spécificités des activités de Tepsa	• Nous veillons continuellement aux évolutions du cadre réglementaire • Nous nous préparons aux évolutions réglementaires et aux actions futures, le cas échéant
Fournisseurs/prestataires	• Maintien d’un contact opérationnel quotidien • Organisation de réunions périodiques, incluant des réunions de coordination sécurité et autres instances de suivi • Participation à des salons professionnels (par exemple StockExpo, Pollutec, etc.) • Gestion des processus de demandes de renseignements et d’appels d’offres • Évaluation et visites des fournisseurs • Application du Code d’achats responsables de Tepsa	• Garantir le respect des normes relatives aux enjeux ESG significatifs (notamment santé et sécurité, droits humains et conformité) • Veiller à l’application du Code d’achats responsables de Tepsa • Comprendre les besoins et contraintes des fournisseurs • Accompagner la décarbonation de la chaîne d’approvisionnement	• Nous encourageons les fournisseurs à améliorer leurs performances en matière d’ESG • Nous développons et entretenons des relations de confiance avec les fournisseurs
Autorités portuaires	• Contacts opérationnels quotidiens (notamment dans le cadre des opérations navires) • Organisation de réunions, ateliers et présentations périodiques • Évaluation des performances	• Favoriser une communication transparente • Identifier et développer des synergies • Comprendre les besoins et les préoccupations des parties prenantes • S’assurer de la bonne compréhension de la concession • Assurer une veille sur les objectifs, engagements et évolutions des pratiques	• Nous instaurons la confiance
Actionnaires	• Réunions du conseil d’administration • Présentation des rapports et analyse des résultats • Examen des nouveaux projets, de la stratégie et des processus de validation	• Élaborer une stratégie commune	• Nous instaurons la confiance • Nous harmonisons les stratégies entre parties prenantes • Nous définissons des plans d’action en vue d’une amélioration continue

Normes de reporting et harmonisation des cadres de référence

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) constituent un cadre de référence mondial guidant la contribution des organisations à un avenir plus durable.

Dans l'élaboration de sa stratégie de développement durable, Tepsa s'appuie sur les ODD en priorisant ceux qui sont les plus étroitement liés à ses activités, notamment ceux relatifs à l'action climatique.



Certifications

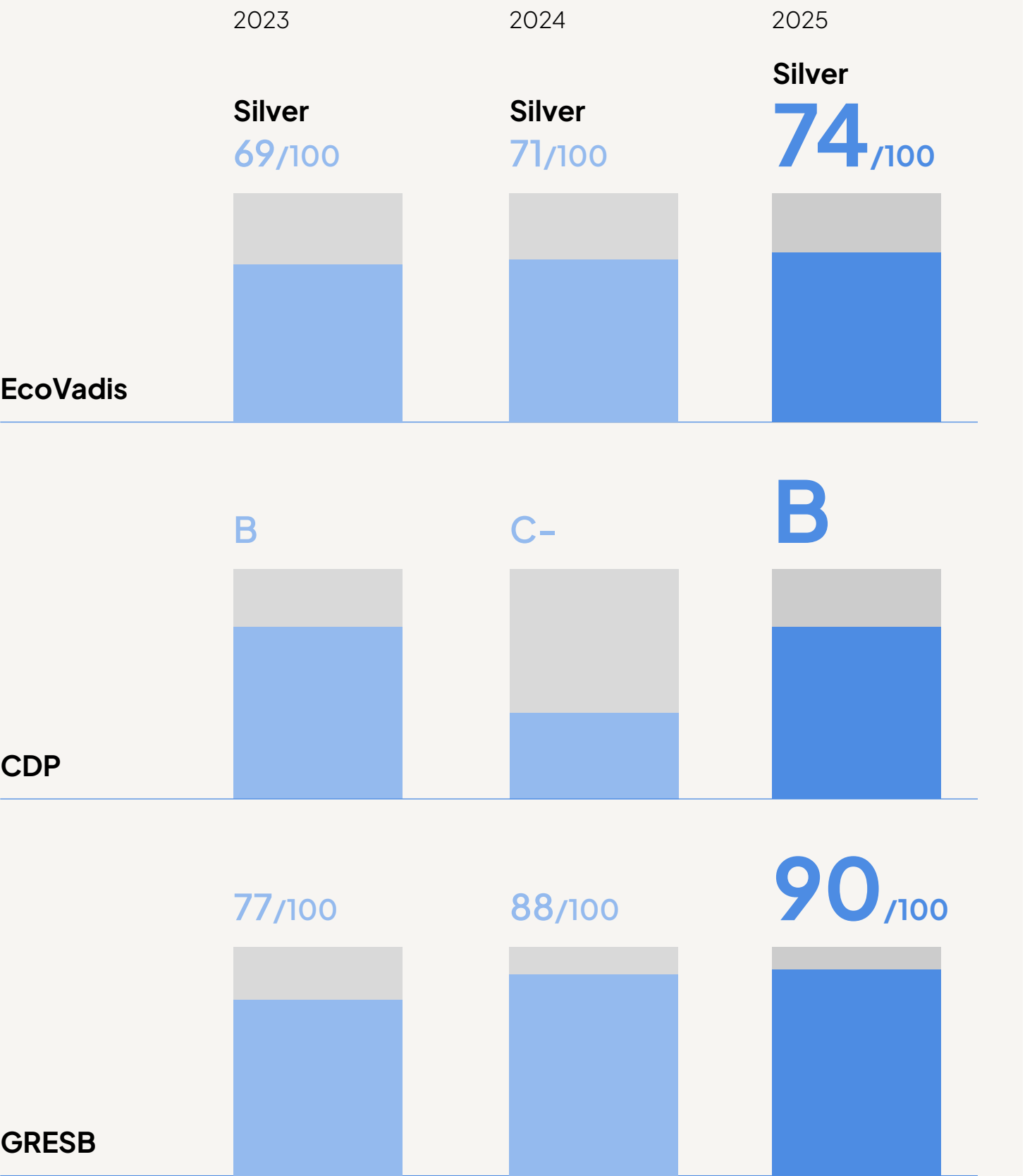
Tepsa dispose de certifications internationales couvrant la gestion environnementale, la santé et la sécurité au travail, ainsi que la qualité sur l'ensemble de ses terminaux. Il s'agit notamment des normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, CDI-T, de la certification internationale en matière de développement durable et de carbone (ISSC), du statut d'opérateur économique agréé (AEO) et du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP)/des bonnes pratiques de fabrication (GMP+) pour la production alimentaire. La liste complète des sites certifiés est présentée dans la section « Nos terminaux ». Des investissements continus dans les infrastructures permettent de garantir la conformité aux normes environnementales et de sécurité en constante évolution, tout en renforçant la fiabilité et la compétitivité des opérations.

ISO 9001	France	Bastia, Ajaccio, Salaise-sur-Sanne, Saint-Priest, Villette-de-Vienne, Brest (x2), Grand-Quevilly (x4), Petit-Quevilly, Val-de-la-Haye, Strasbourg (x4), Reichstett, Village-Neuf, Dunkerque (x2)
	Pays-Bas	Rotterdam
	Espagne	Tarragone, Barcelone, Valence, Bilbao
ISO 14001	France	Salaise-sur-Sanne, Grand-Quevilly (x1), Val-de-la-Haye, Strasbourg (x1), Dunkerque (x1)
	Pays-Bas	Rotterdam
	Espagne	Tarragone, Barcelone, Valence, Bilbao
CDI-T	France	Salaise-sur-Sanne, Grand-Quevilly (x1), Val-de-la-Haye, Strasbourg (x1))
	Pays-Bas	Rotterdam
	Espagne	Tarragone, Barcelone, Valence, Bilbao
ISSC UE	France	Dunkerque
	Pays-Bas	Rotterdam
	Espagne	Tarragone, Barcelone, Valence, Bilbao
AEO	Pays-Bas	Rotterdam
	Espagne	Tarragone, Barcelone, Valence, Bilbao
HACCP/GMP+	France	Dunkerque

EcoVadis, CDP et GRESB

En 2025, les efforts de Tepsa ont été reconnus par plusieurs évaluations externes : une médaille Silver EcoVadis avec un score de 74/100, une note B attribuée par le CDP dans le cadre de sa quatrième réponse au questionnaire sur le changement climatique, ainsi qu'un score de 90/100 au GRESB.

Cadre de reporting



Environnement



Environnement

REMARQUE : L'ensemble des engagements intermédiaires fixés pour 2025 fera l'objet d'une révision en 2026.

ENGAGEMENTS

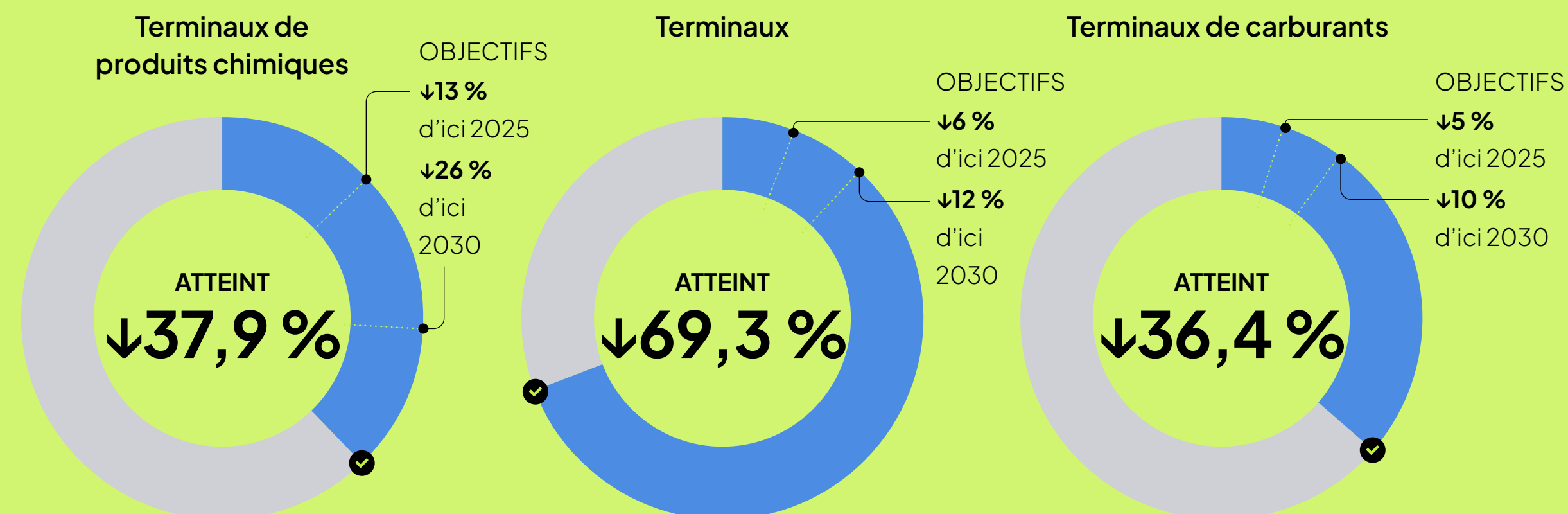
Réduction de nos émissions



Réduction de l'intensité carbone des activités de stockage (scopes 1 et 2)¹.



Réduction des émissions absolues de CO₂e du scope 3 liées aux activités de vente en gros de 5 % d'ici 2025 (**objectif déjà atteint à 45 %**) et de 25 % d'ici 2030



Nous avons dépassé nos objectifs de réduction de l'intensité carbone fixés pour 2025 et 2030 sur l'ensemble de nos activités de stockage de produits chimiques, de mélanges de combustibles et de carburants.

1. Par rapport à l'année de référence 2020.

2. Les accidents pris en compte sont classés conformément au Système général harmonisé (SGH).

Adopter des pratiques sûres et durables



Absence de tout accident entraînant une fuite en dehors des zones de rétention³.

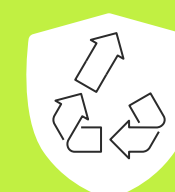


Absence d'accident majeur⁴.



Assurer le suivi des émissions fugitives sur l'ensemble des sites d'ici 2030.

Réduire notre impact sur l'environnement



Atteindre un taux de valorisation des déchets⁵ de 58 % d'ici 2025 et de 63 % d'ici 2030.



Déployer des systèmes de phytoremédiation sur les sites industriels⁶ d'ici 2030.



Mesurer chaque année la qualité de l'eau, notamment en contrôlant les teneurs en HCT et en matières en suspension, d'ici 2030.



Identifier des zones supplémentaires à proximité des sites pouvant contribuer à la génération de crédits carbone et développer davantage d'initiatives en faveur de la biodiversité.

3. Les accidents pris en compte sont classés conformément au Système général harmonisé (SGH).

4. Un accident industriel majeur correspond à un événement de niveau 4 ou 5 selon la matrice de gravité de Tepsa, nécessitant la mobilisation de la cellule de veille du siège.

5. Augmenter de 200 % le taux de valorisation des déchets d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2020

6. Dans la mesure du possible.

Le changement climatique a un impact sur nos activités ainsi que sur les secteurs que nous accompagnons. Nous nous engageons à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation d'énergie sur l'ensemble de nos terminaux, tout en adaptant nos infrastructures afin de soutenir la transition vers des produits à plus faible empreinte carbone. Notre action repose sur une combinaison de mesures techniques, d'un suivi opérationnel renforcé et du développement de nouveaux projets contribuant à une décarbonation à long terme.



Notre démarche

Réduction de nos émissions de GES

Nos activités génèrent des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment liées au stockage, à la manutention et à la consommation d'énergie associée. Nous accordons une priorité élevée au suivi et à la réduction de ces émissions, et intégrons nos performances climatiques dans nos décisions d'achat et nos choix opérationnels. Tout au long de la chaîne de valeur, nous collaborons avec nos fournisseurs, prestataires et clients afin de promouvoir la réduction des émissions.

Nous visons la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard pour nos terminaux de stockage de vrac liquide. Cet objectif est intégré à nos processus de planification et se traduit par des trajectoires de décarbonation guidant le développement de nos activités.

Réduction de notre consommation d'énergie

Nous sommes conscients de l'importance d'une gestion responsable de la consommation d'énergie dans l'ensemble de nos activités. Nous nous attachons à améliorer l'efficacité énergétique de chaque site et à accroître la part des énergies renouvelables dans notre consommation.

ENGAGEMENTS

- **Assurer une transparence annuelle** en publiant nos émissions de GES (scopes 1, 2 et 3), conformément à la méthodologie française V4 (ADEME 2016) et au GHG Protocol pour le calcul de notre empreinte carbone.
- Déployer un programme visant à mettre en œuvre, optimiser et réduire les **traitements destinés à réduire** les émissions de vapeurs de gaz à effet de serre issues des produits stockés.
- Tendre vers des nouveaux terminaux à **émissions quasi nulles** dès leur mise en service.
- **Atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050 pour les émissions de GES de nos terminaux de vrac liquide en France, en Espagne et aux Pays-Bas.
- **Définir des objectifs de décarbonation en intensité** d'ici 2030 afin de soutenir la trajectoire vers la neutralité carbone.

ENGAGEMENTS

- **Améliorer l'efficacité énergétique** en réalisant des analyses régulières de la consommation d'énergie, en identifiant les axes d'amélioration et en mettant en œuvre des mesures d'optimisation. Selon les besoins, le renouvellement des équipements est envisagé afin de réduire la consommation énergétique, tout en étudiant des solutions de chauffage alternatives telles que les pompes à chaleur ou la récupération de chaleur.
- **Investir dans les énergies renouvelables**, notamment à travers la mise en place de contrats d'achat d'électricité (PPA) et le développement de projets solaires sur nos sites.

Leviers de décarbonation

Tepsa structure ses efforts de décarbonation autour de cinq leviers stratégiques :

Amélioration de l'efficacité énergétique

- Remplacement des équipements par des modèles plus performants
- Amélioration de l'isolation des réservoirs et des canalisations
- Optimisation du traitement des vapeurs (ROT/ITC)
- Adaptation des pratiques opérationnelles
- Amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement

Transition vers des combustibles à faible empreinte carbone

- Substitution des chaudières au diesel ou au fioul par des équipements fonctionnant avec des combustibles à faible empreinte carbone

Transition vers l'énergie électrique

- Remplacement des chaudières à combustible par des chaudières électriques ou des pompes à chaleur

Production d'énergie renouvelable

- Installation de panneaux solaires

Contrats d'achat d'électricité (PPA)

- Approvisionnement en électricité verte afin de réduire les émissions de scope 2 à un niveau proche de zéro

Définition des scopes 1, 2 et 3

Scope 1

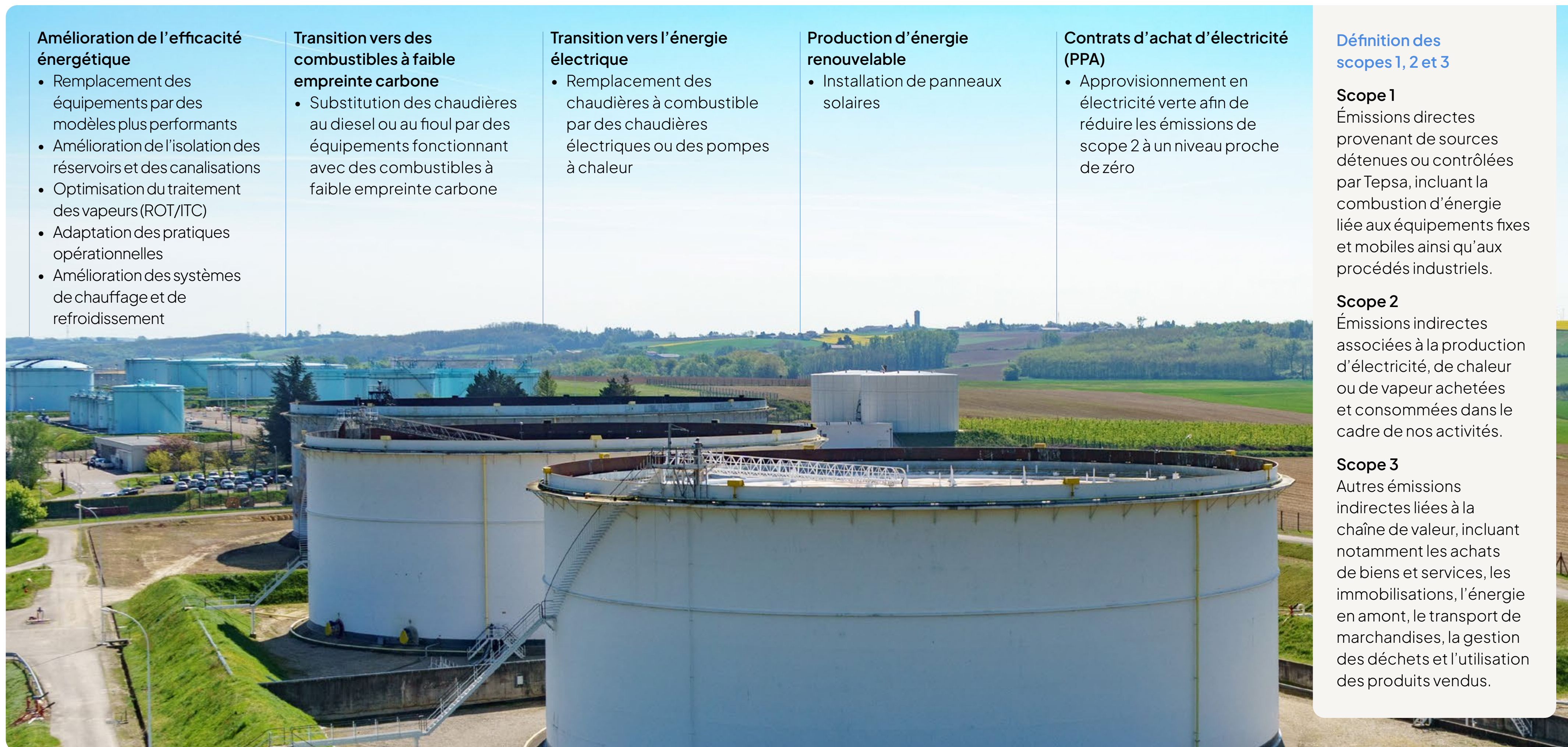
Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Tepsa, incluant la combustion d'énergie liée aux équipements fixes et mobiles ainsi qu'aux procédés industriels.

Scope 2

Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées et consommées dans le cadre de nos activités.

Scope 3

Autres émissions indirectes liées à la chaîne de valeur, incluant notamment les achats de biens et services, les immobilisations, l'énergie en amont, le transport de marchandises, la gestion des déchets et l'utilisation des produits vendus.



Mesures concrètes

Émissions de GES

Nous nous efforçons de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en améliorant nos équipements, nos pratiques opérationnelles et nos systèmes de traitement des vapeurs.

Le site de Rotterdam fonctionne sans émissions liées aux produits grâce à des systèmes avancés de traitement des vapeurs. Ces dispositifs permettent de limiter les émissions associées aux produits stockés et de contribuer à la préservation de la qualité de l'air à proximité des sites. Les émissions à l'échelle des sites dépendent notamment des caractéristiques des produits, des volumes manipulés ainsi que des besoins de chauffage ou de refroidissement liés au stockage.



Scope 1

En 2025, nos émissions de GES de scope 1 ont augmenté de 2,8 %. Cette évolution s'explique principalement par des changements dans le mix énergétique, notamment une hausse de la consommation de fioul et de GPL, qui présentent des facteurs d'émission plus élevés. Bien que les consommations de diesel et de gaz naturel aient significativement diminué, ces réductions ont été compensées par un recours accru à des combustibles plus intensifs en carbone.

Par ailleurs, l'augmentation apparente de la consommation de fioul lourd s'explique par un retour à des niveaux d'exploitation normaux. Le site concerné, seul utilisateur de ce combustible, avait connu une baisse temporaire de consommation en 2024 en raison de travaux de maintenance, ce qui rend la comparaison annuelle moins représentative.

Scope 2

Nos émissions de GES de scope 2 ont diminué de 39 % en 2025. Cette baisse s'explique principalement par une réduction de 6,6 % de la consommation totale d'électricité à périmètre constant, contribuant directement à la diminution des émissions associées.

Par ailleurs, la part d'électricité renouvelable a atteint 28 % de la consommation totale en 2025. Cette progression résulte de la combinaison d'achats d'électricité verte et de la production solaire sur site, entraînant une réduction significative des émissions liées au marché.

Ces améliorations ont été renforcées par l'évolution du mix électrique, avec des facteurs d'émission plus faibles, rendant chaque kilowattheure consommé moins intensif en carbone qu'en 2024.

Scope 3

Les émissions de GES de scope 3 sont liées à notre chaîne de valeur, notamment aux biens et services achetés, aux immobilisations, à l'énergie en amont, au transport de marchandises et à l'utilisation des produits vendus. En 2025, les émissions de GES de scope 3 associées aux dépenses d'exploitation (OPEX), aux dépenses d'investissement (CAPEX) et au transport ont augmenté de 13 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement, en particulier dans les activités de construction, qui constituent le principal facteur de variation entre les deux exercices. Les émissions liées aux OPEX ont progressé de manière plus modérée, tandis que celles associées aux sites et au siège sont restées globalement stables.

Les émissions de GES de scope 3 liées aux produits vendus, associées aux activités Zeller (activité secondaire au sein de Tepsa), ont augmenté de 13 %. Cette évolution s'explique principalement par une modification du mix produits vers des produits à plus forte intensité carbone, ainsi que par la mise à jour des facteurs d'émission appliqués à la phase d'utilisation. Un nombre limité de produits (notamment le diesel, le fioul, le GNR et le bitume) concentre une part importante des émissions liées à la phase d'utilisation. Ainsi, des variations relativement limitées dans la composition du portefeuille produits peuvent entraîner des fluctuations significatives des émissions de GES de scope 3.

Aucun changement méthodologique n'a été appliqué entre 2024 et 2025.

Changement climatique

Intensité des GES

L'intensité carbone de nos activités mondiales a diminué de 10 %, principalement sous l'effet d'améliorations structurelles de nos performances en matière d'émissions, plutôt que de variations des niveaux d'activité. Les émissions de GES du scope 2 ont fortement reculé, portées par une réduction de la consommation d'électricité, une part accrue d'électricité d'origine renouvelable et l'amélioration des facteurs d'émission du réseau. Ces résultats illustrent un découplage net entre l'activité opérationnelle et les émissions, se traduisant par une empreinte carbone réduite par tonne de produit traité.



Énergie

La gestion de l'énergie demeure une priorité dans l'ensemble de nos terminaux. Les équipes suivent chaque semaine la consommation énergétique et identifient des pistes d'optimisation en fonction des contraintes opérationnelles, des températures extérieures et des caractéristiques des produits stockés. Les besoins en chauffage et en refroidissement varient selon les conditions climatiques et la nature des produits, ce qui entraîne des fluctuations de la demande énergétique au cours de l'année.

La récente hausse des prix du gaz naturel a conduit à une réévaluation plus large des sources d'énergie utilisées. Certains terminaux étudient ainsi le potentiel du chauffage électrique pour certaines applications spécifiques. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche continue visant à renforcer la résilience à long terme des opérations et à favoriser, lorsque cela est techniquement possible, des solutions à plus faible empreinte carbone.

À mesure que la part des produits chimiques, des biocarburants et d'autres matières renouvelables traitées dans nos terminaux augmente, les conditions de stockage ainsi que les besoins associés en chauffage évoluent. Nous étudions des solutions techniques visant à améliorer l'efficacité des processus de chauffage et de refroidissement, et adaptons nos installations afin de permettre le stockage sécurisé d'une gamme plus large de produits.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables se poursuit au sein du réseau Tepsa. La capacité solaire continue de croître en Espagne, soutenue par de nouveaux projets photovoltaïques au service des opérations des terminaux. Les installations solaires de Barcelone, Bilbao, Valence et Tarragone fournissent de l'électricité à leurs sites respectifs et contribuent à réduire la dépendance aux sources d'énergie externes.

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie issue des carburants (gazole) a diminué en 2025, sous l'effet d'une baisse de la demande opérationnelle. Les livraisons réalisées en 2024 ont couvert une partie des besoins de 2025, tandis que le recul de l'activité a entraîné une diminution du nombre de produits nécessitant un chauffage. Par ailleurs, la réduction de l'utilisation des véhicules, dont certains sont restés immobilisés, a également contribué à cette baisse.

La consommation de gaz naturel a également reculé, principalement grâce à une meilleure optimisation de l'utilisation des chaudières sur l'ensemble des sites.

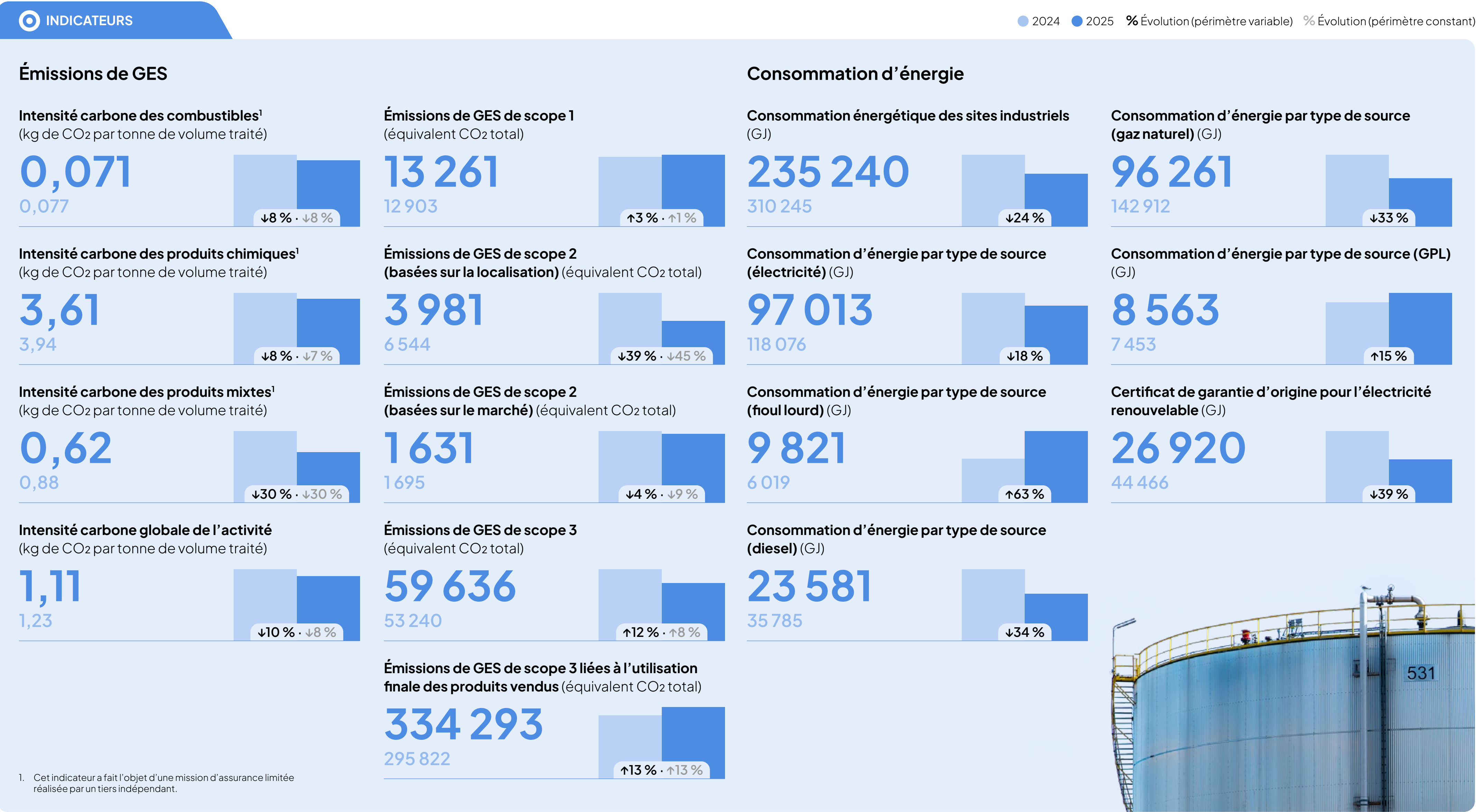
Production d'énergies renouvelables

Quatre de nos sites (Barcelone, Tarragone, Bilbao et Valence) sont équipés de panneaux solaires et produisent désormais leur propre énergie. L'installation de Barcelone, d'une puissance de 780 kWc, constitue l'un des plus importants projets solaires du port de Barcelone.

L'ensemble des terminaux dispose d'une capacité installée totale de 1 035 kW, permettant une réduction potentielle d'environ 310 tonnes de CO₂.

Achat d'énergies renouvelables

Le site de Valence a poursuivi en 2025 l'achat d'électricité renouvelable dans le cadre du système européen de certification des Garanties d'Origine (GO). En 2025, 28 % de la consommation totale d'énergie (scope 2) de TEP SA provenait de sources renouvelables.



ÉTUDE DE CAS

En Andalousie, développer un terminal adapté aux exigences futures du secteur

Tepsa poursuit le développement d'un nouveau terminal à Huelva, dédié au stockage de produits chimiques, de biocarburants et de matières premières renouvelables. Ce projet s'inscrit dans la transformation industrielle plus large de la région et reflète sa volonté d'innover dans les domaines de l'énergie et de la gestion environnementale.

Le terminal disposera d'une capacité de 65 000 m³ pour les produits chimiques et les biocarburants, avec des réservoirs d'une capacité comprise entre 700 m³ et 4 400 m³, en acier ou acier doux. Le site comprendra des infrastructures permettant la circulation des navires, des camions et des trains, ainsi que des zones réservées à de futurs projets énergétiques.

Les critères environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception. Le terminal pourrait notamment inclure des systèmes de récupération des vapeurs afin de contribuer à la qualité de l'air, des unités de traitement des eaux pluviales et des effluents d'exploitation, ainsi que des dispositifs de protection des sols via des infrastructures de confinement et de prévention des déversements. Des mesures de réduction du bruit et un éclairage économe en énergie sont également prévus afin de limiter la pollution lumineuse.

Le projet a obtenu l'autorisation environnementale unifiée délivrée par le ministère andalou de la Durabilité et de l'Environnement, confirmant la conformité de sa conception aux exigences environnementales régionales. La mise en exploitation est prévue au premier semestre 2029. Le terminal contribuera au développement continu de Huelva en tant que pôle de référence pour les produits renouvelables et à faible empreinte carbone.



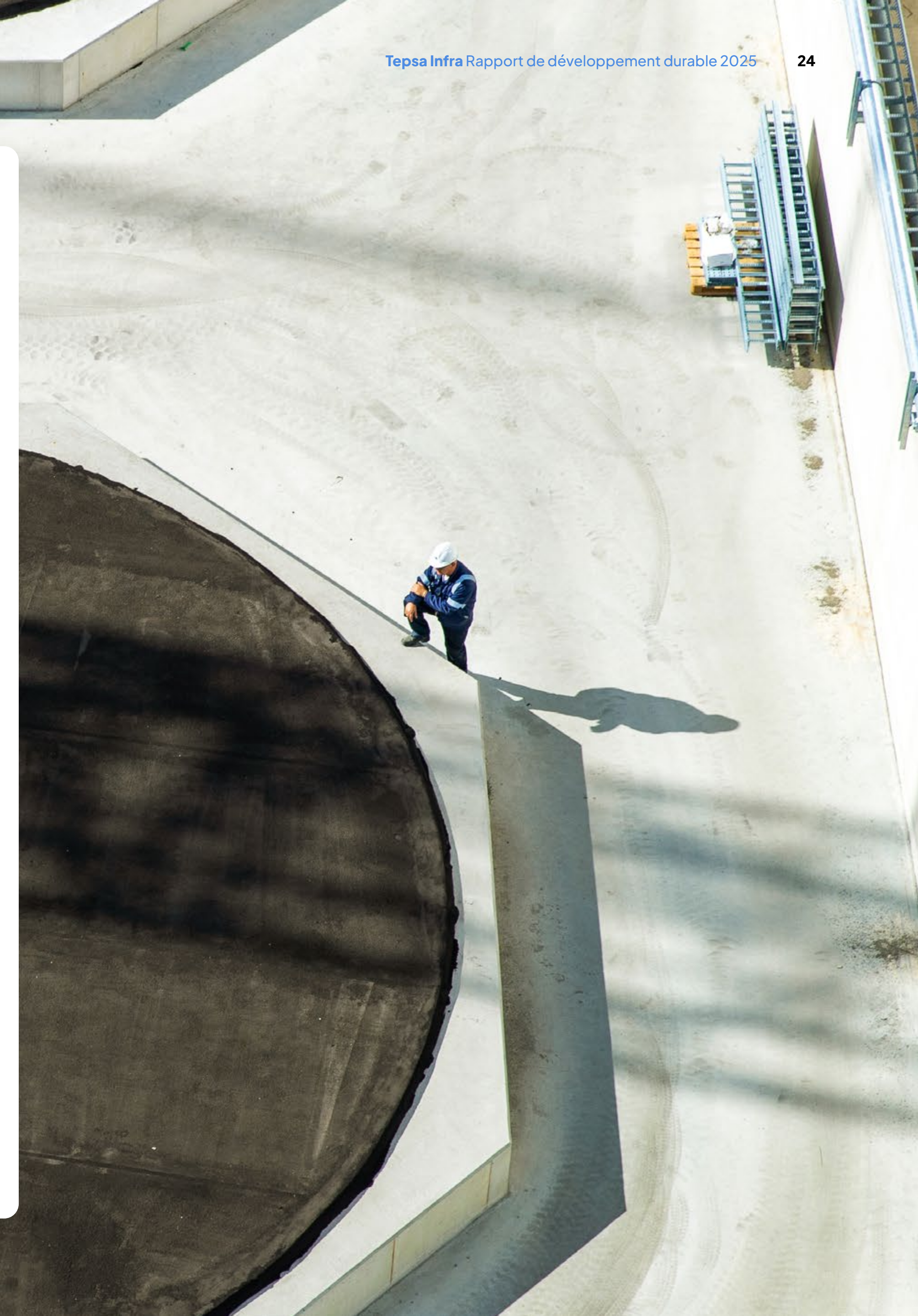
Une capacité future de 65 000 m³ dédiée au stockage de produits chimiques et de biocarburants



Le développement durable au cœur des activités du site



Un engagement en faveur de la transformation de Huelva en un pôle de référence dans le domaine des énergies renouvelables.



Pollution

En tant qu'entreprise spécialisée dans le stockage et la manutention de produits dangereux, nous nous engageons à prévenir les risques de pollution grâce à une gestion rigoureuse et à des pratiques opérationnelles maîtrisées.

Notre démarche

Nous nous efforçons de réduire au minimum notre impact environnemental et de contribuer à la durabilité à long terme des communautés au sein desquelles nous opérons. Conformément à notre politique environnementale, nous mettons en œuvre des mesures ciblées visant à réduire les émissions atmosphériques, à prévenir la contamination des eaux et des sols, et à gérer de manière responsable les substances préoccupantes.

ENGAGEMENTS

- **Aucune fuite accidentelle** en dehors des zones de rétention n'a été enregistrée.
- **Aucun accident majeur n'a été constaté.**
- **Un suivi des émissions fugitives** sera mis en place sur l'ensemble des sites d'ici 2030.



Mesures concrètes

Nous concevons et exploitons nos installations conformément aux normes internationales. À quelques exceptions près, nos réservoirs de stockage sont installés dans des bassins de rétention étanches afin de prévenir toute pollution potentielle des eaux souterraines ou des sols en cas de déversement accidentel. Ces bassins sont gérés manuellement et uniquement après un contrôle préalable confirmant l'absence de polluants.

Les quais de chargement et de déchargement destinés aux camions-citernes, aux wagons, aux navires et aux barges sont conçus en fonction des produits traités et reliés à des séparateurs d'hydrocarbures ainsi qu'à des systèmes de traitement adaptés. L'eau collectée aux points de rejet est analysée semestriellement, et mensuellement à la sortie des stations d'épuration. La quasi-totalité des sites met également en œuvre une surveillance visant à garantir l'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines situés en aval des installations. Sur plusieurs de nos sites, des puits de surveillance des eaux souterraines implantés en aval des installations permettent de renforcer le suivi environnemental et la prévention des risques.

Par ailleurs, plusieurs terminaux ont été agrandis ou modernisés ces dernières années avec l'intégration de nouveaux équipements. Ces évolutions intègrent des critères ESG et prennent en compte les exigences réglementaires locales. À titre d'exemple, les sites situés en Catalogne (Espagne) respectent des réglementations strictes en matière de pollution lumineuse, et les récentes modernisations reflètent ces obligations.

Mesures d'assainissement

Tepsa accorde une importance primordiale au respect de la réglementation et au maintien d'un dialogue constructif et transparent avec les autorités en charge de la surveillance environnementale. Le site de Strasbourg entretient des relations étroites avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des forêts (DREAL) et répond de manière proactive à l'ensemble de ses demandes.

À la suite des contrôles réalisés par la DREAL en 2023 et 2024 sur le site de Strasbourg (« Port aux Pétroles »), plusieurs observations ont été formulées, notamment concernant certaines activités de maintenance (y compris les systèmes de rétention), les délais d'inspection et la documentation administrative. L'ensemble de ces points a été traité et est désormais pleinement conforme depuis 2024.

En décembre 2025, la Cour d'appel de Colmar a significativement révisé les décisions initiales, acquittant Tepsa de plusieurs chefs d'accusation et limitant les sanctions aux retards d'inspection de deux équipements ainsi qu'à l'absence de certains documents administratifs. Ces éléments n'ont eu aucun impact environnemental et ont depuis été entièrement corrigés.

TEPSA mène régulièrement des actions de maintenance, d'entretien et de modernisation de ses installations dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, et demeure attachée au respect des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement.

Émissions atmosphériques

Nous nous attachons à réduire les émissions atmosphériques générées par nos activités de terminaux de stockage et nous engageons à respecter pleinement l'ensemble des réglementations et normes locales, régionales et nationales relatives à la qualité de l'air.

Nous suivons et mettons en œuvre les meilleures pratiques et technologies disponibles afin de limiter les sources de pollution, notamment à travers la récupération des vapeurs d'essence lors du chargement des camions-citernes et des barges, ainsi que la mise en place de mesures visant à réduire les congestions.

Des inspections régulières des systèmes de traitement des vapeurs sont également réalisées. En 2025, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont diminué de 4,2 %, sous l'effet d'une réduction de la consommation de carburant.

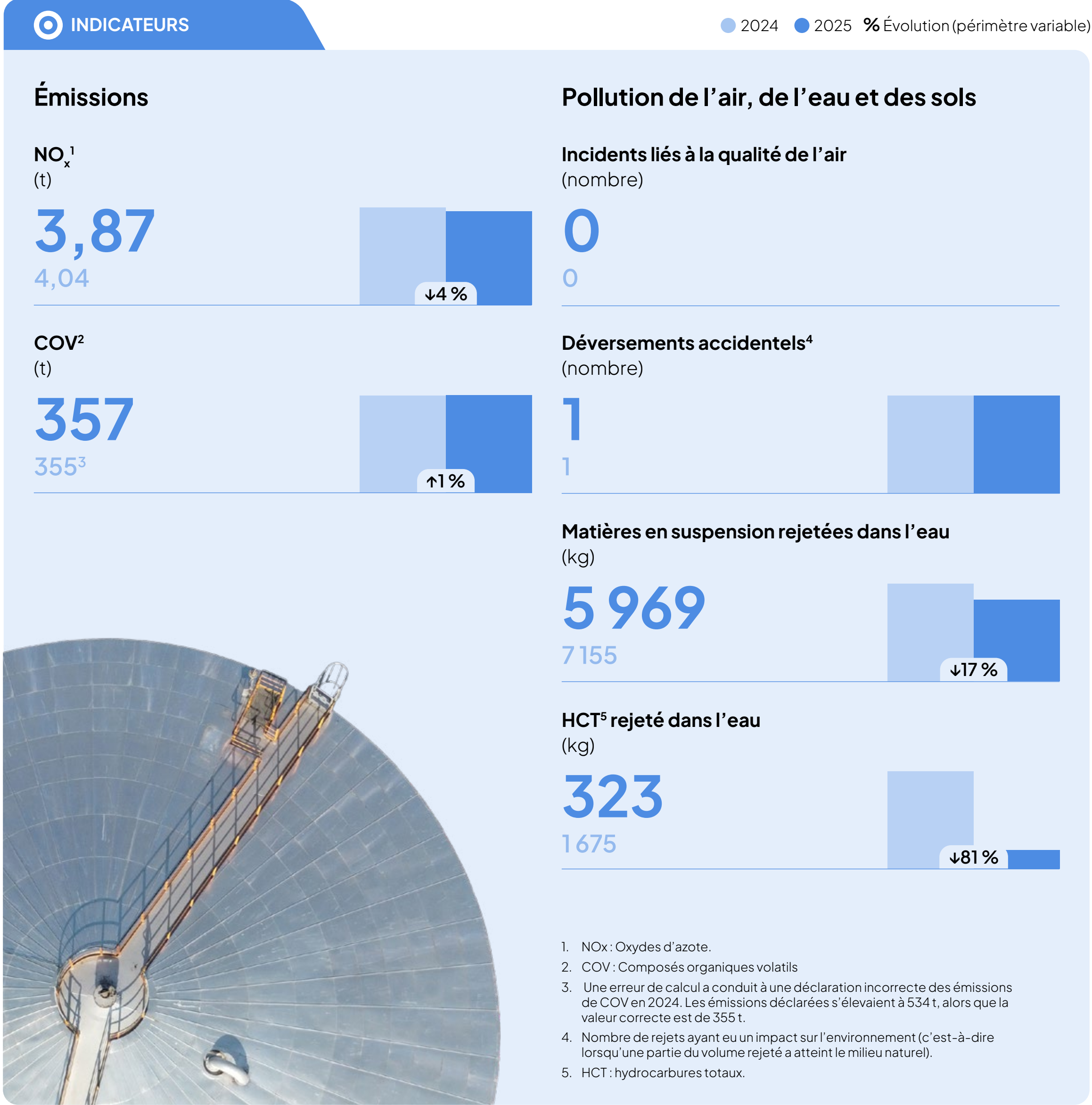
Pollution

Protection de l'eau et des sols

Nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures visant à prévenir et à maîtriser les risques de contamination de l'eau et des sols liés à nos activités.

Les dispositifs de protection des sols comprennent des systèmes de confinement, des zones de rétention et des équipements conçus pour prévenir les rejets accidentels lors des opérations de transfert de produits. Ces dispositifs sont complétés par des inspections régulières ainsi que par des procédures encadrant les activités de manutention et de chargement. Des puits de surveillance des eaux souterraines, présents sur plusieurs sites, permettent de vérifier l'efficacité continue de ces mesures.

Nos 27 sites réalisent également des prélèvements et analyses réguliers des eaux rejetées dans l'environnement. Fin 2024, un incident a entraîné l'écoulement d'eau contaminée par un concentré moussant. L'ensemble de l'eau concernée a été récupéré et acheminé vers une installation de traitement agréée pour élimination. Par ailleurs, les analyses effectuées sur notre système de récupération des eaux pluviales ont confirmé l'absence de détection de PFAS.



Eau

Réduire notre impact environnemental implique une gestion durable et efficace des ressources. L'eau est principalement utilisée pour le nettoyage de nos réservoirs, et des mesures ont été mises en place afin d'en assurer une utilisation responsable.

Nos activités reposent sur des systèmes visant à optimiser la consommation d'eau, à garantir un traitement approprié avant rejet et à protéger les milieux aquatiques. Nous assurons un suivi de la qualité de l'eau, des consommations et des eaux usées sur l'ensemble des sites, et nous avons à cœur d'améliorer continuellement nos pratiques.

Notre démarche

Nos terminaux sont équipés de systèmes permettant de collecter, traiter et rejeter les eaux pluviales ainsi que les effluents d'exploitation.

Un élément central de notre stratégie de gestion de l'eau consiste à garantir que l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs soit rejetée de manière responsable. Les procédures de nettoyage varient en fonction des produits stockés, et les traitements sont adaptés aux exigences locales afin de garantir la conformité de l'eau aux normes réglementaires avant rejet.

Nous avons mis en place des dispositifs de surveillance rigoureux permettant d'ajuster les pratiques lorsque cela est nécessaire. Ces dispositifs contribuent également à définir nos plans de traitement et nos pratiques opérationnelles visant à préserver la qualité de l'eau.

Dans les zones soumises à un stress hydrique élevé, nous évaluons l'utilisation des ressources en eau et examinons les possibilités de réduction de la consommation lorsque cela s'avère pertinent. L'ensemble du réseau réalise également des prélèvements et des inspections visuelles périodiques, complétés par une analyse externe annuelle des rejets aqueux.

ENGAGEMENTS

- Mesurer chaque année la qualité de l'eau, notamment en contrôlant les teneurs en HCT et en matières en suspension, d'ici 2030.

Mesures concrètes

En 2025, notre prélèvement d'eau a diminué de 12,9 % par rapport à 2024. Cette réduction s'explique notamment par une augmentation de la collecte des eaux pluviales, utilisées pour le nettoyage et l'irrigation. Par ailleurs, un nombre plus limité de projets a nécessité l'utilisation d'eau pour le refroidissement, et des mesures ont été mises en place afin de promouvoir une utilisation plus responsable de la ressource ainsi qu'une meilleure sensibilisation aux enjeux liés à la sécheresse.

Traitement des eaux à Bilbao

Nous avons développé une nouvelle station d'épuration des eaux usées à Bilbao, mise en service début 2025. D'une capacité de traitement de 16,5 m³ par heure, elle est conçue pour gérer efficacement les eaux usées industrielles. L'installation repose sur un procédé de traitement physico-chimique basé sur le dosage de réactifs, permettant une séparation et une élimination efficaces des contaminants. Elle comprend également un bassin de boues flottantes et un bassin d'épaississement des boues mixtes, contribuant à optimiser la gestion des boues et à améliorer les performances globales du traitement.

INDICATEURS

● 2024 ● 2025

Eau

Prélèvements d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique élevé¹ et consommation annuelle d'eau (prélèvements moins rejets)²
(m³)

7 501

Quantité d'eau prélevée
(m³)

187 160

197 574

↓5 %

Volume d'eaux usées traitées
(m³)

454 410

549 495

↓17 % · ↓17 %

Sites industriels réalisant au moins un contrôle interne trimestriel (prélèvements et inspections visuelles) ainsi qu'une analyse annuelle des rejets d'eau par un laboratoire externe
(%)

100

100

% Évolution (périmètre variable) % Évolution (périmètre constant)

1. Selon l'Atlas des risques liés à l'eau « Aqueduct » du World Resources Institute, deux sites de Tepsa (Barcelone et Tarragone) sont situés dans des zones soumises à un stress hydrique élevé.
2. Nouveaux ICP pour 2025.



Biodiversité

La protection de la biodiversité est essentielle pour garantir la production durable, à long terme, d'énergie, de denrées alimentaires et de produits manufacturés pour la société. La réussite de Tepsa sur le long terme repose sur l'engagement de chaque collaborateur à protéger les zones à forte biodiversité contre les substances dangereuses que nous manipulons.

Notre démarche

- Nous intégrons les considérations liées à la biodiversité dans nos activités, conformément à notre politique environnementale. Cela inclut notamment :
- L'évaluation et l'atténuation des impacts sur la biodiversité, en particulier sur les populations, les habitats clés et les sols, liés à nos activités et projets, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection adaptées
 - L'absence d'activités dans les zones légalement protégées et le respect des périmètres de protection existants, notamment les zones à haute valeur de conservation.
 - L'étude de la mise en place de zones de compensation au sein ou à proximité de nos terminaux
 - La prévention des impacts négatifs sur les espèces menacées
 - L'identification de zones proches de nos sites afin de soutenir des projets en faveur de la biodiversité
- Nous évaluons les impacts potentiels sur la biodiversité autour de nos terminaux et mettons en œuvre des mesures visant à en réduire les effets sur les habitats environnants. Certains sites étant situés à proximité de zones à forte valeur écologique, des mesures supplémentaires sont mises en place pour protéger les espèces locales et les écosystèmes naturels. Notre approche repose sur l'identification des impacts potentiels, la mise en œuvre de mesures de protection spécifiques à chaque site, ainsi que l'exploration d'opportunités visant à préserver ou améliorer les zones environnantes. Les zones écologiquement sensibles font l'objet d'une surveillance régulière afin de limiter les risques pour les milieux naturels locaux.

ENGAGEMENTS

- Mettre en place, lorsque cela est possible, des **dispositifs de phytoremédiation** sur nos sites industriels d'ici 2030.
- Recenser d'autres zones situées à proximité de nos sites susceptibles de **générer des crédits carbone** et de **soutenir des projets en faveur de la biodiversité**.

Mesures concrètes

D'après les évaluations réalisées en 2024, environ 3,7 % de nos sites sont situés dans des zones d'importance majeure pour la biodiversité, tandis que 22,2 % se trouvent dans des régions identifiées par Conservation International comme présentant une forte importance en matière de biodiversité. Les sites concernés sont Salaise-sur-Sanne, Bastia, Ajaccio, Barcelone, Tarragone et Valence.

Lorsque les circonstances le requièrent, nous poursuivons le développement d'initiatives locales visant à soutenir et renforcer la biodiversité. Sur notre site de Saint-Priest, en France, des terres anciennement contaminées ont été réhabilitées grâce à des opérations de dépollution des sols et à la mise en place d'aménagements écologiques favorisant la faune et la flore locales. Des actions similaires sont actuellement à l'étude sur d'autres terminaux.

INDICATEURS

2024 2025

Biodiversité

Sites implantés dans une zone géographique identifiée par l'ONG Conservation International comme une « zone d'importance majeure pour la biodiversité »
(nombre)

6 / 27
6 / 27

Sites ayant mis en place des mesures visant à protéger la biodiversité
(nombre)

1 / 27
1 / 27

Sites implantés dans des zones présentant une sensibilité particulière en matière de biodiversité, y compris les espaces quasi naturels situés hors site et détenus ou gérés à des fins de préservation de la biodiversité
(nombre)

2 / 27
2 / 27

Économie circulaire et utilisation des ressources

Nous nous efforçons d'utiliser les ressources de manière responsable et de minimiser l'impact des matériaux traités dans nos terminaux.

La majorité de nos déchets provient du nettoyage des citernes, des activités de maintenance et des opérations quotidiennes nécessaires au fonctionnement de nos sites. Ces flux soulignent l'importance d'une gestion efficace des ressources, de la valorisation des matériaux lorsque cela est possible et d'une prise en charge sécurisée de l'ensemble des déchets.

Nous poursuivons le développement d'initiatives favorisant la circularité, explorons les possibilités de réutilisation des matériaux et collaborons avec des partenaires afin de prolonger le cycle de vie des produits utilisés dans nos opérations.

Notre démarche

Notre approche en matière d'utilisation des ressources et de gestion des déchets est définie dans notre politique environnementale, qui met l'accent sur la réduction de la production de déchets, la promotion de l'upcycling et la garantie d'une élimination sûre et responsable.

Le volume et la composition des déchets varient fortement en fonction des caractéristiques des produits, de la rotation des clients et des spécificités de chaque site. Nous collaborons avec des prestataires agréés afin de garantir une collecte, un traitement et une élimination conformes et responsables des déchets.

Nous mettons également en œuvre des actions visant à réduire les déchets à la source, notamment par l'amélioration des processus de manutention et l'identification de pratiques favorisant une utilisation plus efficace des consommables. Les équipes locales poursuivent leurs efforts pour développer la réutilisation des matériaux, renforcer le tri et identifier les flux pouvant être orientés vers le recyclage ou la valorisation lorsque cela est possible.

✓ ENGAGEMENTS

- **Valoriser 63 % de nos déchets** d'ici 2030.



Mesures concrètes

Déchets d'exploitation

Nous poursuivons l'étude de solutions visant à réduire les déchets à la source, notamment par l'amélioration des processus de manutention et l'optimisation de l'utilisation des consommables. Cette démarche s'inscrit dans notre approche globale de l'économie circulaire et contribue à limiter l'empreinte environnementale de nos activités.

Le nettoyage des cuves requiert également des quantités significatives de produits de nettoyage, en particulier lors des changements de produits entre clients. Ces opérations génèrent des flux de déchets dont la gestion peut être complexe en raison de leur composition et de leur volume. La fréquence des nettoyages dépend de la rotation des clients, elle-même largement influencée par les conditions du marché.

Construction, maintenance et déchets dangereux

Les projets de construction et de maintenance peuvent générer des déchets dangereux et non dangereux, selon la nature des travaux réalisés, avec des volumes susceptibles de varier sensiblement d'une année à l'autre. Nous mettons en place des dispositifs de contrôle afin de garantir une gestion responsable de ces flux de déchets, dans le respect des exigences réglementaires.

En 2025, la quantité de déchets dangereux a augmenté, principalement en raison du remplacement d'émulseurs incendie dans nos terminaux en Corse. Cette opération a nécessité l'élimination des anciens matériaux conformément aux exigences réglementaires et environnementales, entraînant une hausse ponctuelle des volumes de déchets.

Par ailleurs, en 2025, des inspections décennales ont été menées sur plusieurs réservoirs de stockage, conformément aux obligations réglementaires et de sécurité. Ces inspections ont révélé des accumulations significatives de boues, devant être éliminées afin de garantir la poursuite d'une exploitation sûre et conforme des installations. Les opérations de nettoyage associées ont également contribué à l'augmentation des déchets dangereux en 2025.

Enfin, la part plus élevée de contrats clients de courte durée a entraîné une augmentation de la fréquence des changements de produits dans les réservoirs, nécessitant des nettoyages plus réguliers. Cette évolution opérationnelle a également contribué à la hausse des volumes de déchets générés par rapport aux années précédentes.

Initiatives locales

À l'échelle du réseau, les terminaux poursuivent la mise en œuvre d'initiatives locales en faveur de l'économie circulaire. Celles-ci incluent notamment l'amélioration des systèmes de tri, le suivi de l'utilisation des ressources à l'aide d'outils de mesure sur site, ainsi que l'identification de matériaux pouvant être récupérés ou réutilisés. Lorsque des pratiques efficaces sont mises en œuvre sur certains sites, elles sont évaluées en vue d'un déploiement potentiel à l'échelle du réseau.

À titre d'exemple, en Corse, des dispositifs de suivi de l'utilisation des ressources ont été instaurés afin de faciliter une prise de décision plus éclairée en matière de gestion des ressources. Un système de tri des déchets compactés a également été mis en place, améliorant la séparation des matériaux sur site. Ces mesures permettent d'orienter une part plus importante des déchets vers les filières de recyclage ou de valorisation et de réduire le volume de déchets non dangereux destinés à l'élimination.

INDICATEURS

Déchets

Quantité de déchets dangereux produits (t)



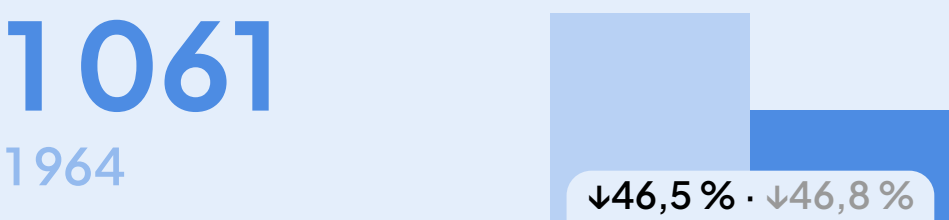
Quantité de déchets valorisés (t)



Quantité de déchets dangereux produits (issus des chantiers de construction et de démolition) (t)



Quantité de déchets non dangereux produits (t)



Déchets valorisés par rapport aux déchets dangereux et non dangereux produits (hors déchets de construction et de démolition)^{1,2} (%)



Quantité de déchets non dangereux produits (issus des chantiers de construction et de démolition) (t)



1. Cet indicateur a été redéfini depuis le rapport 2024. Il est calculé comme suit : (quantité de déchets valorisés (t) / quantité totale de déchets produits (t)) x 100. Une définition détaillée de cet indicateur figure en annexe.
2. Cet indicateur a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée réalisée par un tiers indépendant.



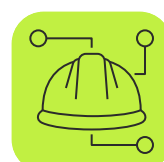
Recyclage des casques de protection dans le cadre d'une démarche circulaire et inclusive

Tepsa a renforcé la circularité au sein de ses terminaux grâce à un partenariat avec Triethic, une entreprise spécialisée dans la collecte et le recyclage des matériaux. Ce programme permet de donner une seconde vie aux casques de protection utilisés dans l'ensemble de nos activités.

Les casques sont collectés sur site puis acheminés vers le centre de traitement de Triethic à Nanterre (France). Chaque casque est démonté et ses composants sont triés selon leur nature plastique. Les éléments plastiques sont ensuite broyés et transformés en granulés, réintroduits dans l'industrie plastique pour de nouvelles utilisations.

Des services similaires sont proposés par Triethic à travers les programmes « chauss'ethic » pour les chaussures de sécurité et « vimethic » pour d'autres équipements de protection individuelle. Ces dispositifs permettent aux sites d'étendre les démarches de circularité à d'autres catégories d'EPI le cas échéant.

Par ailleurs, Triethic crée et développe des emplois accessibles aux personnes rencontrant des obstacles à l'emploi, notamment les personnes en situation de handicap. Grâce à ce partenariat, nous contribuons à la création d'emplois locaux valorisants, tout en soutenant les démarches de recyclage.



Démontage complet et tri de l'ensemble des composants.



Taux de recyclage de 100 % pour les éléments en plastique.



Traçabilité assurée via la plateforme « Ici On Recycle ».



Social



Social

REMARQUE : L'ensemble des engagements intermédiaires fixés pour 2025 fera l'objet d'une révision en 2026.

ENGAGEMENTS

Garantir la sécurité des personnes



Réduire le taux global d'incidents (TIR) des employés de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2020 (**objectif atteint : -37 %**).



Atteindre l'objectif « zéro accident avec arrêt de travail ».

Soutenir le développement local



S'assurer que plus de 50 % des terminaux mettent en œuvre des actions sociétales répondant aux besoins locaux d'ici 2025 (**objectif atteint**).

Plus de 50 % de nos terminaux mettent en œuvre des actions sociétales répondant aux besoins locaux.

Promouvoir la diversité et l'intégrité



Atteindre une représentation d'au moins 40 % de femmes à l'horizon 2030 au sein du Comité exécutif du Groupe.



Communiquer le pourcentage d'employés en situation de handicap d'ici 2025 (**objectif atteint**).



Publier le pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives d'ici 2025 (**objectif atteint**).



Communiquer le taux d'absentéisme d'ici 2025 (**objectif atteint**).

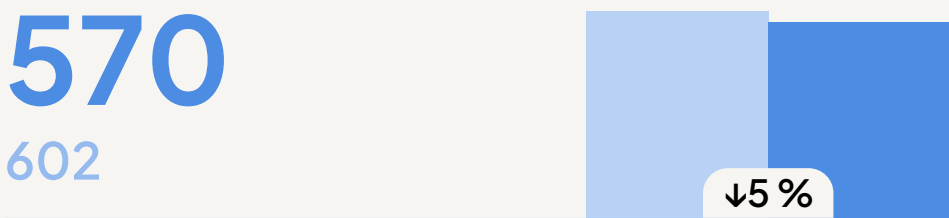


Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail positif et inclusif, dans lequel chacun peut s’épanouir, collaborer et se sentir valorisé. Notre culture repose sur des valeurs communes et sur un engagement en faveur de l’équité, de l’égalité des chances et de relations de travail respectueuses dans l’ensemble de nos terminaux.

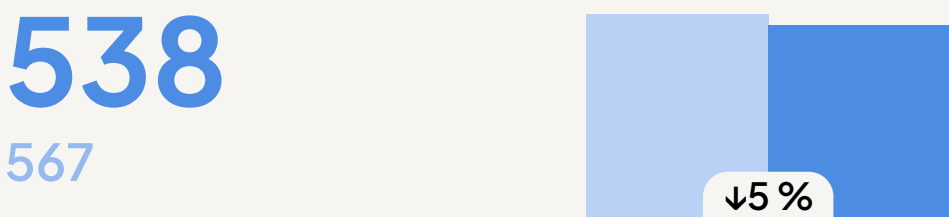
Nous défendons les droits fondamentaux du travail tels que reconnus internationalement et appliquons des normes incluant la liberté d’association, le respect des conventions collectives, ainsi que l’interdiction stricte du travail des enfants et du travail forcé. Ces principes constituent le socle d’un environnement de travail responsable, tant pour nos collaborateurs que pour les acteurs de notre chaîne de valeur.

Nos effectifs

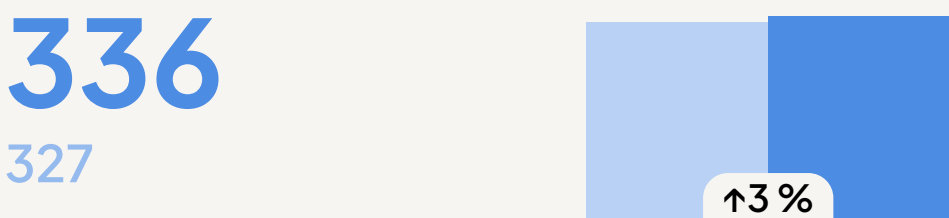
Effectif total¹
(nombre)



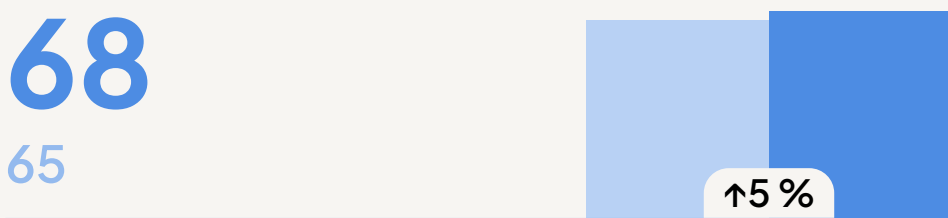
Effectifs en ETP²
(nombre)



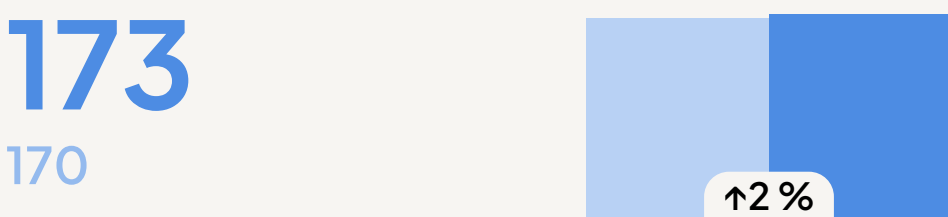
Répartition des employés
par zone géographique (France)
(nombre)



Répartition des employés
par zone géographique (Pays-Bas)
(nombre)



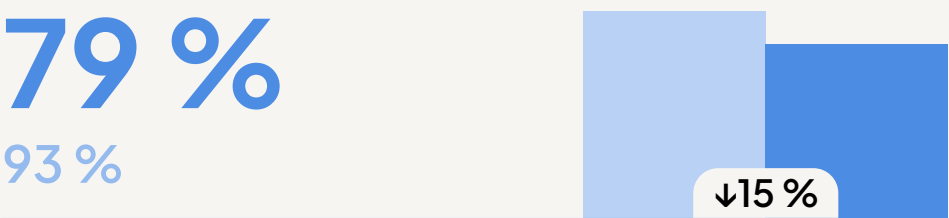
Répartition des employés
par zone géographique (Espagne)
(nombre)



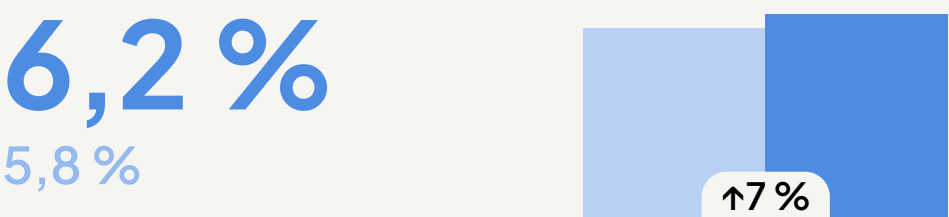
Pourcentage d’employés non cadres ayant
bénéficié d’une augmentation salariale
(%)



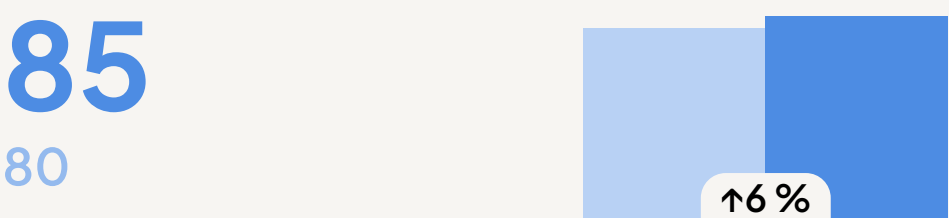
Pourcentage de cadres ayant bénéficié
d’une augmentation salariale
(%)



Pourcentage de cadres supérieurs
par rapport à l’effectif total
(%)



Cadres
(nombre)



1. Cet indicateur a fait l’objet d’une mission d’assurance limitée réalisée par un tiers indépendant.
2. ETP : Emploi à temps partiel



Notre démarche

Nous nous engageons à créer un environnement de travail attractif, propice au développement et à la fidélisation des meilleurs talents. Notre réussite repose sur l’esprit d’entreprise de nos collaborateurs, l’une des valeurs fondamentales de Tepsa. Nous souhaitons que chacun puisse s’épanouir et réaliser pleinement son potentiel, et nous investissons à cette fin dans le développement de leurs compétences et de leurs capacités.

Le développement, le bien-être et la satisfaction des collaborateurs, ainsi que leur employabilité à long terme, sont au cœur de notre engagement à proposer des formations de qualité et des perspectives d’évolution professionnelle.

Nos équipes des ressources humaines accompagnent le déploiement de programmes de formation à travers le réseau, incluant des modules d’apprentissage en ligne, le développement des compétences opérationnelles, ainsi que des formations dédiées au développement durable, à la cybersécurité et à la conformité. Ces dispositifs permettent aux collaborateurs d’acquérir les compétences nécessaires pour exercer leurs fonctions en toute sécurité et s’adapter aux évolutions des secteurs de l’énergie et du stockage de produits chimiques.

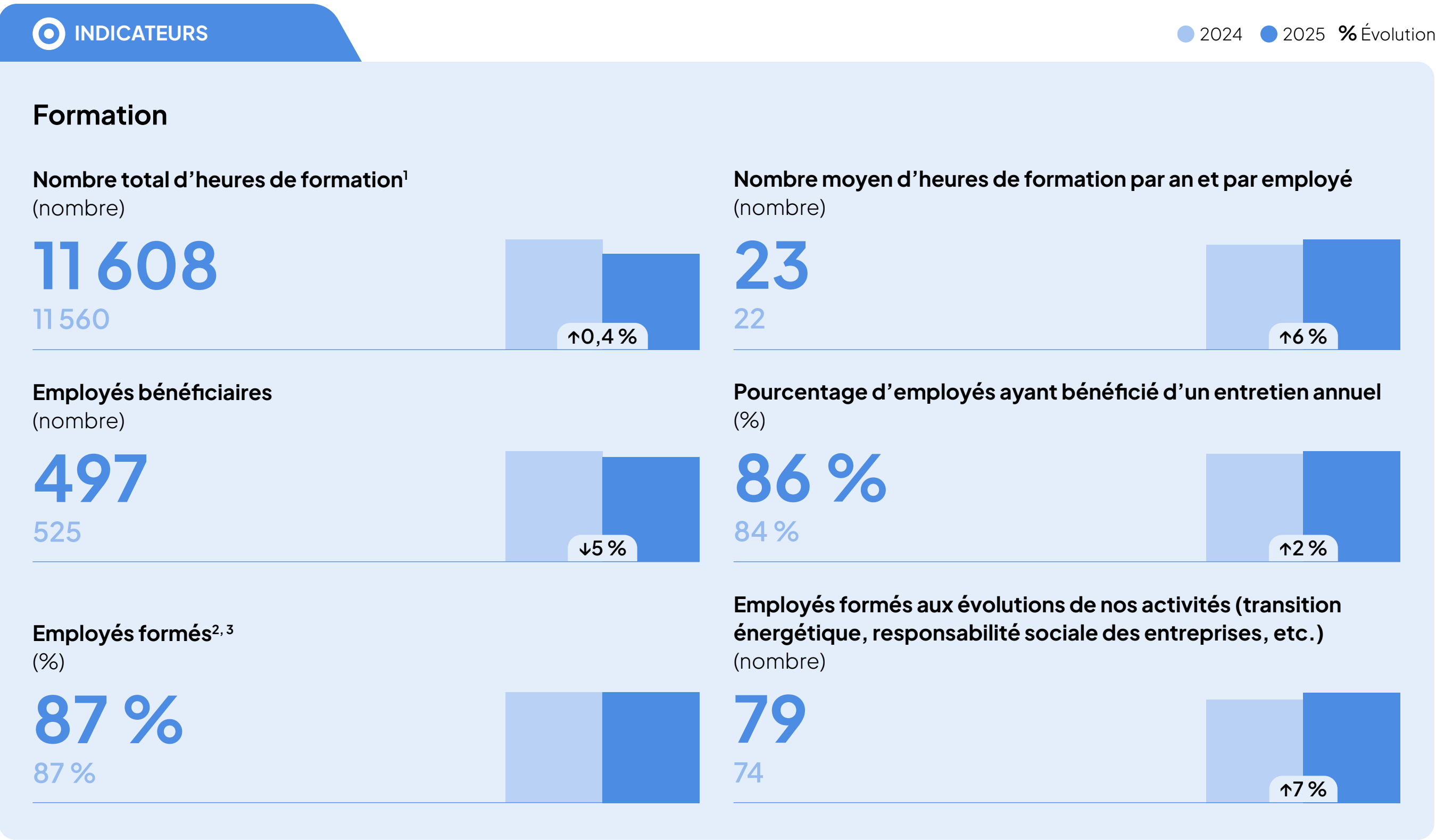
Nous accompagnons également nos collaborateurs dans leur évolution professionnelle. Des opportunités de développement sont proposées pour les fonctions opérationnelles, techniques et administratives, soutenues par des plans de formation et la mobilité interne. Notre ambition est de continuer à offrir un environnement dans lequel chacun peut évoluer en cohérence avec ses aspirations et les besoins de l’organisation.

Mesures concrètes

Nous avons poursuivi le déploiement de nos programmes de formation dans l’ensemble de nos terminaux.

En France, le nombre de stages proposés a augmenté de plus de 50 %, illustrant notre engagement en faveur de l’investissement dans les jeunes talents en début de carrière.

Les formations dispensées couvrent un large éventail de thématiques, notamment la sécurité, les langues, les habilitations électriques, les premiers secours, l’ergonomie et le management.



1. Cet indicateur a fait l’objet d’une mission d’assurance limitée réalisée par un tiers indépendant.

2. Tous les opérateurs ont suivi une formation complète en matière de santé et de sécurité (100 %). À l’échelle du groupe, cela signifie que 87 % des collaborateurs, sur l’effectif total de 2025 et au sein des populations concernées, ont bénéficié d’une formation en santé et sécurité. Les collaborateurs n’ayant pas suivi de formation en 2025 disposaient néanmoins de certifications toujours valides.

3. Les formations couvrent un large éventail de domaines, notamment la santé et la sécurité, les opérations, la maintenance, les activités commerciales, ainsi que d’autres thématiques. Cette liste n’est pas exhaustive.

Inspirer les talents de demain au Village de la Chimie

Dans le cadre de sa stratégie RH, Tepsa s'engage à favoriser le développement de nouveaux talents en élargissant l'accès aux opportunités en début de carrière et en renforçant l'attractivité des métiers du secteur. En mars 2025, Tepsa France a participé pour la première fois au Village de la Chimie à Paris, un événement organisé par France Chimie visant à présenter aux étudiants les métiers de l'industrie chimique.

Les représentants de Tepsa ont échangé avec des étudiants intéressés par les métiers de l'ingénierie, du laboratoire et de l'exploitation, en présentant les compétences et les parcours nécessaires pour évoluer dans le secteur. Cet événement a contribué aux efforts de Tepsa visant à attirer les talents de demain et à renforcer les liens avec les futurs professionnels du secteur.



Première participation de Tepsa France au Village de la Chimie.



Rencontre avec des étudiants intéressés par les sciences, l'ingénierie et les métiers de l'industrie.



Présentation des opportunités de carrière liées à l'innovation et à la transition énergétique.



Notre démarche

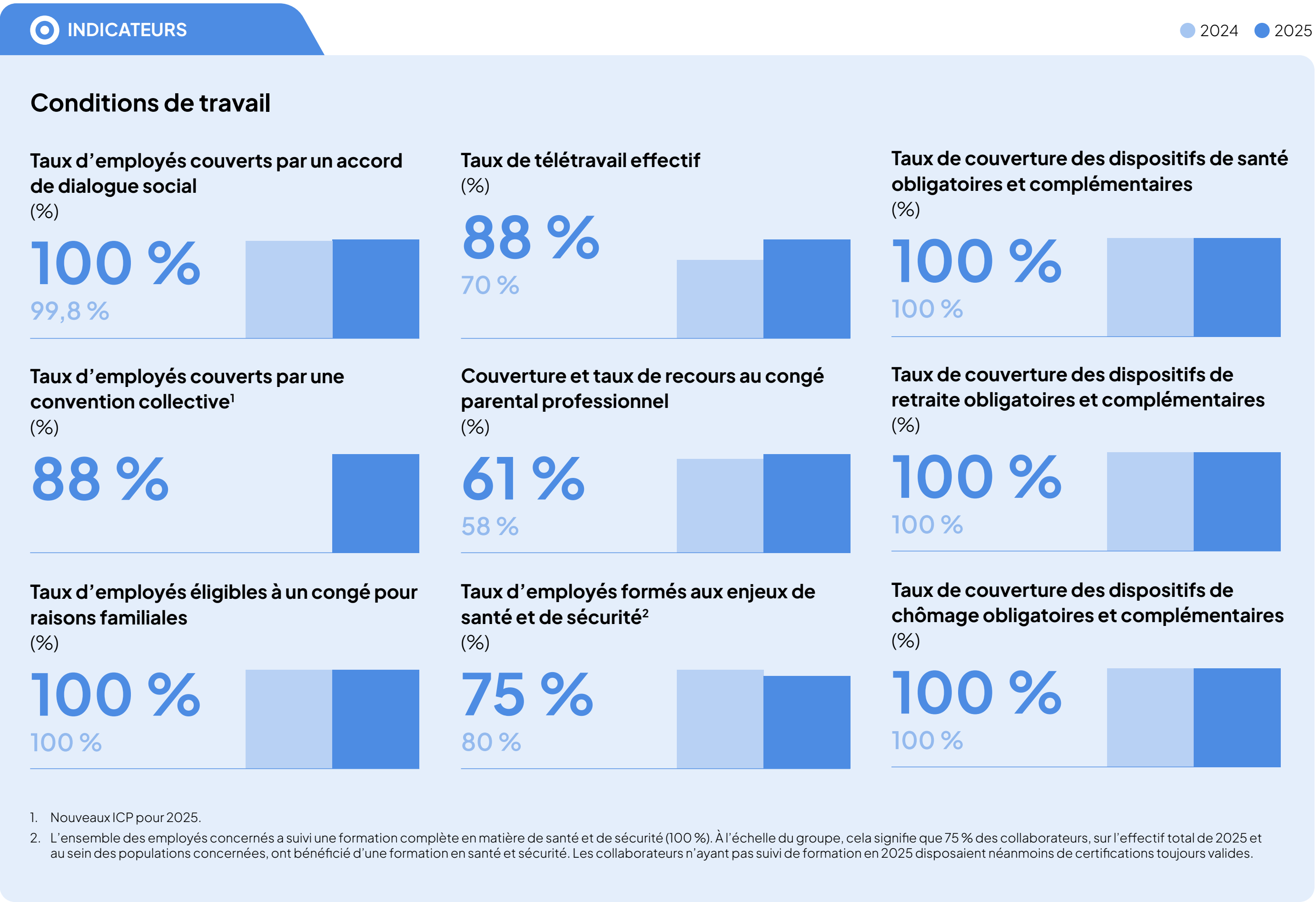
De bonnes conditions de travail sont essentielles pour favoriser l’engagement de nos équipes et renforcer notre capacité à attirer et fidéliser les talents.

Nous suivons plusieurs indicateurs liés au dialogue social, aux congés et aux dispositifs de flexibilité, à l’accès à la formation ainsi qu’à la couverture en matière de protection sociale. Ces indicateurs nous permettent d’évaluer dans quelle mesure nos pratiques répondent aux besoins de nos collaborateurs et des acteurs de notre chaîne de valeur, et d’identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent encore être apportées.

Mesures concrètes

Cette année, nous avons déployé une nouvelle plateforme à destination des collaborateurs, visant à renforcer les échanges entre nos différents terminaux. Cet espace met en valeur les temps forts de la vie de l’entreprise, tels que les anniversaires d’ancienneté, et centralise des informations relatives aux programmes de développement, aux initiatives en matière de diversité, d’équité et d’inclusion, ainsi qu’aux politiques applicables sur le lieu de travail. Elle contribue ainsi à fluidifier la communication entre les équipes et à faciliter l’accès des collaborateurs aux ressources adaptées à leur fonction et à leur environnement de travail.

Certains engagements communiqués dans nos rapports antérieurs ne figurent plus dans cette édition, car les objectifs associés ont été atteints. C’est notamment le cas de la publication du pourcentage d’employés couverts par des conventions collectives ainsi que du taux d’absentéisme, deux indicateurs désormais intégrés à notre reporting. Cette évolution témoigne des progrès réalisés au regard de nos priorités ESG et de notre volonté de concentrer nos engagements sur des axes prospectifs, en identifiant les domaines nécessitant des actions complémentaires.



Diversité et inclusion

L'inclusion, le respect et l'équité guident notre manière de travailler et contribuent à créer un environnement professionnel dans lequel chacun peut s'épanouir en toute confiance. Nous nous attachons à constituer des équipes reflétant la diversité des origines et des expériences, et nos collaborateurs présentent une grande variété de compétences et de parcours professionnels.

Notre démarche

Nous cherchons à élargir l'accès aux opportunités au sein de l'ensemble des catégories de postes. Cet objectif se traduit notamment par la révision des descriptions de poste, la mise en œuvre de pratiques de recrutement favorisant l'inclusion ainsi que sur la promotion de la mobilité interne lorsque celle-ci est pertinente. Des actions de sensibilisation contribuent également à renforcer la visibilité des métiers opérationnels et à encourager un plus large éventail de profils à envisager des postes en adéquation avec leurs compétences et leurs centres d'intérêt.

Parmi les initiatives menées ces dernières années figurent des formations dédiées aux pratiques de recrutement inclusives, la participation à des événements sectoriels, ainsi que les travaux du groupe de travail sur la diversité, visant à identifier les freins existants et les pistes d'amélioration. Nous assurons par ailleurs un suivi de la répartition femmes-hommes et veillons à promouvoir des conditions favorisant une évolution de carrière équitable au sein de l'organisation.

✓ ENGAGEMENTS

- Atteindre une représentation d'au moins **40 % de femmes à l'horizon 2030** au sein du Comité exécutif du Groupe.

Mesures concrètes

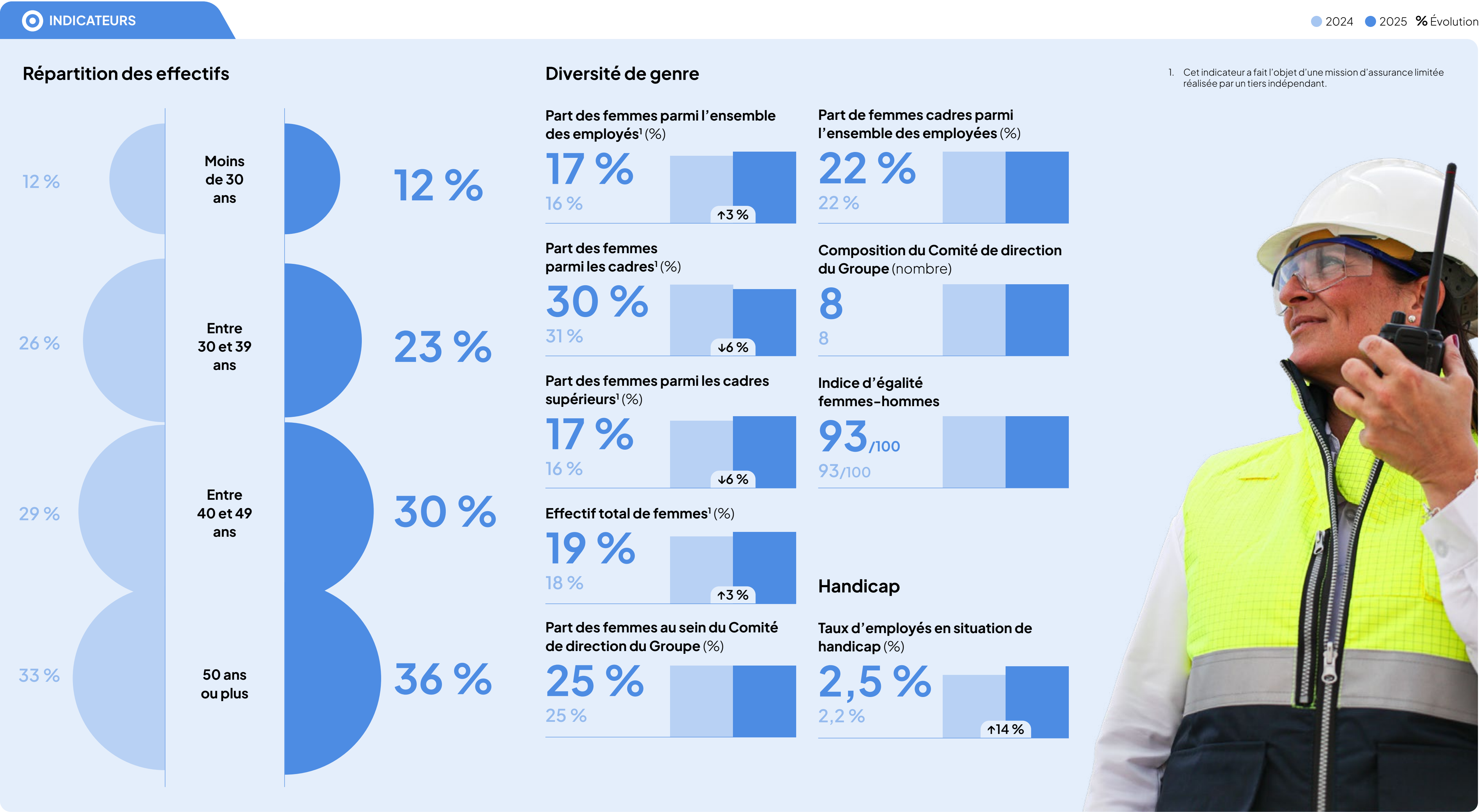
Au sein de l'entreprise, les femmes demeurent sous-représentées dans certaines fonctions opérationnelles et sont davantage présentes dans les fonctions administratives. Afin de réduire ce déséquilibre, nous poursuivons nos actions visant à garantir un accès équitable aux opportunités dans l'ensemble des métiers de l'entreprise, notamment en valorisant les parcours professionnels opérationnels et en facilitant l'accès aux postes techniques.

En France, les initiatives de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap se sont poursuivies, notamment à travers l'organisation de webinaires lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Un nouvel accord quadriennal relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes a également été signé en octobre 2024, réaffirmant l'engagement de l'entreprise en matière de non-discrimination. Par ailleurs, les équipes ont mis en place diverses actions internes visant à promouvoir l'inclusion et le bien-être, notamment à l'occasion de la Semaine de la qualité de vie au travail, d'« Octobre rose » et de « Movember ».

Dans la péninsule ibérique, les actions en faveur de la diversité ont notamment inclus des formations sur l'égalité, la diffusion du Plan pour la Diversité via les canaux de communication internes, ainsi que le renouvellement du Plan pour l'Égalité. Les équipes ont également pris part à diverses initiatives de sensibilisation, notamment des actions de prévention autour du cancer du sein et des événements organisés à l'occasion de la Journée mondiale du syndrome de Down.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion chez Tepsa, nous publions désormais le pourcentage d'employés en situation de handicap. Cet objectif figurait parmi nos engagements pour 2025 et a été atteint.



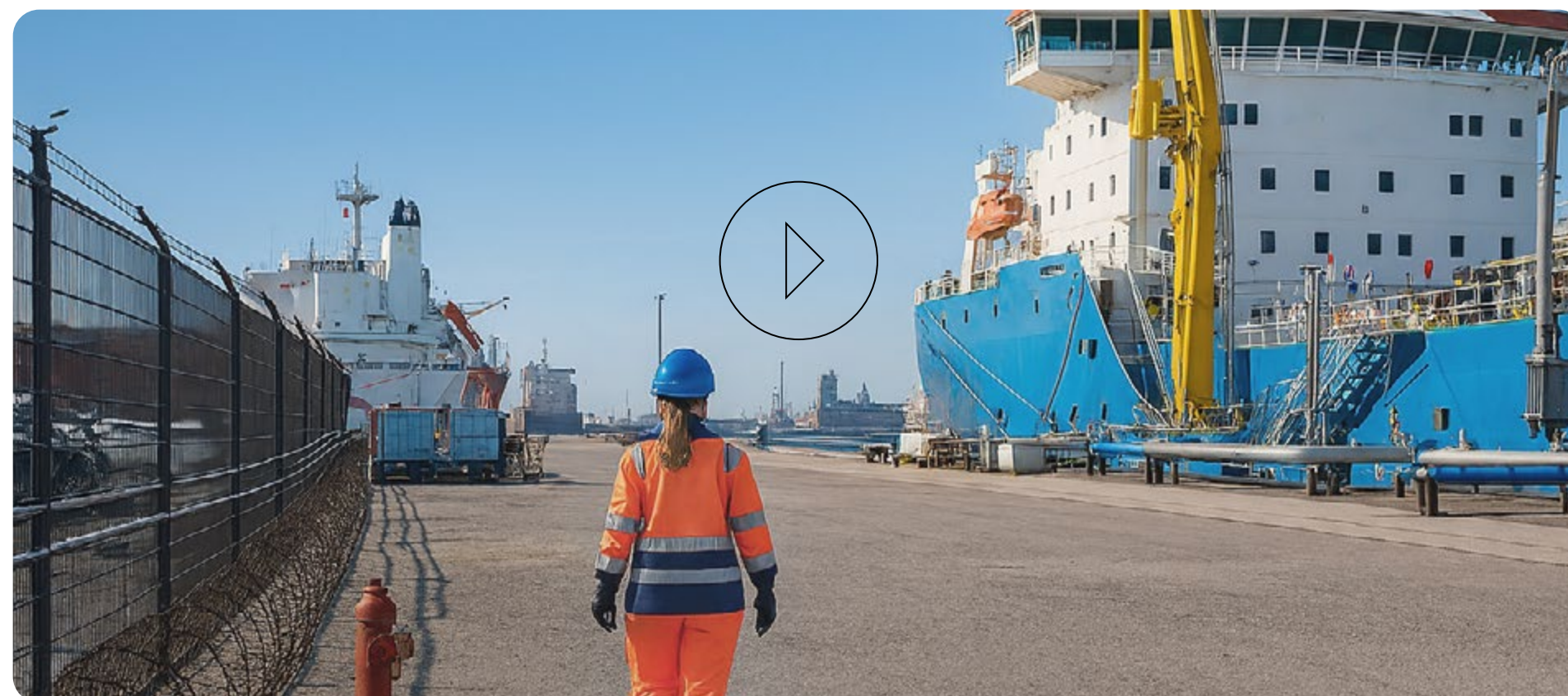


Les femmes chez Tepsa

Chez Tepsa, nous sommes convaincus que les femmes apportent à leur métier des compétences, un regard nouveau et un engagement qui contribuent activement au développement de nos activités.

Dans un secteur où les femmes restent sous-représentées, nous avons réalisé un court-métrage visant à illustrer la réalité du travail chez Tepsa à travers le témoignage de trois de nos opératrices.

Dans ce film, nos collaboratrices décrivent leur métier, partagent leur perception de l'évolution de la place des femmes dans ce secteur et adressent des conseils aux personnes qui débutent. Réalisé par notre groupe de travail sur la diversité, composé de nos ambassadeurs ESG en France, ce projet illustre notre engagement continu en faveur de l'égalité et de l'inclusion.



Santé et sécurité

La sécurité est au cœur de nos activités quotidiennes et constitue un pilier fondamental de notre culture d'entreprise. Nous veillons à créer les conditions permettant à chacun de comprendre les risques, d'adopter des comportements sûrs et de s'appuyer sur des dispositifs robustes visant à protéger les personnes comme les opérations.

Le 21 janvier 2025, un accident s'est produit sur notre terminal de Barcelone, entraînant le décès d'une personne et faisant un blessé, tous deux sous-traitants. L'équipe du terminal a maîtrisé la situation d'urgence en moins de dix minutes et les activités ont pu reprendre dès le lendemain.

À la suite de l'accident, survenu lors de travaux de maintenance sur une citerne, l'entreprise a mené une enquête approfondie en collaboration avec des parties prenantes internes et externes. Les enseignements tirés de cette analyse ont conduit à l'élaboration du plan d'action Nexus, qui structure notre réponse stratégique à cet événement.

À l'issue d'enquêtes et d'évaluations internes approfondies, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés concernant les systèmes de sécurité, les protocoles de maintenance et l'organisation au sein de l'ensemble de nos installations. Ce plan a pour ambition de positionner nos terminaux au-delà des standards réglementaires en vigueur, grâce à une approche globale couvrant l'ensemble des fonctions et des niveaux organisationnels. Sa mise en œuvre implique des investissements significatifs ainsi que des dépenses opérationnelles substantielles. Le plan Nexus constitue une initiative transversale et transformatrice, conçue pour garantir que la valeur **Always Safe** pour « La sécurité avant tout » demeure le principe fondamental guidant l'ensemble des activités de Tepsa. Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Garantir la sécurité sur l'ensemble des lieux de travail, tant au travers des procédures opérationnelles que de la formation du personnel et de la fiabilité des installations.
- Engager une transformation culturelle en profondeur, fondée sur une dynamique à la fois descendante et ascendante, pour ancrer durablement la sécurité dans les comportements et les pratiques de chacun.
- Renforcer les standards techniques et de sécurité de nos terminaux afin d'atteindre un niveau de performance supérieur aux exigences réglementaires en vigueur

Notre démarche

Notre approche en matière de santé et de sécurité, Always Safe, repose sur trois principes :



La sécurité au cœur de notre ADN



Une culture de la prévention



Une approche proactive

Ces principes constituent le socle de notre programme de formation, qui repose sur une analyse annuelle des principaux risques en matière de santé et de sécurité auxquels notre entreprise est exposée.

Nos activités impliquent la manutention d'une large gamme de produits, l'utilisation d'équipements techniques et l'intervention dans des environnements nécessitant discipline et vigilance. Nous poursuivons le renforcement des pratiques de sécurité sur l'ensemble de nos terminaux afin de permettre à nos collaborateurs, à nos sous-traitants ainsi qu'aux acteurs de la chaîne de valeur d'exercer leurs activités en toute confiance.

Nous nous conformons aux documents de référence relatifs aux meilleures techniques disponibles (BREF) applicables à nos installations. Par ailleurs, nous faisons appel à des prestataires indépendants pour réaliser des audits externes visant à évaluer les conditions de santé et de sécurité sur l'ensemble de nos sites, conformément aux réglementations locales.

Nous mettons en œuvre des mesures visant à garantir la sécurité des opérations sur l'ensemble de nos terminaux. Celles-ci comprennent des procédures relatives aux produits dangereux, des programmes de formation destinés aux employés et aux sous-traitants, ainsi que des contrôles réguliers visant à garantir la conformité des infrastructures et des processus avec nos exigences de sécurité. Nos équipes HSE interviennent sur 15 terminaux, répartis sur 27 sites industriels classés, et veillent à l'application de normes strictes en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'ensemble de nos filiales et coentreprises.

Nous mettons en place des processus structurés permettant d'identifier les risques, d'analyser les incidents et d'examiner les comportements susceptibles d'influencer les performances en matière de sécurité. Les tournées d'observation sécurité ainsi que les réunions sécurité favorisent le dialogue autour des dangers, de la discipline opérationnelle et du retour d'expérience. Les comportements sont suivis au moyen d'une plateforme dédiée permettant l'analyse des tendances, et les équipes sont formées afin de garantir la fiabilité de l'enregistrement des événements. L'examen quotidien des nouveaux événements HSE permet d'assurer un suivi réactif, tandis que les responsables sécurité des équipes d'exploitation et de maintenance collaborent afin de partager les difficultés rencontrées et d'identifier des pistes d'amélioration.

✓ ENGAGEMENTS

- Atteindre l'objectif « **zéro accident** avec arrêt de travail ».

Mesures concrètes

Le programme de sécurité fondé sur le comportement joue un rôle croissant dans le renforcement des mesures préventives. En 2025, les terminaux ont enregistré une augmentation du nombre de signalements d'incidents évités de justesse, témoignant d'un engagement renforcé dans l'identification des dangers et d'une adoption plus large de la philosophie **Always Safe**. La préparation aux situations d'urgence demeure une priorité et repose notamment sur la participation à des exercices organisés au niveau local en collaboration avec les autorités compétentes, afin de renforcer l'efficacité des procédures d'intervention.

L'un de nos engagements pour 2025 consistait à réduire le taux global d'incidents (TIR) des employés de 25 % par rapport à l'année de référence 2020. Nous sommes fiers d'annoncer que cet objectif a été dépassé, avec une réduction de 37 %, grâce à nos investissements continus dans la formation et la sensibilisation en matière de santé et de sécurité.

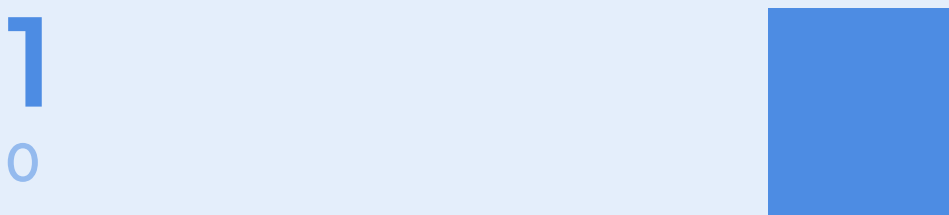


INDICATEURS

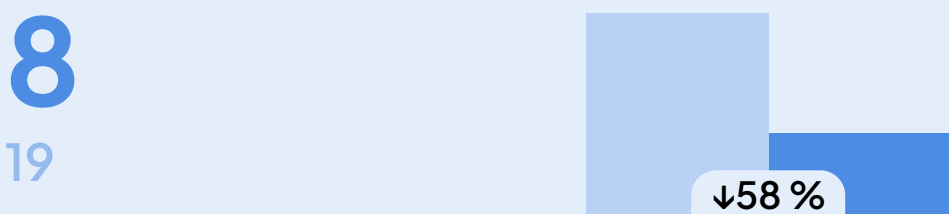
● 2024 ● 2025 % Évolution

Santé et sécurité

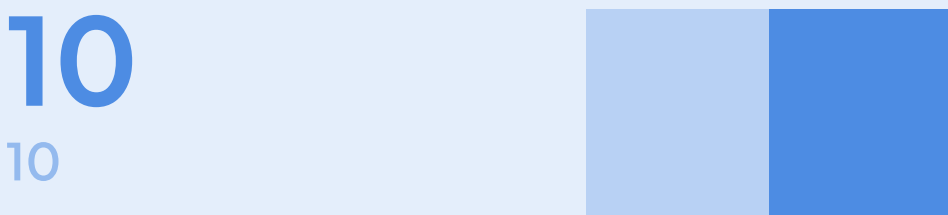
Accidents industriels majeurs (nombre)



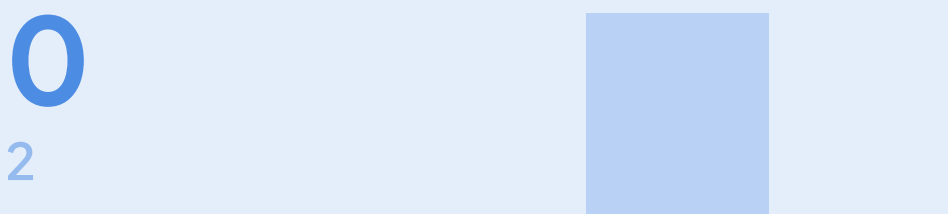
Accidents du travail Employés (nombre)



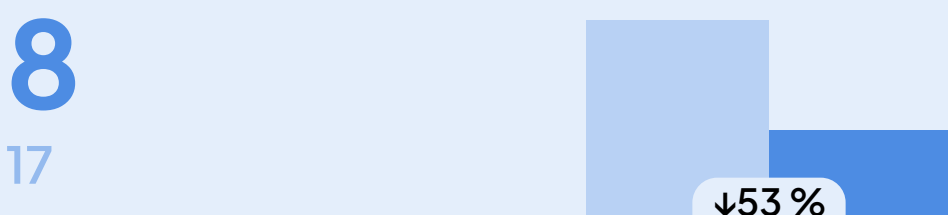
Accidents du travail Personnel externe (nombre)



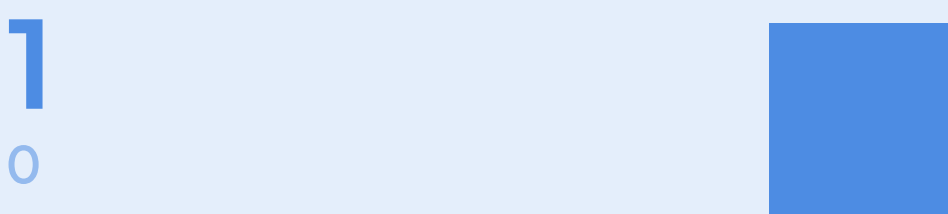
Accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour¹ (nombre)



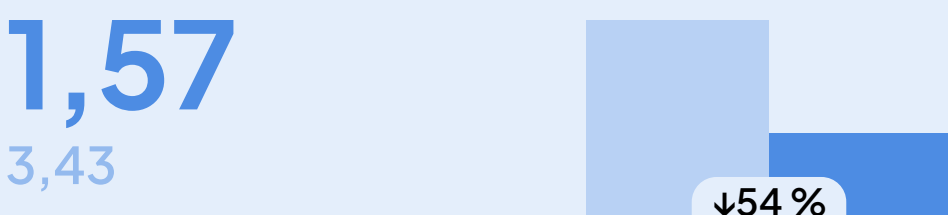
Accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour¹ (nombre)



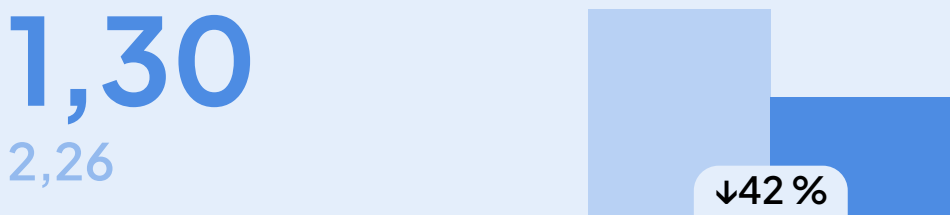
Accidents du travail ayant entraîné un décès (nombre)



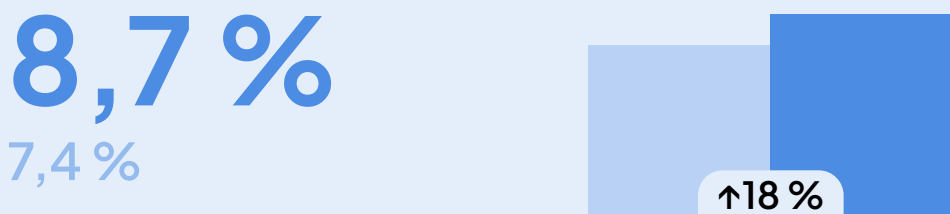
Taux d'incidents des employés (TIR)¹ (nombre)



Taux d'incidents des prestataires (nombre)



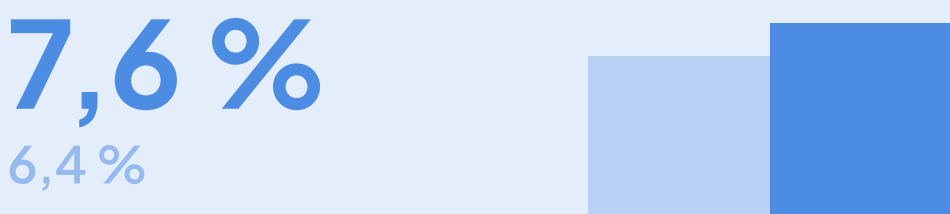
Taux d'absentéisme (%)



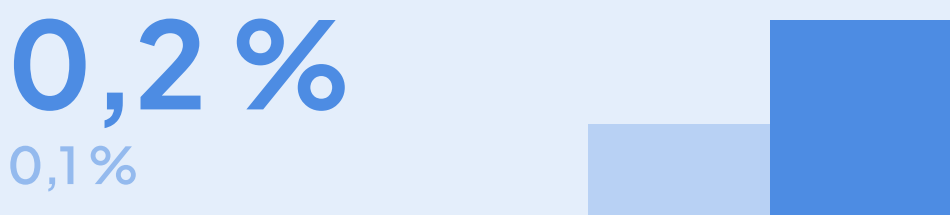
Taux d'employés formés aux enjeux de santé et de sécurité² (%)



Taux d'absentéisme pour cause de maladie non professionnelle (%)



Taux d'absentéisme pour cause de maladie professionnelle (%)



1. Cet indicateur a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée réalisée par un tiers indépendant.
2. L'ensemble des employés concernés a suivi une formation complète en matière de santé et de sécurité (100 %). À l'échelle du groupe, cela signifie que 75 % des collaborateurs, sur l'effectif total de 2025 et au sein des populations concernées, ont bénéficié d'une formation en santé et sécurité. Les collaborateurs n'ayant pas suivi de formation en 2025 disposaient néanmoins de certifications toujours valides.

Journée de la sécurité Tepsa 2025

Tepsa a organisé sa Journée annuelle de la sécurité le 28 mai 2025. Les activités ont été suspendues dans l'ensemble des terminaux en France, en Espagne et aux Pays-Bas afin de permettre à toutes les équipes de se concentrer sur les enjeux de sécurité. Cet événement a contribué à renforcer l'état d'esprit basé sur Always Safe et a offert un temps de partage et de réflexion sur la manière dont les principes de sécurité guident les décisions quotidiennes et la vigilance collective à l'échelle du réseau.

Les dirigeants et responsables ont rappelé l'importance de la responsabilité partagée dans l'identification des risques, le signalement de toute situation potentiellement dangereuse et le soutien entre collègues afin de maintenir des conditions de travail sûres. Le programme comprenait des activités liées aux « 9 règles qui sauvent des vies », des tournées d'observation de la sécurité, des réunions sécurité, ainsi qu'une présentation de la campagne « Brain-Based Safety », accompagnée de plans d'audits complémentaires visant à soutenir l'amélioration continue.

Des ateliers ont été organisés à l'échelle du réseau. À Rouen, le programme « Vigilance Partagée » a encouragé le signalement ouvert des dangers, tandis qu'à Bilbao, les équipes se sont concentrées sur l'anticipation des risques avant leur matérialisation. Des exercices pratiques, incluant notamment l'assemblage d'un puzzle 3D représentant un réservoir associé à des questions de mise en situation, ont contribué à renforcer la discipline opérationnelle et la coordination des équipes.



Communautés

Nous travaillons en étroite collaboration avec les communautés situées à proximité de nos terminaux et nous veillons à contribuer positivement à leur développement. Nos actions s'articulent principalement autour de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'inclusion, en cohérence avec les valeurs qui guident nos activités.

ENGAGEMENTS

- Déployer des **actions sociétales** répondant aux besoins locaux dans plus de 50 % de nos terminaux d'ici 2025 (objectif atteint).

Notre démarche

Nos activités s'inscrivent dans des zones industrielles où la coopération avec les organisations locales, les établissements scolaires et les autorités est essentielle. Nous nous engageons à soutenir des initiatives répondant aux besoins des territoires et en cohérence avec nos valeurs, que ce soit à travers des partenariats avec des associations, la participation à des programmes éducatifs ou la contribution à des événements communautaires.

Il est essentiel pour nous de bénéficier du soutien des communautés au sein desquelles nous opérons. Nous entretenons un dialogue avec elles à travers différents canaux, notamment des consultations menées dans le cadre d'études d'impact environnemental et social. Nous nous efforçons de développer des relations avec les parties prenantes locales et de favoriser, dans la mesure du possible, la création d'emplois locaux.

Les riverains peuvent exprimer leurs préoccupations concernant le bruit, les odeurs ou la sécurité. Nous veillons à instaurer un dialogue ouvert afin d'y répondre, ces retours contribuant à permettre aux exploitants et aux autorités d'identifier les enjeux potentiels et d'y apporter des réponses adaptées. Nous favorisons également la création de conditions propices à l'expression des parties prenantes lors des exercices de sécurité, des réunions d'information publiques et des activités de préparation aux situations d'urgence. Ces actions contribuent à renforcer la confiance ainsi que la sensibilisation aux risques industriels.

Tepsa collabore avec des partenaires locaux afin de mettre en place des systèmes de surveillance partagés, notamment des capteurs de bruit et d'odeurs. Les signalements des riverains contribuent aux enquêtes menées par les exploitants et les autorités locales. Nous participons également à des exercices d'urgence coordonnés avec les services publics, incluant des actions de sensibilisation des riverains aux mesures à adopter en cas d'incident industriel.

Afin de renforcer davantage nos relations avec les communautés, nous soutenons et accompagnons des initiatives ainsi que des actions caritatives portées par nos collaborateurs et les communautés locales situées à proximité de nos sites.

Mesures concrètes

Tepsa France a poursuivi son soutien auprès des communautés locales à travers son programme de mécénat et d'actions sociétales, fondé sur des critères d'éligibilité clairement définis et axés sur l'éducation, la culture, la santé et l'insertion professionnelle, avec un objectif d'impact local durable.

En 2025, ce programme a permis de soutenir diverses initiatives, notamment des activités pédagogiques en milieu scolaire, des campagnes de sensibilisation dans le cadre d'« Octobre rose » et de « Movember », ainsi que des actions organisées à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un processus de parrainage structuré permet aux collaborateurs d'identifier les initiatives éligibles et de solliciter un soutien. Les projets retenus sont ensuite mis en œuvre en partenariat avec des organisations locales. Cette approche a contribué à renforcer les liens avec les communautés situées à proximité des terminaux de Tepsa France et à soutenir des initiatives en cohérence avec les priorités locales.

Dons en 2025 :

France :

- **Ruban Rose** : Don destiné à venir en aide aux personnes touchées par le cancer
- **ANAMACAP** : Don destiné à venir en aide aux personnes touchées par le cancer de la prostate

Espagne :

- **Mois du cancer du sein** : Programme de sensibilisation interne et don à une association caritative
- **Journée du syndrome de Down** : Journée familiale pour les employés de Tepsa ; les recettes de la vente des billets ainsi qu'une somme supplémentaire ont été reversées à une association caritative
- **Sport local** : Don au Club de Remo Zierbana



Clients

Nous nous engageons à fournir à nos clients des solutions flexibles, fiables et responsables, contribuant à rapprocher les industries de la société. L'attention portée au client constitue l'une de nos valeurs fondamentales. Nous privilégions des partenariats de long terme, en nous alignant sur les objectifs de nos clients et en anticipant leurs besoins.

Notre démarche

Nos clients sont au cœur de notre réussite. L'engagement auprès de nos clients constitue un élément clé de notre approche et de notre stratégie à long terme. Grâce à un dialogue continu, l'entreprise s'attache à comprendre les besoins de ses clients, les flux de produits et leurs priorités stratégiques, tout en renforçant sa compréhension des conditions de marché et de l'évolution de la transition énergétique. Cet engagement favorise le développement de partenariats de confiance durables et consolide le rôle de l'entreprise au sein des chaînes d'approvisionnement de ses clients.

Nous entretenons des interactions régulières avec nos clients, notamment à travers des bilans périodiques avec les chargés de compte, des échanges opérationnels quotidiens et des discussions portant sur de nouveaux projets ou des besoins émergents. La participation à des événements sectoriels et à des salons professionnels nous permet également de mieux appréhender les tendances du marché et les évolutions à venir. Dans l'ensemble de ces interactions, l'entreprise privilégie l'écoute et l'observation afin d'anticiper les changements et d'adapter en continu ses services.



Évolution des comportements

Les attentes des clients évoluent en permanence, à mesure que les secteurs s'adaptent à la transition énergétique, aux nouvelles réglementations et aux dynamiques de marché. Nous observons un intérêt croissant pour les produits à faible empreinte environnementale, ainsi qu'une demande accrue pour des solutions de stockage adaptées aux produits chimiques, aux biocarburants et aux matières premières renouvelables. Les clients portent également une attention particulière aux performances environnementales des installations de stockage, ainsi qu'à la transparence des émissions associées aux procédés de chauffage, de refroidissement et de gestion des vapeurs.

Favoriser la transition énergétique

À mesure que les chaînes de valeur évoluent, nous veillons à ce que nos services restent alignés sur les besoins de nos clients et sur la transition vers des produits à faible empreinte carbone. Nous accompagnons cette transition en adaptant notre portefeuille de solutions de stockage et en développant de nouveaux services dédiés aux produits émergents. Nous nous engageons à diversifier davantage notre gamme de produits en augmentant la part de notre chiffre d'affaires issue des produits chimiques, des biocarburants et des produits agroalimentaires. Pour ce faire, nous renforçons les capacités de stockage de carburants non fossiles dans nos terminaux existants et explorons des opportunités de développement dans de nouveaux segments de stockage liés aux énergies renouvelables.

Fournir des solutions adaptables et fiables

À mesure que les gammes de produits évoluent vers des matériaux davantage d'origine biologique et synthétique, nous réévaluons nos configurations techniques afin de garantir un stockage sûr, des performances optimisées en matière de chauffage et de refroidissement, ainsi que des systèmes de traitement des vapeurs robustes.

Impact pour les clients

Tepsa cherche à renforcer ses relations avec ses clients en soutenant leurs objectifs de développement durable et en les aidant à gérer les impacts environnementaux liés au stockage. Cela passe notamment par la fourniture d'informations pertinentes sur les émissions, l'examen des systèmes de chauffage et des pratiques opérationnelles afin de réduire la consommation d'énergie, ainsi que par la proposition de solutions techniques permettant l'introduction en toute sécurité de nouveaux produits à faible empreinte carbone. Dans tous nos terminaux, nous veillons à maintenir des processus de manutention sûrs et conformes afin de soutenir des opérations responsables à chaque étape des chaînes d'approvisionnement de nos clients.

Gouvernance



Nous nous engageons à conduire nos activités conformément à nos principes éthiques. Notre engagement en faveur de l'intégrité, de la conformité et d'un comportement responsable guide nos pratiques, nos interactions avec nos partenaires et contribue à promouvoir une culture de confiance au sein de l'ensemble de l'organisation.

Notre démarche

Éthique et lutte contre la corruption

Notre Code de déontologie ainsi que notre Guide de lutte contre la corruption définissent les valeurs fondamentales — sociales, éthiques et environnementales — attendues de l'ensemble des parties prenantes de Tepsa. La corruption et le trafic d'influence n'ont pas leur place au sein de l'entreprise ; ils sont incompatibles avec nos valeurs et contraires aux législations en vigueur dans les pays où nous opérons.

Notre activité repose sur la confiance, l'intégrité et une concurrence loyale. Nous nous engageons à exercer nos activités de manière loyale et équitable, dans le strict respect des réglementations applicables en matière de concurrence. La transparence, l'équité et l'honnêteté sont essentielles dans l'ensemble de nos transactions et relations, et nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude.

Tepsa s'engage à respecter l'ensemble des réglementations nationales et internationales applicables et à conduire ses activités de manière responsable dans tous les pays où nous opérons.

Protection des lanceurs d'alerte

Tepsa s'engage à protéger toute personne travaillant pour ou avec l'entreprise qui signale de bonne foi un cas présumé de non-respect du Code de déontologie ou des réglementations applicables. Les personnes doivent pouvoir signaler tout comportement répréhensible, toute situation irrégulière ou tout manquement à nos principes éthiques en toute confiance, sans crainte de représailles ou de conséquences négatives.

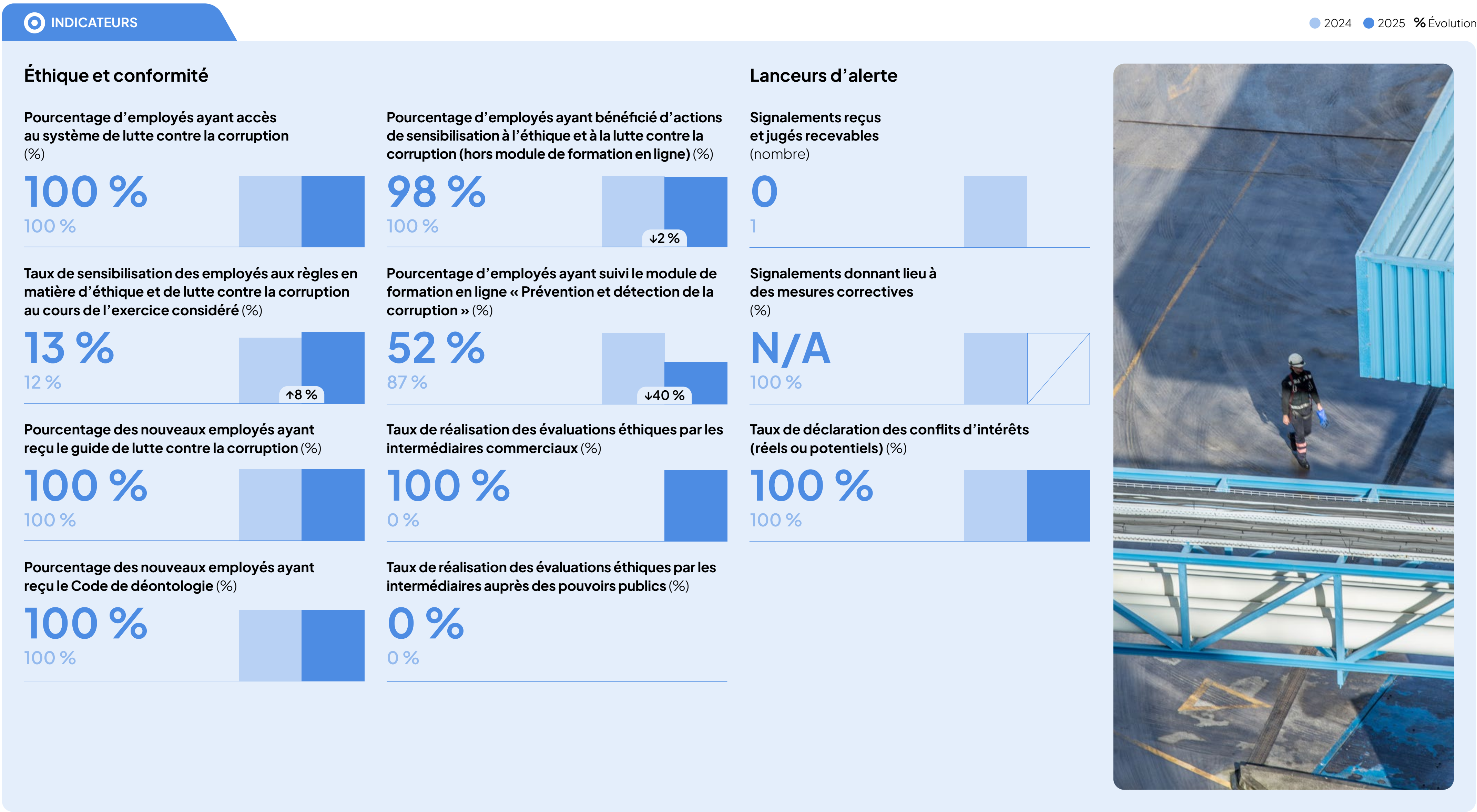
Pour soutenir cet engagement, Tepsa veille à ce que les dispositifs de signalement soient accessibles, confidentiels et sécurisés. Tous les signalements sont traités avec la plus grande attention, et les personnes qui expriment leurs préoccupations ou témoignent de bonne foi bénéficient d'une protection appropriée.

Ce dispositif contribue à renforcer une culture d'intégrité, de responsabilité et de confiance.

- Les collaborateurs doivent signaler tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, à leur responsable hiérarchique.
- Tout comportement, irrégularité ou situation susceptible d'indiquer une tentative de fraude, de détournement de fonds ou de blanchiment d'argent doit être signalé.
- Aucun collaborateur ne doit offrir ni accepter d'argent, de cadeaux ou tout autre avantage indu dans le but d'influencer une prise de décision.
- Toutes les transactions doivent être dûment enregistrées et documentées.
- Nous mettons en œuvre des procédures visant à prévenir la corruption.

En matière de protection des lanceurs d'alerte, nous appliquons les principes suivants :

- L'identité des lanceurs d'alerte n'est pas divulguée aux personnes impliquées dans les faits signalés.
- Les lanceurs d'alerte peuvent rester anonymes, sous réserve des dispositions légales en vigueur dans le pays concerné.
- Aucun signalement ne doit donner lieu au versement d'une contrepartie financière par un tiers.
- Aucune mesure de représailles n'est engagée à l'encontre des lanceurs d'alerte signalant de bonne foi une situation préoccupante.
- Aucune sanction disciplinaire ne peut être prise à l'encontre d'un lanceur d'alerte ayant effectué un signalement de bonne foi.



Achats et relations fournisseurs

Dans le cadre de notre démarche visant à renforcer une chaîne d’approvisionnement durable et responsable, notre Code des achats responsables fixe des exigences précises et accompagne nos fournisseurs dans l’adoption de pratiques alignées avec nos engagements.

Notre démarche

Au-delà de cela, nous cherchons à travailler avec des partenaires qui partagent nos principes éthiques et respectent les normes énoncées dans notre Code de déontologie. Ces exigences s’appliquent aux fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires et partenaires de coentreprise, et couvrent notamment le respect des droits humains, la lutte contre la corruption, le respect des règles de concurrence loyale et la conformité aux législations en vigueur.

La sensibilisation en interne constitue un élément central de cette démarche. En complément d’une formation générale destinée à l’ensemble des collaborateurs, des formations spécifiques sont proposées aux acheteurs, aux équipes commerciales et aux managers afin de renforcer leur compréhension des principaux objectifs de notre programme de développement durable et leur capacité à les relayer efficacement.



INDICATEURS

Achats

● 2024 ● 2025 % Évolution

Part des achats locaux (%)

97 %
93 %

↑4 %

Part des fournisseurs sélectionnés selon des critères de responsabilité sociale des entreprises (%)

44 %
50 %

↓12 %

Pourcentage de fournisseurs ayant signé le Code d’achat responsable (%)

69 %
70 %

↓1 %

Cybersécurité

Chez Tepsa, nous accordons une attention particulière aux risques liés à la cybersécurité et avons mis en place les mesures appropriées pour protéger nos sites et nos activités.

Notre démarche

Les sites situés dans des zones réglementées font l'objet d'inspections de sécurité régulières, notamment d'audits réalisés conformément au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS). Par ailleurs, certains de nos sites sont classés comme infrastructures critiques au niveau national et sont, à ce titre, soumis à des exigences de sécurité et à une surveillance renforcées.

Nous restons vigilants face aux menaces telles que les tentatives de piratage, les atteintes à la vie privée, les virus et la fraude en ligne. Des procédures sont en place pour protéger les systèmes et les données contre tout accès non autorisé et pour contribuer à garantir l'intégrité des services que nous fournissons.

Ce dispositif est complété par des actions de formation. Les employés participent tout au long de l'année à des sessions dédiées à la cybersécurité, incluant des modules courts et ciblés, des contrôles des messageries électroniques et des exercices de simulation d'hameçonnage visant à renforcer les bonnes pratiques numériques. Des tests d'intrusion éthique ont également été réalisés afin d'évaluer la robustesse des systèmes, et leurs résultats contribueront à orienter les améliorations futures.



Annexe



Nos terminaux et dépôts

Définition des terminaux, dépôts et sites

- **Terminal** : ensemble de dépôts situés dans une zone géographique restreinte et placés sous la responsabilité d'un responsable désigné.
- **Dépôt** : unité de stockage au sein d'un terminal. Chaque dépôt est considéré comme une entité autonome. Dans le cadre du suivi des émissions de GES, les dépôts sont classés par catégorie (carburants, produits chimiques ou mixtes) en fonction du type de produit stocké.
- **Site** : installations délimitées conformément à la réglementation en vigueur, chaque site étant soumis à un permis d'exploitation distinct délivré par les autorités locales.

Nos terminaux

Notre présence géographique s'étend en Europe occidentale, de la région d'Amsterdam-Rotterdam jusqu'à la Méditerranée occidentale. Nous exploitons 15 terminaux, stratégiquement implantés dans trois pays : France, Espagne et Pays-Bas. À fin 2025, la capacité de stockage cumulée de l'ensemble de nos terminaux s'élevait à 4,01 millions de m³.

Nombre total de terminaux

15

Capacité totale (Mm³)

4,01

France

53 %

des ventes de solutions de stockage de Tepsa Infra

Nous sommes le premier opérateur indépendant de stockage de vrac liquide en France, présent dans l'ensemble des principaux ports français (Rouen, Dunkerque et Strasbourg) ainsi que dans deux ports en Corse.

Terminaux	9
Capacité totale (Mm³)	2,54
Part des revenus issus des activités de stockage	
Carburants	49,4 %
Stockage stratégique	20,7 %
Produits chimiques	11,4 %
Agroalimentaire	11,2 %
Biocarburants	7,3 %
Volume traité (Kt)	9 165
Carburants	6,893
Agroalimentaire	1 276
Produits chimiques	489
Biocarburants	507
Sites d'exploitation	21

Espagne

28 %

des ventes de solutions de stockage de Tepsa Infra

Grâce à nos quatre terminaux ultramodernes et à leur accès multimodal, nous sommes le principal prestataire indépendant de stockage de produits pétroliers et chimiques en Espagne.

Terminaux	4
Capacité totale (Mm³)	0,98
Part des revenus issus des activités de stockage	
Carburants	20 %
Stockage stratégique	0 %
Produits chimiques	54 %
Agroalimentaire	3 %
Biocarburants	23 %
Volume traité (Kt)	3 673
Carburants	1 497
Agroalimentaire	16
Produits chimiques	1 672
Biocarburants	488

Pays-Bas

18 %

des ventes de solutions de stockage de Tepsa Infra

Notre terminal de Rotterdam est un terminal zéro émission de produits, situé dans le plus grand port de vrac d'Europe, au sein du complexe pétrochimique de Botlek.

Terminaux	2
Capacité totale (Mm³)	0,519
Part des revenus issus des activités de stockage	
Carburants	0 %
Stockage stratégique	0 %
Produits chimiques	86 %
Agroalimentaire	0 %
Biocarburants	14 %
Volume traité (Kt)	1 685
Carburants	0
Agroalimentaire	0
Produits chimiques	1 379
Biocarburants	306

Nos dépôts

Pays	Villes des terminaux	Code trigramme du terminal	Code trigramme du dépôt	Nom du dépôt	Catégorisation du dépôt	Adresses
France	Rouen	ROU	AMO	Petit-Quevilly	Carburant	Boulevard de Stalingrad 76 121 Grand-Quevilly
	Rouen	ROU	AVA	Grand-Quevilly Aval	Mixte	
	Rouen	ROU	CEN	Grand-Quevilly Centrale	Produits chimiques	
	Rouen	ROU	CRD	Grand-Quevilly CRD	Mixte	
	Rouen	ROU	HFR	Grand-Quevilly HFR	Mixte	
	Rouen	ROU	VDH	Val de la Haye	Produits chimiques	76380 Val-de-la-Haye
	Strasbourg	ALS	DS1	Strasbourg Chimie	Produits chimiques	65 Quai Jacoutot 67 000 Strasbourg
	Salaise-sur-Sanne	-	DSA	Salaise-sur-Sanne	Produits chimiques	ZI Portuaire Nord CD4 471 route des Sablons, 38150 Salaise-sur-Sanne
	Village Neuf	-	DVN	Village Neuf	Carburant	3 rue du Rhône 68 128 Village-Neuf
	Brest	-	SB1	Stockbrest 1	Carburant	465 rue Alain Colas 29 200 Brest
	Brest	-	SB2	Stockbrest 2	Carburant	
	Saint-Priest	SSP	DSP	St-Priest	Carburant	113 chemin du Charbonnier 69800 Saint-Priest
	Villette-de-Vienne	SSP	VDV	Villette-de-Vienne	Carburant	
	Strasbourg	SPLS	SES D1	Strasbourg	Carburant	65 Quai Jacoutot, 67 000 Strasbourg
	Strasbourg	SPLS	SES D2	Strasbourg	Carburant	
	Reichstett	PPR	WTR	Reichstett	Carburant	RD 37, 67 116 Reichstett
	Reichstett	PPR	WTP	Port aux Pétroles	Carburant	
	Corse	-	DPA	DPLC Ajaccio	Carburant	ZI du Vazzio, CD 503, 20 090 Ajaccio
	Corse	-	DPB	DPLC Lucciana	Carburant	
	Dunkerque	DKQ	DKM	RTDMoleV	Mixte	2205 route du Môle 5, 59 140 Dunkerque
	Dunkerque	DKQ	DKU	RTD Unican	Carburant	

Pays	Villes des terminaux	Code trigramme du terminal	Code trigramme du dépôt	Nom du dépôt	Catégorisation du dépôt	Adresses
Espagne	Barcelone	-	BCN	Barcelone	Mixte	Av. Moll de l'Energia, 4 08039 Barcelone
	Bilbao	-	BIO	Bilbao	Mixte	Explanadas Punta Ceballos,s/n 48508 Zierbena (Biscaye)
	Tarragone	-	TGN	Tarragone	Produits chimiques	Av. Moll de la Química s/n - 43004 Tarragone
	Valence	-	VLC	Valence	Mixte	Dique del Este s/n - 46024 Valence
Pays-Bas	Rotterdam	-	ROT	Rotterdam	Produits chimiques	Welplaatweg 26 3197 KS Botlek Rotterdam Port 4145,
	Rotterdam	-	EUR	Europoort	Produits chimiques	W5MH+GCW Europoort

Liste des indicateurs clés de performance

L'ensemble des indicateurs clés de performance (KPI) présentés dans ce rapport est détaillé dans les documents de référence suivants, disponibles sur simple demande auprès du siège social :

- Rapport social annuel de Tepsa Infra
- Rapport Santé, sécurité, environnement et qualité et suivi associé
- Bilan annuel de l’empreinte carbone de Tepsa Infra
- Rapport environnemental annuel de Tepsa Infra

Indicateur	Unité	2024		2025		Variation	
		(périmètre variable)	(périmètre constant)	(périmètre variable)	(périmètre constant)	(périmètre variable)	(périmètre constant)
Environnement							
Changement climatique							
Intensité carbone des carburants	kg de CO2 par tonne de volume traité (kT)	0,077	0,077	0,071	0,071	-8 %	-8 %
Intensité carbone des produits chimiques	kg de CO2 par tonne de volume traité	3,94	3,49	3,61	3,23	-8 %	-7 %
Intensité carbone des produits mixtes	kg de CO2 par tonne de volume traité	0,88	0,88	0,62	0,62	-30 %	-30 %
Intensité carbone globale de l'activité	kg de CO2 par tonne de volume traité	1,23	3,94	1,11	3,63	-10 %	-8 %
Émissions de GES de scope 1	t CO2 éq.	12 903	9 170	13 261	9 244	3 %	1 %
Émissions de GES de scope 2	t CO2 éq.	6 544	5 677	3 981	3 120	-39 %	-45 %
Émissions de GES de scope 2 (basées sur le marché)	t CO2 éq.	1 695	1 694	1 631	1 540	-4 %	-9 %
Émissions de GES de scope 3	t CO2 éq.	53 240	49 234	59 636	53 255	12 %	8 %
Émissions de GES de scope 3 liées à l'utilisation finale des produits vendus	t CO2 éq.	295 822	295 822	334 293	334 293	13 %	13 %
Consommation énergétique des sites industriels	GJ	310 245	S/O	235 240	S/O	-24 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (électricité)	%	38 %	S/O	41 %	S/O	8,4 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (fioul lourd)	%	2 %	S/O	4 %	S/O	110 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (gazole)	%	12 %	S/O	10 %	S/O	-17 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (gaz naturel)	%	46 %	S/O	41 %	S/O	-11 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (GPL)	%	2 %	S/O	4 %	S/O	80 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (électricité)	GJ	118 076	S/O	97 013	S/O	-18 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (fioul lourd)	GJ	6 019	S/O	9 821	S/O	63 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (gazole)	GJ	35 785	S/O	23 581	S/O	-34 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (gaz naturel)	GJ	142 912	S/O	96 261	S/O	-33 %	S/O
Consommation d'énergie par type de source (GPL)	GJ	7 453	S/O	8 563	S/O	15 %	S/O

Liste des indicateurs clés de performance

Indicateur	Unité	2024		2025		Variation	
		(périmètre variable)	(périmètre constant)	(périmètre variable)	(périmètre constant)	(périmètre variable)	(périmètre constant)
Électricité renouvelable – Certificat de garantie d’origine	GJ	44 466	S/O	26 920	S/O	-39 %	S/O
Pollution							
Incidents liés à la qualité de l’air	Nombre	0	S/O	0	S/O	0 %	S/O
Déversements accidentels	Nombre	1	S/O	1	S/O	0 %	S/O
Matières en suspension rejetées dans l’eau	kg	7 155	7 152	5 969	5 969	-17 %	-17 %
HCT rejeté dans l’eau	kg	1 675	1 675	323	323	-81 %	-81 %
Nox	t	4,04	3,58	3,87	3,87	-4,2 %	8 %
COV	t	355	355	357	357	1 %	1 %
Eau							
Prélèvement d’eau	m³	197 574	S/O	187 160	S/O	-5,3 %	S/O
Prélèvement d’eau dans les eaux de surface	m³	S/O	S/O	41 114	41 114	S/O	S/O
Prélèvement d’eau dans les nappes phréatiques	m³	S/O	S/O	34 312	34 312	S/O	S/O
Prélèvement d’eau à partir d’eau de mer	m³	S/O	S/O	15 167	15 167	S/O	S/O
Prélèvement d’eau provenant d’un réseau tiers	m³	S/O	S/O	96 567	96 567	S/O	S/O
Prélèvements d’eau dans les zones soumises à un stress hydrique élevé et consommation annuelle d’eau (prélèvements moins rejets)	m³	S/O	S/O	7 501	S/O	S/O	S/O
Eaux usées traitées	m³	549 495	547 216	454 410	454 410	-17 %	-17 %
Sites industriels réalisant au moins un contrôle interne trimestriel (prélèvements et inspections visuelles) ainsi qu’une analyse annuelle des rejets d’eau par un laboratoire externe.	%	100	100	100	100	0 %	0 %
Biodiversité							
Sites implantés dans une zone géographique identifiée par l’ONG Conservation International comme une « zone d’importance majeure pour la biodiversité »	Nombre	6 sur 27	S/O	6 sur 27	S/O	S/O	S/O
Sites ayant mis en place des mesures visant à protéger la biodiversité	Nombre	1 sur 27	S/O	1 sur 27	S/O	S/O	S/O
Sites implantés dans des zones présentant une sensibilité particulière en matière de biodiversité, y compris les espaces quasi naturels situés hors site et détenus ou gérés à des fins de préservation de la biodiversité	Nombre	2 sur 27	S/O	2 sur 27	S/O	S/O	S/O
Économie circulaire et utilisation des ressources							
Déchets dangereux produits	t	3 447	3 437	4 227	4 210	22,6 %	22,5 %
Déchets non dangereux produits	t	1 964	1 944	1 061	1 045	-46,0 %	-46,2 %
Déchets valorisés	t	2 940	2 933	2 911	2 757	-1,0 %	-6,0 %
Déchets valorisés par rapport aux déchets dangereux et non dangereux produits (hors déchets de construction et de démolition)	%	54 %	55 %	55 %	52 %	1,9 %	-5,5 %
Quantité de déchets dangereux produits (issus des chantiers de construction et de démolition)	t	63	63	108	108	71,4 %	71,4 %
Quantité de déchets non dangereux produits (issus des chantiers de construction et de démolition)	t	1 103	1 103	364	364	-67,0 %	-67,0 %

Liste des indicateurs clés de performance

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation
		(périmètre variable)	(périmètre variable)	(périmètre variable)
Social				
Nos effectifs				
Effectif total	Nombre	602	570	-5 %
Employés en ETP	Nombre	567	538	-5 %
Répartition des employés par zone géographique (France)	Nombre	327	336	3 %
Répartition des employés par zone géographique (Pays-Bas)	Nombre	65	68	5 %
Répartition des employés par zone géographique (Espagne)	Nombre	170	173	2 %
Pourcentage d'employés non cadres ayant bénéficié d'une augmentation salariale	%	49 %	47 %	-3 %
Pourcentage de cadres ayant bénéficié d'une augmentation salariale	%	93 %	79 %	-15 %
Pourcentage de cadres supérieurs par rapport à l'effectif total	%	6 %	6 %	7 %
Cadres	Nombre	80	85	6 %
Rotation du personnel	%	S/O		8,8 %
Santé et sécurité				
Accidents industriels majeurs	Nombre	0	1	
Accidents du travail – Employés	Nombre	19	8	-58 %
Accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour	Nombre	2	0	-100 %
Accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour	Nombre	17	8	-53 %
Accidents du travail – Personnel externe	Nombre	10	10	0 %
Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un décès	Nombre	0	1	
Taux d'incidents des employés (TIR)	Nombre	3,43	1,57	-54 %
Taux d'incidents des prestataires (TIR)	Nombre	2,26	1,3	-42 %
Taux d'absentéisme	%	7,4	8,7	18 %
Taux d'absentéisme pour cause de maladie non professionnelle	%	6,4	7,6	19 %
Taux d'absentéisme pour cause de maladie professionnelle	%	0,1	0,2	100 %
Conditions de travail				
Taux d'employés couverts par un accord de dialogue social	%	99,8	100	0 %
Taux d'employés éligibles à un congé pour raisons familiales	%	100	100	0 %
Taux de télétravail effectif	%	70	88	26 %
Couverture et taux de recours au congé parental professionnel	%	58	61	5 %
Taux d'employés formés aux enjeux de santé et de sécurité	%	80	75	-6 %
Taux de couverture des dispositifs de santé obligatoires et complémentaires	%	100	100	0 %
Taux de couverture des dispositifs de retraite obligatoires et complémentaires	%	100	100	0 %

Liste des indicateurs clés de performance

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation
		(périmètre variable)	(périmètre variable)	(périmètre variable)
Taux de couverture des dispositifs de chômage obligatoires et complémentaires	%	100	100	0 %
Diversité et intégrité				
Employés < 30 ans	%	12	12	0 %
Employés entre 30 et 39 ans	%	26	23	-12 %
Employés entre 40 et 49 ans	%	29	30	3 %
Employés >= 50 ans	%	33	36	9 %
Taux d'employés en situation de handicap	%	2	2,5	25 %
Part des femmes parmi l'ensemble des employés	%	16	17	3 %
Part des femmes parmi les cadres	%	31	30	-3 %
Part des femmes parmi les cadres supérieurs	%	16	17	6 %
Effectif total de femmes	%	18	19	3 %
Part des femmes au sein du Comité de direction du Groupe	%	25	25	0 %
Part de femmes cadres parmi l'ensemble des employées	%	22	22	0 %
Membres du Comité de direction du Groupe	Nombre	8	8	0 %
Indice d'égalité femmes-hommes	Nombre	93/100	93/100	0 %
Recrutement et perfectionnement des talents				
Nombre total d'heures de formation	Heures	11 560	11 608	0,4 %
Employés bénéficiaires	Nombre	525	497	-5 %
Employés formés	%	87 %	87 %	-0,02 %
Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Heures	22	23	6,1 %
Pourcentage d'employés ayant bénéficié d'un entretien annuel	%	84 %	86 %	2 %
Employés formés aux évolutions de nos activités (transition énergétique, RSE, etc.)	Nombre	74	79	7 %
Communautés				
Initiatives de dons	Nombre	9	5	-44 %

Liste des indicateurs clés de performance

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation
		(périmètre variable)	(périmètre variable)	(périmètre variable)
Gouvernance				
Lanceurs d’alerte				
Signalements reçus et jugés recevables	Nombre	1	0	-100 %
Signalements donnant lieu à des mesures correctives	%	100 %	S/O	
Taux de déclaration des conflits d’intérêts (réels ou potentiels)	%	100 %	100 %	0 %
Éthique et conformité				
Employés ayant accès au système de lutte contre la corruption	%	100 %	100 %	0 %
Taux de sensibilisation des employés aux règles en matière d’éthique et de lutte contre la corruption au cours de l’exercice considéré	%	12 %	13 %	8 %
Nouveaux employés ayant reçu le guide de lutte contre la corruption	%	100 %	100 %	0 %
Nouveaux employés ayant reçu le Code de déontologie	%	100 %	100 %	0 %
Pourcentage d’employés ayant bénéficié d’actions de sensibilisation à l’éthique et à la lutte contre la corruption (hors module de formation en ligne)	%	100 %	98 %	-2 %
Pourcentage d’employés ayant suivi le module de formation en ligne « Prévention et détection de la corruption »	%	87 %	52 %	-40 %
Taux de réalisation des évaluations éthiques par les intermédiaires commerciaux	%	0 %	100 %	
Taux de réalisation des évaluations éthiques par les intermédiaires auprès des pouvoirs publics	%	0 %	0 %	
Achats et relations fournisseurs				
Part des achats locaux	%	93 %	97 %	4 %
Part des fournisseurs sélectionnés selon des critères de RSE	%	50 %	44 %	-12 %
Pourcentage de fournisseurs ayant signé le Code d’achat responsable	%	70 %	69 %	-1%

Tepsa Infra a communiqué les informations mentionnées dans le présent indice de contenu GRI pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément aux normes GRI.

Norme GRI	Éléments d'information		Localisation
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-1	Informations pratiques	À propos de Tepsa Gouvernance
	2-2	Entités prises en compte dans le rapport de développement durable de l'organisation	Chiffres essentiels de 2025 Nos terminaux et dépôts
	2-3	Période de référence, fréquence et point de contact	À propos de ce rapport
	2-5	Assurance externe	Rapport d'assurance
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Notre chaîne de valeur
	2-7	Employés	Nos effectifs et les acteurs de notre chaîne de valeur Diversité et inclusion
	2-9	Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance
	2-11	Président de l'instance de gouvernance supérieure	À propos de nous
	2-12	Rôle de l'instance de gouvernance supérieure dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance
	2-14	Rôle de l'instance de gouvernance supérieure dans le reporting en matière de développement durable	À propos de nous
	2-15	Conflit d'intérêts	Pratiques commerciales
	2-22	Déclaration relative à la stratégie de développement durable	Lettre du PDG
	2-25	Mesures visant à remédier aux impacts négatifs	Pratiques commerciales
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de ses préoccupations	Pratiques commerciales
	2-27	Respect des lois et des réglementations	Pollution Santé et sécurité
	2-28	Associations de membres	Engagement auprès des parties prenantes
	2-29	Approche en matière de participation des parties prenantes	Engagement auprès des parties prenantes
	2-30	Conventions collectives	Conditions de travail
GRI 3 : Sujets importants	3-1	Procédure de détermination des sujets importants	Évaluation de la double matérialité
	3-2	Liste des sujets importants	Évaluation de la double matérialité
	3-3	Gestion des sujets importants	Tout au long du rapport
GRI 101 : Biodiversité 2024	101-1	Mesures visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité	Biodiversité
	101-4	Identification des impacts sur la biodiversité	Biodiversité

Norme GRI	Éléments d’information		Localisation
GRI 102 : Changement climatique 2025	102-4	Objectifs de réduction des émissions de GES et progrès réalisés	Changement climatique
	102-5	Émissions de GES de scope 1	Changement climatique
	102-6	Émissions de GES de scope 2	Changement climatique
	102-7	Émissions de GES de scope 3	Changement climatique
	102-8	Intensité des émissions de GES	Changement climatique
GRI 103 : Énergie 2025	103-2	Consommation d’énergie et autoproduction au sein de l’organisation	Changement climatique
	103-5	Réduction de la consommation d’énergie	Changement climatique
GRI 201 : Performance économique 2016	201-2	Conséquences financières, risques et opportunités liés au changement climatique	Nos activités
GRI 203 : Retombées économiques indirectes 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et services pris en charge	Nos activités Communautés
	203-4	Part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	Achats et relations fournisseurs
GRI 205 : Lutte contre la corruption	205-1	Opérations faisant l’objet d’une évaluation des risques liés à la corruption	Pratiques commerciales
	205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	Pratiques commerciales
GRI 303 : Eau	303-1	Interactions avec l’eau en tant que ressource partagée	Eau
	303-3	Prélèvement d’eau	Eau
	306-1	Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Économie circulaire et utilisation des ressources
	306-3	Déchets produits	Économie circulaire et utilisation des ressources
	306-4	Déchets soustraits à l’élimination	Économie circulaire et utilisation des ressources
	306-5	Déchets destinés à l’élimination	Économie circulaire et utilisation des ressources
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur la base de critères environnementaux	Achats et relations fournisseurs
GRI 401 : Emploi	401-1	Recrutements et rotation du personnel	Liste des indicateurs clés de performance
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Santé et sécurité
	403-3	Services de médecine du travail	Santé et sécurité
	403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	Santé et sécurité
	403-5	Formation des employés en matière de santé et de sécurité au travail	Santé et sécurité
	403-7	Prévention et atténuation des impacts en matière de santé et de sécurité au travail directement liés aux relations commerciales	Santé et sécurité
	403-8	Travailleurs relevant d’un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité
	403-9	Accidents du travail	Santé et sécurité
	403-10	Problèmes de santé liés au travail	Santé et sécurité

Norme GRI	Éléments d’information		Localisation
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1	Nombre moyen d’heures de formation par an et par employé	Recrutement et perfectionnement des talents
	404-2	Programmes de perfectionnement professionnel des employés et programmes d'aide à la reconversion professionnelle	Recrutement et perfectionnement des talents
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution professionnelle	Recrutement et perfectionnement des talents
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité au sein des organes de gouvernance et parmi les employés	Diversité et inclusion
	405-2	Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et celles des hommes	Indice d'égalité femmes-hommes pour Tepsa France
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1	Activités impliquant la participation des communautés locales, les études d'impact et les programmes de développement	Communautés
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur la base de critères sociaux	Achats et relations fournisseurs

Le présent rapport de développement durable décrit les objectifs et engagements de Tepsa. Il couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce rapport ne constitue pas une déclaration de développement durable au sens de la CSRD.

Une sélection des indicateurs de performance non financiers présentés dans ce rapport a fait l'objet d'une assurance limitée. Ces indicateurs sont identifiés tout au long du rapport par des notes de bas de page et récapitulés dans le Rapport d'assurance.

Au cours de l'exercice, le périmètre d'activité de Tepsa a évolué à la suite de la cession du site de Rubis (ITC) en mai 2025 et de l'acquisition du site d'Europoort (EUP) en juillet 2025.

Afin de refléter ces évolutions, les données sont présentées selon un périmètre variable, un périmètre constant, ou les deux, comme indiqué dans le rapport. Le périmètre variable pour l'année 2024 inclut ITC. Pour 2025, il comprend ITC pour la période de janvier à mai et EUP pour la période de juillet à décembre. Le périmètre constant, quant à lui, exclut à la fois ITC et EUP pour les exercices 2024 et 2025.

Périmètre social et de gouvernance

Sauf indication contraire, tous les indicateurs sociaux et de gouvernance excluent les sites ITC et EUP.

ITC

Les parts détenues par Tepsa dans la coentreprise ITC ont été cédées en mai 2025, entraînant la sortie de cette entité du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Bien que Tepsa ne soit pas soumise aux exigences réglementaires de la CSRD, le Groupe applique volontairement les principes définis dans l'ESRS 1 comme bonnes pratiques méthodologiques. Conformément à la section 5.4 relative au périmètre de reporting ainsi qu'au paragraphe 77 (73 modifié), qui précise que la période de reporting de la déclaration de durabilité — y compris le calcul des indicateurs — doit être cohérente avec celle des états financiers, Tepsa a aligné son périmètre de reporting ESG sur son périmètre de consolidation financière pour l'exercice 2025.

ITC étant exclue des informations financières de 2025 à la suite de sa cession, l'entité est également exclue du reporting social pour cet exercice.

EUP

L'entité EUP, acquise en juillet 2025, ne comptait aucun employé au cours de l'exercice 2025. Par conséquent, aucun indicateur social n'est communiqué pour cette entité au titre de la période de reporting 2025.

Bien que Tepsa ne soit pas soumise aux exigences réglementaires de la CSRD, le Groupe applique les principes énoncés dans l'ESRS 1 comme bonnes pratiques méthodologiques. Conformément à la section 5.4 (Allègement pour les acquisitions et les cessions), paragraphe 75, qui prévoit que les entreprises acquérant une filiale ou une activité en cours de période de reporting peuvent reporter son intégration dans la déclaration de durabilité à la période suivante, EUP n'a pas été incluse dans le périmètre de reporting social 2025.

Les indicateurs sociaux seront intégrés au reporting à compter de l'exercice suivant, sous réserve de l'existence d'effectifs sur la période de référence concernée.

Périmètre environnemental

Afin de garantir la cohérence des comparaisons de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) avec l'année précédente, une approche méthodologique claire est appliquée pour recalculer l'inventaire sur la base de périmètres identiques.

Chaque année, Tepsa établit son inventaire des GES en tenant compte à la fois des limites organisationnelles mises à jour et de celles de l'exercice précédent, à des fins de comparaison.

Afin d'assurer une comparaison pertinente entre 2024 et 2025, les sites ITC et EUP sont exclus de l'analyse comparative. Celle-ci porte uniquement sur les sites ayant appartenu au périmètre de Tepsa sur l'ensemble des exercices 2024 et 2025.

L'inventaire des GES 2024 n'a pas été retraité, car il reflète fidèlement la réalité de l'exercice, avec :

- ITC inclus sur l'ensemble de l'année dans le périmètre de Tepsa,
- EUP non encore intégré au périmètre.

Dans l'inventaire des émissions de GES 2025, nous avons pris en compte l'impact réel de ces sites

sur la période durant laquelle ils étaient sous le contrôle de Tepsa :

- ITC est inclus jusqu'en mai,
- EUP est inclus à partir de juillet.

EUP

Concernant EUP, aucune donnée relative aux déchets n'est communiquée au nom de Tepsa, les activités n'ayant pas encore démarré sur ce site au cours de la période de référence.

Bien que Tepsa ne soit pas soumise aux exigences réglementaires de la CSRD, le Groupe applique les principes énoncés dans l'ESRS 1 comme bonnes pratiques méthodologiques. Conformément à la section 5.4 (Allègement pour les acquisitions et les cessions), paragraphe 75, qui autorise les entreprises acquérant une filiale ou une activité en cours de période de référence à reporter son intégration dans la déclaration de durabilité à la période suivante, EUP n'a pas été inclus dans le périmètre de reporting environnemental 2025.

Les indicateurs clés de performance (KPI) environnementaux seront intégrés au reporting à compter de l'exercice suivant.

Définitions

Cette section présente les définitions d'une sélection de nos indicateurs clés de performance (KPI) afin de faciliter la compréhension de notre méthode de collecte de données.

Nombre d'employés

Le « nombre d'employés » correspond à l'effectif. Est considérée comme employée du Groupe toute personne ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe, et dont le contrat est en cours de validité au cours de la période de référence. Cela inclut notamment :

- les employés en période d'essai,
- les employés à temps plein et à temps partiel (y compris le travail en équipes),
- les contrats suspendus pour congé sabbatique ou congé sans solde (également inclus dans la rubrique « autres absences justifiées »),
- les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (distincts des contrats de stage), lorsqu'ils sont prévus par la législation applicable.

Sont exclus :

- les contrats de stage,
- les employés d'entreprises externes (intérimaires et prestataires de services intervenant sur un site exploité par une entité du Groupe, ainsi que le personnel d'entreprises de transport liées par un contrat long terme à une entité du Groupe),
- le personnel intérimaire, salarié d'un prestataire de services externe (agence d'intérim), même lorsqu'il intervient sur un site d'une entité du Groupe.

Les employés expatriés ou détachés, ainsi que les employés en mobilité intragroupe, sont comptabilisés au sein de l'entité dans laquelle ils exercent effectivement et habituellement leurs fonctions.

Nombre de cadres féminins et masculins

Le terme « cadres » désigne les employés qui :

- bénéficient du statut de « cadre » au sens de la législation française,
- exercent des fonctions et des responsabilités de direction et justifient d'une formation supérieure et professionnelle, ou d'une expérience reconnue équivalente, dans un domaine scientifique, technique ou administratif, et exercent des fonctions à caractère prépondérant (définition de l'OIT), sans toutefois relever de la Direction générale ou du Comité exécutif de Tepsa, ni occuper un poste de directeur général de filiale ou de directeur de site, ni être membre du Comité de direction.

Les employés classés dans la catégorie « cadres supérieurs » ne sont pas inclus dans la catégorie « cadres ».

Nombre de cadres supérieurs, féminins et masculins

Le terme « cadres supérieurs » désigne les employés membres de la direction générale ou du comité exécutif de Tepsa, les directeurs généraux de filiales, ainsi que les directeurs de site et les membres du Comité de direction.

Les employés classés dans la catégorie « cadres » ne sont pas inclus dans la catégorie « cadres supérieurs ».

Tepsa Iberia ne compte aucun employé dans la catégorie « cadres », mais uniquement des cadres supérieurs. Les directeurs de Tepsa Iberia sont considérés comme des cadres supérieurs.

Nombre d'heures de formation professionnelle

Le terme « formation professionnelle » désigne toute formation dispensée à un employé d'une entité du Groupe, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe, quel que soit le support utilisé. Une formation est définie

comme un parcours pédagogique visant à maintenir ou à développer les compétences professionnelles.

Remarque :

- La formation professionnelle est mesurée en nombre d'heures de formation.
- Cet indicateur clé de performance n'inclut pas les formations internes obligatoires du Groupe.
- Le calcul des heures de formation prend en compte uniquement les heures effectivement suivies.
- Les heures de formation relatives à des sessions s'étendant sur plusieurs exercices sont comptabilisées au titre de l'exercice au cours duquel elles ont été réalisées.
- La définition des employés est celle indiquée ci-dessus.
- Pour les apprentis (contrats d'apprentissage), les heures de formation dispensées en dehors d'une entité du Groupe (par exemple par une université) ne sont pas comptabilisées comme heures de formation professionnelle.

Nombre d'employés ayant suivi une formation en matière de santé et de sécurité au travail

La formule utilisée est la suivante : (nombre d'employés ayant suivi une formation en matière de santé et de sécurité au travail/nombre total d'employés) × 100.

La définition des employés est celle indiquée ci-dessus. Les questions de santé et de sécurité au travail désignent l'ensemble des mesures ou initiatives mises en œuvre afin d'améliorer la santé et/ou les conditions de sécurité des employés sur leur lieu de travail.

Définitions

Accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour

On entend par « accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour » tout accident survenu à un employé d'une entité du Groupe, certifié par un professionnel de santé ou établi à la suite d'une enquête comme étant directement lié à son activité au sein de cette entité, et entraînant un arrêt de travail total ou partiel d'une durée inférieure ou égale à un jour. Les données sont déclarées conformément à la directive-cadre relative à la santé et à la sécurité au travail. Cet indicateur inclut également les cas de restriction d'activité et de traitement médical.

Accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour

On entend par « accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour » tout accident survenu à un employé d'une entité du Groupe, certifié par un professionnel de santé ou établi à la suite d'une enquête comme étant directement lié à son activité au sein de cette entité, et entraînant un arrêt de travail d'une durée supérieure à un jour. Les données sont déclarées conformément à la directive-cadre relative à la santé et à la sécurité au travail.

Taux global d'accidents du travail (TIR) des employés

La formule utilisée est la suivante : (« Accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour » + « Accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour ») $\times$ 200 000 / « Nombre d'heures de travail par an ».

Le « nombre d'heures de travail » correspond au nombre total d'heures effectivement travaillées par l'ensemble des employés appartenant à une entité du Groupe au cours de la période de référence.

Le « nombre d'heures de travail par an » peut être estimé sur la base d'un nombre moyen d'heures travaillées par jour, déterminé selon la législation applicable.

Remarque :

- Les absences, jours chômés, jours fériés et périodes de congé (y compris les congés familiaux) sont exclus du calcul du nombre d'heures de travail.
- En France, les absences liées aux arrêts maladie, aux congés de maternité, aux congés de paternité, aux accidents du travail, aux congés sans solde ainsi qu'aux ajustements liés aux entrées et sorties de personnel sont déduites des heures de travail déclarées.
- En revanche, les congés payés (CP), les RTT (jours de réduction du temps de travail) et les congés conventionnels supplémentaires ne sont pas déduits des heures de travail. Le système de paie n'étant pas configuré pour exclure ces types d'absences, ils sont inclus dans les chiffres relatifs au temps de travail déclaré.

Intensité carbone (kg de CO₂ par kT de volume traité)

La formule utilisée est la suivante : (Scope 1 + scope 2) / volume traité.

Le volume traité (kT) correspond au volume total de produits expédiés depuis le terminal au cours de la période de référence. Il reflète le niveau d'activité opérationnelle du terminal.

Seuls les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie achetée) sont pris en compte dans ces indicateurs, selon les étapes suivantes :

- Étape 1 – Conversion du volume en masse et en énergie : Énergie (GJ) = Volume (m³) $\times$ 1 000 $\times$ Densité (kg/L) $\times$ PCI (kJ/kg) / 1 000 000
- Étape 2 – Calcul des émissions : Émissions (tCO₂) = Énergie (GJ) $\times$ Facteur d'émission (kg CO₂/GJ) / 1 000

Le PCI correspond au pouvoir calorifique inférieur.

L'intensité carbone est calculée séparément pour les terminaux stockant des produits chimiques, des carburants, ainsi que pour ceux ayant des activités

mixtes. La classification des sites selon leur typologie (produits chimiques, carburants ou mixtes) est disponible dans la section « Nos dépôts ».

L'intensité carbone des carburants est partiellement basée sur des estimations, en raison de l'absence de données disponibles sur deux sites (Saint-Priest et Villette-de-Vienne). Ces estimations ont été réalisées à partir des meilleurs facteurs et hypothèses disponibles, conformément aux pratiques en vigueur.

Pourcentage de déchets valorisés par rapport aux déchets dangereux et non dangereux produits (hors déchets de construction et de démolition)

La formule utilisée est la suivante : (quantité de déchets valorisés (t) / quantité totale de déchets produits) $\times$ 100.

On entend par « déchets dangereux » toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, à l'intention de se défaire ou est tenu de s'en défaire, conformément à l'article R. 541-8 du Code de l'environnement pour les sites français et/ou à l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

On entend par « déchets non dangereux » les déchets ne présentant pas les propriétés dangereuses listées à l'annexe III de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets.

Les déchets issus des chantiers de construction et de démolition sont exclus du périmètre des déchets valorisés.

La valorisation correspond à la réutilisation, au recyclage ou à toute autre opération permettant de réemployer les déchets pour produire des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Le traitement ou la neutralisation de l'eau est exclu. La valorisation peut être réalisée en interne ou par des prestataires externes.

Cet indicateur a été redéfini depuis le rapport 2024.

Tepsa Infra

Rapport d'assurance limitée du commissaire aux comptes sur certaines informations ESG

Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025

Dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes de Tepsa Infra (ci-après « l'Entité »), nous avons réalisé une mission d'assurance limitée portant sur une sélection d'indicateurs consolidés de performance extra-financière établis volontairement par l'Entité, conformément aux protocoles de reporting de Tepsa Infra (ci-après le « Cadre de reporting »), pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les travaux ont porté sur les indicateurs suivants :

- KPI 1 à 6 : « Rapport social annuel de Tepsa Infra »
- KPI 5 et 6 : « Rapport Santé, sécurité, environnement et qualité et suivi associé »
- KPI 7 à 9 : « Empreinte carbone annuelle de Tepsa Infra »
- KPI 10 : « Rapport environnemental annuel de Tepsa Infra »

Les indicateurs de performance extra-financière (ci-après les « Informations »), présentés dans le Rapport de développement durable 2025 de Tepsa Infra (ci-après le « Rapport RSE »), comprennent notamment :

- KPI 1 – Nombre d'employés (effectif total au 31/12/2025) : 570
- KPI 2 – Diversité de genre (% femmes)
 - Part des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2025 : 19 %
 - Part des femmes parmi les cadres au 31 décembre 2025 : 30 %

- Part des femmes parmi les cadres supérieurs au 31 décembre 2025 : 17 %
- KPI 3 – Nombre d'heures de formation : 11 608
- KPI 4 – Taux d'employés formés aux questions de santé et de sécurité : 74,74 %
- KPI 5 – Nombre d'accidents du travail parmi les employés :
 - Accidents du travail entraînant un arrêt de travail inférieur ou égal à un jour : 0
 - Accidents du travail entraînant un arrêt de travail supérieur à un jour : 8
- KPI 6 – Taux global d'accidents du travail (TIR) : 1,57
- KPI 7 – Intensité carbone des produits chimiques (kgCO₂/volume traité) : 3,61 kgCO₂/volume traité
- KPI 8 – Intensité carbone mixte (kgCO₂/volume traité) : 0,62 kgCO₂/volume traité
- KPI 9 – Intensité carbone des carburants (kgCO₂/volume traité) : 0,071 kgCO₂/volume traité
- (KPI) 10 – Pourcentage de déchets valorisés par rapport aux déchets dangereux et non dangereux générés (hors déchets de construction et de démolition) : 55 %

Notre attestation porte exclusivement sur les informations susmentionnées et ne couvre ni les informations relatives aux périodes antérieures ni toute autre donnée ou déclaration figurant dans le Rapport RSE qui ne relève pas du périmètre des Informations examinées.

En particulier, notre mission ne vise pas à exprimer une conclusion sur la conformité globale du Rapport RSE aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS), ni sur le respect de toute autre exigence réglementaire applicable en matière de reporting de durabilité.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et étendue des procédures », ainsi que des éléments probants recueillis au cours de nos travaux, nous n'avons relevé aucun élément de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Cadre de reporting.

Par ailleurs, conformément aux limites de notre mission décrites précédemment, nous n'exprimons aucune conclusion quant à la conformité globale du Rapport RSE aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS).

Point d'attention

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention des lecteurs sur la section « À propos de ce rapport » du Rapport RSE, qui précise que les Informations ont été préparées volontairement par Tepsa Infra conformément à son Cadre de reporting interne. En conséquence, ces Informations ne constituent pas des informations de durabilité établies en application des dispositions de l'article L. 232-6-3 du Code de commerce français et ne sauraient être considérées comme conformes aux exigences des normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS).

Élaboration des informations

En l'absence d'un référentiel de reporting universellement reconnu et généralement accepté, ainsi que de pratiques de mesure pleinement harmonisées pour l'évaluation des Informations, différentes méthodologies de mesure, toutes

considérées comme acceptables, peuvent être appliquées. Ces différences méthodologiques sont susceptibles d'affecter la comparabilité des Informations entre les entités ainsi que d'une période à l'autre.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et interprétées conjointement avec le Cadre de reporting ainsi qu'avec les informations méthodologiques et les hypothèses significatives présentées dans la section « À propos de ce rapport » du Rapport RSE.

Limites inhérentes à l'élaboration des Informations

Les Informations sont susceptibles d'être affectées par des incertitudes inhérentes liées notamment à l'évolution des connaissances scientifiques et à la qualité des données utilisées. Certaines Informations reposent sur des choix méthodologiques, des hypothèses ou des estimations qui peuvent influencer les résultats présentés.

En particulier, la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) comporte une incertitude inhérente résultant notamment des limites des connaissances scientifiques disponibles, de la variabilité des facteurs d'émission utilisés et des méthodes employées pour agréger les émissions de différents gaz à effet de serre en une mesure commune.

Responsabilité de l'entité

La préparation et la présentation des Informations relèvent de la responsabilité de la Direction de Tepsa Infra.

À ce titre, la Direction est responsable :

Rapport d'assurance

- de la sélection ou de la définition des critères et méthodes appropriés pour l'élaboration des Informations ;
- de l'établissement des Informations conformément au Cadre de reporting ; et
- de la conception, de la mise en œuvre et du maintien d'un dispositif de contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'Informations exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à :

- planifier et réaliser notre mission de manière à obtenir une assurance limitée que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Cadre de reporting et qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs ;
- exprimer une conclusion indépendante sur les Informations, sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants recueillis au cours de notre mission ; et
- communiquer les résultats de nos travaux ainsi que notre conclusion à la Direction de l'Entité.

Dans le cadre de notre mission, nous sommes tenus de respecter les règles d'indépendance applicables à notre profession. Dès lors que notre mission consiste à exprimer une conclusion indépendante sur les Informations préparées par la Direction, nous ne pouvons participer à leur élaboration ni à leur préparation, une telle implication étant susceptible de compromettre notre indépendance et notre objectivité.

Références professionnelles et norme appliquée

Nous avons réalisé notre mission conformément aux références professionnelles émises par la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) applicables aux missions d'assurance portant sur des informations autres que des informations financières historiques, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (révisée), intitulée « Missions d'assurance autres que les audits ou examens d'informations financières historiques », publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Ces travaux ne constituent ni un audit ni un examen au sens des normes professionnelles applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification au sens des lignes directrices établies par la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Nous avons respecté les règles d'indépendance prévues par les dispositions applicables du Code de commerce français, le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que le Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA). Ces textes reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de diligence professionnelles, de confidentialité et de comportement professionnel.

Par ailleurs, notre cabinet applique les dispositions de la Norme internationale de gestion de la qualité ISQM 1 (International Standard on Quality Management 1), qui requiert la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité destiné à fournir une assurance raisonnable quant au respect des exigences déontologiques, des normes professionnelles ainsi que des obligations légales et réglementaires applicables.

Nature et étendue des procédures

Nous avons planifié et réalisé nos travaux, décrits ci-après, afin de répondre aux risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés dans les Informations. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à notre jugement professionnel, nous avons notamment mis en œuvre les procédures suivantes :

- pris connaissance de l'Entité et de son environnement, notamment des éléments de contrôle interne pertinents pour l'élaboration des Informations ;
- évalué l'adéquation des critères définis dans le Cadre de reporting au regard des principes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité, en tenant compte, le cas échéant, des pratiques reconnues du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'Entité en lien avec l'élaboration des Informations et l'application du Cadre de reporting ;
- évalué le caractère approprié des méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations au regard du Cadre de reporting et, lorsque cela était applicable, apprécié la pertinence des évolutions apportées aux méthodes, hypothèses ou estimations retenues ;
- vérifié que les Informations ont été préparées conformément au périmètre, aux principes et aux modalités définis dans le Cadre de reporting.
- Dans le cadre des Informations soumises à nos procédures, nous avons notamment réalisé les travaux suivants :
 - mis en œuvre des procédures analytiques afin d'apprécier la cohérence des éventuelles évolutions ou variations observées dans les données et, le cas échéant, obtenu de la

Direction les explications relatives aux éléments inhabituels identifiés ;

- réalisé des contrôles détaillés, sur la base de techniques d'échantillonnage ou d'autres méthodes de sélection, afin de vérifier la correcte application des méthodes de calcul et des hypothèses définies dans le Cadre de reporting, ainsi que le rapprochement des données sources avec les pièces justificatives disponibles ;
- concernant les données reposant sur des estimations, pris connaissance, au travers d'entretiens avec la Direction, des méthodes appliquées pour déterminer ces données. Nous avons évalué le caractère approprié de ces méthodes, leur correcte mise en œuvre ainsi que la pertinence des sources d'information utilisées.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations au regard de notre connaissance de l'Entité et des travaux réalisés dans le cadre de notre mission.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Les travaux réalisés dans le cadre d'une mission d'assurance limitée présentent un périmètre moins étendu que ceux requis pour une mission d'assurance raisonnable conformément aux normes professionnelles applicables en France et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée). Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre de notre mission est inférieur à celui qui aurait résulté de la mise en œuvre de procédures plus étendues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Le Gal

Auteurs : Bruno Hayem, Gérard Lafite, Ingrid Messanvi, Nuria Blasco, Damien Berthou, Laura Godelier

Crédits photographiques : Gilles Dacquin, Media-Creators, Raquelgraphic et Galo Tobias

Contacts RSE : Gérard Lafite et Ingrid Messanvi

Conception : Anthesis, Espagne

La réalisation de ce rapport a mobilisé de nombreuses équipes internes et parties prenantes externes, notamment les fonctions RSE, Technique, Finance, Opérations et Communication.

Siège social : 152 Avenue de Malakoff, 75116 Paris, France

Ce rapport de développement durable a été élaboré par Tepsa Infra en collaboration avec Anthesis France.

Juin 2026

